

51-11149

DERNIER FESTIVAL D'AVIGNON

Le Monde

DERNIERE EDITION

QUARANTE-TROISIEME ANNEE - N° 12885 - 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine - JEUDI 3 JUILLET 1986

Ne vous vexez pas !

Le monde de la presse... (Small text column on the left side of the page)

Mort du cardinal Laszlo Leikai primat de Hongrie

Le cardinal Laszlo Leikai, primat de Hongrie, est mort à Budapest le 2 juillet.

Le cardinal Laszlo Leikai, primat de Hongrie, est mort à Budapest le 2 juillet.

Le cardinal Laszlo Leikai, primat de Hongrie, est mort à Budapest le 2 juillet.

Le cardinal Laszlo Leikai, primat de Hongrie, est mort à Budapest le 2 juillet.

Le cardinal Laszlo Leikai, primat de Hongrie, est mort à Budapest le 2 juillet.

NOUVEAUX TARIFS "ENSEIGNEMENT"

30% sur les ordinateurs... (Advertisement for computer equipment)

INTERNATIONAL COMPUTER... (Advertisement for computer services)

L'impasse chypriote

Au moment même où M. Spyros Kyprianou, président de la République de Chypre, vient plaider sa cause à Paris...

Depuis 1974, date de l'opération Attila, où les troupes turques débarquèrent à Chypre...

Aujourd'hui, les membres des deux communautés se sont regroupés: les Grecs du nord ont quitté leurs villes et leurs villages pour se réinstaller dans la partie sud de l'île...

Face à cette situation, la communauté internationale avait confié à M. Javier Perez de Cuellar, secrétaire général des Nations unies, la tâche d'élaborer un compromis acceptable par les deux parties...

Cent fois sur le métier, il remit son ouvrage. En vain. Le dernier document qu'il a proposé, le 12 juin dernier, à l'approbation des deux dirigeants, M. Kyprianou pour les Chypriotes turcs, et M. Denktaş pour les Chypriotes grecs...

Face à ce blocage, les grandes puissances sont fort embarrassées: les Occidentaux, et notamment la France, voudraient y mettre un terme sur la base des propositions du secrétaire général des Nations unies. L'URSS complique encore l'affaire en demandant le retrait des troupes britanniques des deux « bases souveraines » que Londres a conservées dans l'île.

On conçoit que M. Perez de Cuellar se dise actuellement « fatigué » et hésite à solliciter le renouvellement d'un mandat où l'affaire chypriote aura tenu une place sans proportion avec la dimension de l'île de Chypre.

LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DU GOUVERNEMENT

Le plan audiovisuel corrigé

Il y a quelques semaines encore, le ministre de la culture et de la communication, réduisait le paysage audiovisuel français à quatre grandes chaînes nationales: deux publiques (A2 et FR3), deux privées (TF1 et la 5e) - sans oublier Canal Plus.

Au moment même où le Sénat examine son projet, M. François Léotard corrige le tir et laisse la porte ouverte à une chaîne musicale (TV6) pour les jeunes et une chaîne culturelle européenne. Cette ouverture s'ajoute aux concessions que le ministre s'appête à faire sur la composition de la Commission nationale de la communication et des libertés, ainsi que sur la direction provisoire des sociétés privatisables.

Face aux critiques de sa majorité, M. Léotard lâche du lest mais reste fidèle au cœur de sa réforme: la privatisation de TF1, la mise en concurrence de Télédiffusion de France et de la direction générale des télécommunications.

(Lire nos informations page 8.)

La carte d'identité contestée



La Commission nationale de l'information et des libertés conteste le projet gouvernemental de carte d'identité informatisée et infalsifiable. Dans l'avis qu'elle a rendu mardi 1er juillet, la Commission émet des réserves et suggère au gouvernement plusieurs modifications essentielles.

(Lire nos informations page 24.)

L'ÉTAT D'URGENCE ET LES RÉFORMES EN AFRIQUE DU SUD

Les Noirs indifférents et impatientes

La principale contestation des syndicats noirs a annoncé, le mardi 1er juillet, un « programme d'action » pour lutter contre le régime de Pretoria au moment même où plusieurs lois, visant à réformer l'apartheid, entrent en vigueur dans une indifférence totale.

Johannesburg. - Selon le gouvernement, l'état d'urgence a été instauré le 12 juin afin de « rétablir la paix publique pour poursuivre les réformes ». Il est encore trop tôt pour savoir si l'ordre sera restauré - il y a déjà eu une centaine de morts en vingt jours - mais le pouvoir estime, en revanche, qu'un nouveau pas sur la voie du changement a été franchi le 1er juillet, avec la mise en application de plusieurs lois. La première et la plus importante d'entre elles abolit le port obligatoire du pass pour les Noirs et supprime les règles de l'influx control qui régissaient leurs déplacements. Le pass sera désormais remplacé par un livret d'identité commun à tous les Sud-Africains, sur lequel la mention de la race n'apparaîtra pas. Le chef de l'Etat, M. Pieter Botha, a donc tenu parole. Exit le fameux

« étoile noire » dont le défaut de présentation ou la non-conformité aux règles draconiennes de déplacement ont conduit à l'arrestation de plus de 18 millions de Noirs en soixante-dix ans. Le principe est acquis, reste à savoir maintenant comment, dans la pratique, cette révolution dans la vie quotidienne de la communauté noire sera appliquée. La liberté de mouvement sera-t-elle effective ?

En corollaire à cette mesure, la citoyenneté sud-africaine devait être restituée aux ressortissants des quatre homelands indépendants: Transkei, Ciskei, Bophuthatswana, Venda. Dans ce domaine, toutefois, les promesses faites ne sont pas entièrement tenues. Il y a neuf mois, le président de la République avait annoncé que la citoyenneté sud-africaine serait rendue à ceux qui l'avaient perdue lorsque ces quatre Etats, non reconnus par la communauté internationale, avaient accédé à l'indépendance.

En fait, selon le ministre des affaires intérieures, 1 750 000 « citoyens » de ces banoutans résident de façon permanente en Afrique du Sud pour recouvrer leurs droits, à condition qu'ils en fassent la demande. Ce qui signifie pour eux qu'ils auront

à réclamer ce qu'ils estiment n'avoir jamais perdu. Pour les six millions d'habitants des quatre homelands, rien n'est changé. Quant aux deux millions et demi qui ont résidé en Afrique du Sud de façon intermittente ou qui sont venus s'y installer après l'indépendance de leur banoutans, ils devront satisfaire à un certain nombre de conditions et dépendront du bon vouloir des autorités.

Au total, un cinquième des quelque neuf millions de ressortissants rattachés de force à ces homelands sont concernés par les nouvelles mesures. C'est « l'illustration d'une promesse rompue et la démonstration de la détermination du gouvernement à poursuivre sur la voie de la mise en place de l'apartheid », estime M^{me} Sheena Duncan, ancienne présidente du Black Sash (Echarpe noire), organisation féminine blanche d'aide aux Noirs. Aux termes du Livre blanc sur l'urbanisation, publié le 23 avril (le Monde du 25 avril), les citoyens des homelands indépendants seront considérés comme des étrangers et devront satisfaire aux règles de l'immigration internationale de la République sud-africaine.

MICHEL BOLE-RICHARD. (Lire la suite page 2.)

LE CENTENAIRE DE LA STATUE DE LA LIBERTÉ

Un rêve devenu pays

par ANDRÉ FONTAINE

BARTHOLDI n'est pas Michel-Ange: personne ne songerait à inscrire la bonne vieille Miss Liberty, aujourd'hui centenaire, au nombre des chefs-d'œuvre de la statuaire universelle. Peu de monuments dans le monde, pourtant, sont chargés d'une telle valeur affective. C'est que, pour des dizaines de millions d'humains, sa silhouette enfin aperçue dans la brume, au terme d'un voyage épuisant, aura été le signe que la vie nouvelle à laquelle ils avaient tant aspiré allait enfin commencer.

Leurs descendants ont oublié les déboires et les désillusions qui bien souvent ont suivi. Il leur suffit de comparer leur propre bien-être à la poignante misère de ces « fatigués », de ces « pauvres », de ces « masses entassées » brûlantes de respirer librement l'air pur de la patrie. Mais a-t-on remarqué qu'il n'y a qu'à propos de l'Amérique que l'on emploie ce mot? Personne n'a jamais songé à célébrer un rêve allemand, français, britannique, russe, chinois, japonais ou moldo-valaque. Tout simplement parce que dans tous ces cas on aurait peine à détecter une identification entre la nation et une idéologie.

Mais la Liberté de cuivre que les Français ont offerte aux Américains est supposée « éclairer le monde », et pas seulement le Nouveau Monde. Comme si nos ancêtres avaient anticipé, en un temps où l'isolement, le non-entanglement, avait valeur de dogme

(Lire la suite page 5.)

Jean-Paul II en Colombie

Le pape n'envisage pas de rencontrer des représentants de la guérilla.

PAGE 5

Cohabitation et défense: le début de la concurrence?

M. Chirac a convoqué un « conseil ministériel » sur la loi de programmation militaire.

PAGE 17

Réduction de la dette extérieure

Après avoir atteint 10 milliards de dollars, l'endettement extérieur de l'Etat a été ramené à 2,3 milliards.

PAGE 19

Le Monde ARTS ET SPECTACLES

- Il y a cinquante ans, le Front populaire. - Les festivals musicaux de Pété.

PAGES 9 à 11

Etranger (2 à 6) • Politique (7 à 8) • Société (17 et 18) • Communication (8) • Economie (19 à 23)

Programmes des spectacles (12 à 14) • Radio-télévision (15) • Météorologie, Mots croisés (15 et 18) • Carnet (18) • Annonces classées (18)

APRÈS LA MORT DU CARDINAL-PRIMAT LEKAI

Etudes en SUISSE

littéraires, scientifiques et économiques Baccalauréat (séries A, B, C, D.) Admission dès 10 ans. Internat et externat. Ambiance calme et studieuse. Excellents résultats. Statut officiel de Lycée à l'étranger.

école lémania lausanne 3, ch. de Prévillo, Tél. 19-41/21/20 15 01, Télex 26600

Compromis historique à la hongroise

Avec le cardinal Laszlo Leikai, archevêque d'Esztogom et primat de Hongrie depuis dix ans (le Monde du 2 juillet), disparaît celui qui, succédant au cardinal Mindszenty, symbolisaient la politique de coopération avec le régime socialiste de Janos Kadar. La paix sociale contre l'extension de nos libertés: tel est le pacte passé par les Eglises avec l'Etat en Hongrie, cas unique en Europe de l'Est.

Grâce aux réformes économiques de Janos Kadar, ils sont « sur le palier » de la société de consommation. « La Hongrie de 1986, c'est la France des années 50, dit un observateur. L'automobile et l'apparement, le caddie bien rempli, le week-end au lac Balaton et le voyage en Occident sont les nouvelles priorités. »

prétexte à une collaboration entre l'Etat communiste et les Eglises plus poussée aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été, et sans équivalent en Europe de l'Est. Ses chantres en parlent même volontiers comme d'un modèle et se félicitent du choix de Budapest, par le secrétaire romain pour les non-croyants, comme siège d'un colloque sans précédent qui aura lieu en octobre prochain avec des académiciens marxistes hongrois et soviétiques (1).

De notre envoyé spécial

Budapest. - Le gazon a poussé sur les barricades. Trente ans après les émeutes et la répression sanglante de 1956 - des milliers de morts, deux cent mille exilés, - les Hongrois ne rêvent plus d'idéologie mais de vie tranquille.

Mais les herbes folles croissent avec le gazon. Le taux de suicides - 5 000 en 1984 pour une population de 10 600 000 habitants - est le plus élevé d'Europe. Un couple sur trois divorce et les décès sont plus nombreux que les naissances. La petite délinquance se répand dans les villes et la drogue rejoint l'alcoolisme - qui toucherait un demi-million de personnes - au palmarès des grandes hontes nationales.

La moralisation de la vie sociale hongroise est devenue le

HENRI TINCO. (Lire la suite page 3.)

(1) Ce colloque chrétien-marxiste se tiendra à l'Académie des sciences avec, notamment, Josef Luksa, théologien marxiste le plus en vue du régime hongrois, le cardinal Paul Papp, président du secrétariat romain pour les non-croyants, et le cardinal Kiss, archevêque de Vienne. Le jeune français Jean-Yves Calvez, spécialiste du marxisme, a été également invité.

étranger

DIPLOMATIE

L'URSS donne son accord à une rencontre entre MM. Shultz et Chevardnadze

L'URSS a levé l'interdit qu'elle avait imposé en avril dernier à une rencontre entre son ministre des affaires étrangères, M. Chevardnadze, et son collègue américain M. Shultz. Pariant au cours d'une conférence de presse organisée à Moscou, le mardi 1^{er} juillet, M. Vladimir Poutine, nouveau vice-ministre des affaires étrangères, a annoncé, en effet, que « la posture soviétique a officiellement proposé à la partie américaine de mettre en action le mécanisme de préparation de la rencontre entre le ministre des affaires étrangères de l'URSS et le secrétaire d'Etat américain ». Une telle réunion avait été prévue pour la mi-juin, mais elle avait été annulée par Moscou après le raid américain contre la Libye.

portance des nouvelles propositions des pays socialistes », et poursuivi : « Nous nous réjouissons si la position de Washington sur les problèmes du désarmement devient plus sérieuse et plus responsable. M. Reagan a remarqué à juste titre qu'aujourd'hui les déclarations ne suffisent plus. C'est justement ce que nous répons presque tout le temps depuis Genève. »

« Propositions concrètes »

M. Gorbatchev a confirmé également qu'il a adressé récemment au président américain une lettre assortie de « propositions concrètes ». « Nous espérons, a-t-il conclu, que l'administration américaine se joindra à nos initiatives, rendra possible la rencontre (au sommet) et l'élaboration d'accords que les peuples d'Europe et du monde entier attendent avec espoir. »

Aux Etats-Unis cependant, les techniciens chargés des recherches sur l'initiative de défense stratégique (IDS) ont franchi une nouvelle étape, en interceptant une cible à 4 000 m d'altitude à l'aide d'un engin supersonique dit Agile, lancé du sol. L'essai, qui a eu lieu le 27 juin et a été révélé, mardi, par M. Weinberger, chef du Pentagone, était le premier du genre conduit contre une cible en mouvement. — (AFP, Tass.)

● Les relations gréco-albanaises. — Le secrétaire général du ministère grec des Affaires étrangères, M. Costas Georgiou, est arrivé le mardi 1^{er} juillet à Tirana où il a des entretiens avec les dirigeants albanais portant sur des problèmes bilatéraux. Ses discussions portent, en particulier, sur la décision de la Grèce, annoncée en avril, de mettre prochainement fin à l'état de guerre entre les deux pays. (AFP.)

LE CALENDRIER DU CHEF DE L'ÉTAT M. Mitterrand à New-York à Moscou et en Indonésie

M. Mitterrand, qui s'était rendu à Florence le mardi 1^{er} juillet pour assister à l'inauguration d'une exposition consacrée à la cité toscane comme « capitale européenne de la culture », (Le Monde daté 29-30 juin), a eu, à cette occasion, un entretien avec le président du conseil italien, M. Craxi. La conversation a principalement porté sur les relations Est-Ouest et la réduction des armements. Le président a également informé son hôte des sujets qu'il souhaite aborder lors de ses deux prochains déplacements, à New-York puis à Moscou.

dans les négociations américano-soviétiques, du moins à ce stade, et à propos du maintien de l'équilibre des forces nucléaires en Europe, notamment grâce au respect du traité ABM. Certains cas humanitaires seront aussi évoqués, en particulier ceux de familles franco-soviétiques actuellement séparées et ceux de juifs candidats à l'émigration. De même pour le problème des échanges économiques bilatéraux (plusieurs dirigeants de grandes entreprises font d'ailleurs partie de la délégation française), qui traversent de nouveau une phase très décevante pour la France.

Enfin, M. Mitterrand se rendra en visite officielle en Indonésie en septembre prochain. La date précise de ce voyage n'a pas encore été fixée.

Au Quai d'Orsay

M. CHIRAC FAIT L'ÉLOGE DU « PROFESSIONNALISME »

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères, a offert au personnel du Quai d'Orsay, le mardi 1^{er} juillet, une réception à laquelle il avait également convié M. Jacques Chirac. Le premier ministre, faisant allusion aux nominations d'ambassadeurs « politiques » qui avaient eu tendance à se multiplier, et à leur titularisation par le biais d'une loi qui vient d'être abrogée (Le Monde du 2 juillet), a vanté les mérites du « professionnalisme » des diplomates de carrière. « Seul le professionnalisme », a-t-il déclaré, « est la garantie de la meilleure gestion de la diplomatie ». « Seul le professionnalisme », a-t-il assuré, « est la garantie de la réussite ».

M. Chirac a également insisté, en s'adressant aux agents du Quai d'Orsay, sur la nécessité de respecter « les voies de la diplomatie, fût-elle secrète », car celle-ci « demeure la meilleure garantie de la réussite ».

M. Raimond a, par ailleurs, annoncé qu'un groupe de travail allait être chargé de lui faire des propositions pour améliorer le fonctionnement des affaires étrangères, tant à l'administration centrale que dans les postes, et qu'un médiateur, prochainement nommé, recueillerait les doléances du personnel.

Le président français devrait par ailleurs rappeler à son hôte la position traditionnelle de Paris au sujet de la force de dissuasion qui ne saurait, à ses yeux, être prise en compte

PROCHE-ORIENT

La guerre du Golfe

NOUVELLE OFFENSIVE DE L'IRAN AUTOUR DE MEHRAN

Téhéran et Bagdad ont fait état de violents combats, le mardi 1^{er} juillet, autour de Mehran, ville iranienne conquise par l'armée irakienne il y a six semaines. Bagdad assure avoir repoussé l'offensive, tout en reconnaissant que des combats se poursuivaient. Les Iraniens affirment, en revanche, que leurs forces « ont libéré une grande partie du territoire dans le secteur de Mehran ». L'agence de presse iranienne IRNA indique que quelque sept cent cinquante soldats irakiens ont été tués, des centaines d'autres blessés et deux brigades d'infanterie éliminées - « anéanties à 100 % ».

Située à 7 kilomètres de la frontière, Mehran - que tous ses habitants ont désertée il y a six ans, au début de la guerre - avait été occupée par des unités du deuxième corps d'armée irakien en mai dernier. Cette opération correspondait à une nouvelle stratégie de la part de Bagdad : passer à l'offensive en territoire iranien, pour la première fois depuis 1982, afin de riposter à l'humiliante occupation par l'Iran, depuis février dernier, de la région de Faq, péninsule du sud-est de l'Irak qui constitue le seul débouché du pays sur le Golfe. — (AFP, Reuters.)

Israël

La Cour suprême exige du gouvernement des explications dans l'affaire du Shin Bet

La Cour suprême israélienne a sommé le gouvernement, le mardi 1^{er} juillet, de lui soumettre, dans les quatorze jours, les raisons pour lesquelles il s'oppose à l'ouverture d'une enquête judiciaire sur l'affaire du Shin Bet (services de renseignements intérieurs). D'autre part, la Cour a donné un délai de sept jours à l'ancien patron du Shin Bet (Abraham Shalom) et à trois de ses agents, qui ont bénéficié, le 25 juin dernier, de la grâce présidentielle pour l'affaire dans laquelle ils sont impliqués, pour savoir selon quels critères ils avaient demandé leur grâce au chef de l'Etat d'Israël, M. Haim Herzog.

La Haute Juridiction a arrêté sa décision après deux jours d'audition des plaignants (plusieurs juristes, des avocats du barreau de Jérusalem et le parti Ratz, opposition de gauche), qui ont contesté la légalité de la « grâce » présidentielle en l'absence de toute condamnation et exigent la réouverture du dossier et la constitution d'une commission d'enquête.

De son côté, le quotidien Jerusalem Post accuse le premier ministre, M. Shimon Pérès, et son ministre des affaires étrangères, M. Itzhak

Shamir, d'avoir proposé, il y a plusieurs mois, un poste important à un responsable du Shin Bet, M. Malka, dans l'espoir de le dissuader de dénoncer son chef, M. Shalom. Ce dernier est soupçonné d'avoir « couvert » le meurtre de deux terroristes palestiniens capturés par les services de sécurité après avoir attaqué un autobus israélien, le 12 avril 1984. M. Malka est un des trois responsables du Shin Bet limogés pour avoir dénoncé leur chef dans cette affaire. (AFP.)

● Des armes israéliennes pour l'Iran, via l'Allemagne de l'Ouest ? — La police ouest-allemande a découvert à Munich un trafic d'armes entre Israël et l'Iran, affirme l'hebdomadaire. Selon Stern, il s'agit d'un contrat passé entre l'ambassade d'Iran à Bonn et un représentant du gouvernement israélien portant sur la livraison par Israël à l'Iran de munitions d'artillerie et d'armes. Le montant de la commande s'élevait à 200 millions de DM (81 millions de dollars) et les livraisons devaient transiter par la Yougoslavie. Le gouvernement israélien voulait également vendre des chars à l'Iran, toujours selon Stern. (AFP.)

Pour la première fois depuis la guerre civile du Sud

LES PRÉSIDENTS DES DEUX YÉMENS SE RENCONTRENT A TRIPOLI

Les présidents des deux Yémens sont arrivés le mardi 1^{er} juillet à Tripoli, où ils sont les hôtes du colonel Kadhafi. Cette visite devrait leur permettre de se rencontrer pour la première fois depuis la guerre civile qui ravage Aden, la capitale du Yéménite, en janvier dernier. M. Haïdar Abou Bakr el-Attas avait accédé à la présidence de la République du Yémen du Sud après douze jours de combats qui entraînaient la défaite et la fuite de son prédécesseur, M. Ali Nasser Mohamed. Cette issue avait été accueillie avec amertume et inquiétude au Yémen du Nord, M. Ali Nasser étant l'homme qui avait rapproché le Yémen du Sud - marxiste - de son voisin du Nord - pro-occidental - et des autres pays modérés de la région.

Depuis la guerre civile de janvier, les relations entre Aden et Sanaa étaient très tendues. Les rendez-vous de Tripoli indiquent que MM. Abou Bakr el-Attas et Abdallah Saleh sont décidés à reprendre le dialogue. Il devait se réunir ce mercredi en présence du colonel Kadhafi - dont ce sera la première rencontre avec des chefs d'Etat arabes depuis le raid américain d'avril dernier.

Koweït

DÉMISSIONS MINISTÉRIELLES SANS EXPLICATIONS

Le vice-premier ministre du Koweït, Cheikh Sabah El Ahmed El Sabah, et plusieurs membres du gouvernement ont remis leur démission au premier ministre, Cheikh Saad El Abdulla El Sabah, a rapporté, le mardi 1^{er} juillet, l'agence koweïtienne KUNA. Le vice-premier ministre, qui est également ministre des affaires étrangères, n'a pas motivé ces démissions. Elles interviennent alors que les ministres du pétrole, des finances et des communications devaient s'expliquer, la semaine prochaine, à l'Assemblée nationale sur la gestion de leurs départements. Le ministre du pétrole, Cheikh Ali El Khatifa El Sabah, avait déjà été faire face à de vives critiques du Parlement à la suite des attentats qui avaient pris pour cible, le mois dernier, la principale raffinerie de l'émirat.

D'autre part, le ministre de l'intérieur a annoncé « un certain nombre d'arrestations » dans le cadre de l'enquête sur la tentative d'assassinat de l'émir, en mai 1985. Des suspects ont également été arrêtés après les attentats perpétrés il y a deux mois contre plusieurs cafés du front de mer, à Koweït. — (Reuters.)

AFRIQUE

République sud-africaine

Les syndicats noirs annoncent un programme d'action

De notre correspondant

Johannesburg. — Une semaine après que deux bombes ont explosé au centre de Johannesburg, faisant un vingt-deux blessés, un nouvel attentat s'est produit, le mardi 1^{er} juillet, au cœur même de la ville, à l'heure du déjeuner. L'engin avait été déposé dans une poubelle, à

proximité d'un arrêt de bus, à l'angle de deux rues animées. Huit personnes ont été légèrement blessées, dont une fillette de trois ans et un bébé de deux semaines.

D'autre part, à l'issue d'une réunion secrète, la COSATU, principale confédération de syndicats noirs, qui revendique cinq cent mille adhérents, a annoncé qu'un « pro-

gramme d'action » avait été proposé et que celui-ci devait être ratifié au niveau régional, puis communiqué aux employeurs, afin « qu'ils effectuent des pressions sur l'Etat s'ils veulent mettre un terme à la répression ».

La COSATU a été particulièrement touchée par les arrestations de quatre-vingt-trois délégués syndicaux appréhendés, cent soixante et un appartenaient à cette confédération. Au total, plus de neuf cents responsables ou affiliés à des syndicats sont actuellement sous les verrous, dont le secrétaire général de la COSATU. Mis à part quelques notables exceptions, les chefs d'entreprise sont restés silencieux. En dehors de la colère des organisations syndicales, dont les chefs, passés dans la clandestinité, contiennent difficilement le mécontentement de la base.

M. B.-R.

Indifférents et impatientes

(Suite de la première page.)

Parmi les autres mesures entrées en vigueur le 1^{er} juillet, les Noirs se voient reconnaître le droit de devenir propriétaires de leur maison. Auparavant, ils ne pouvaient prétendre qu'à des baux de quatre-vingt-dix-neuf ans. Cette décision ne concerne cependant qu'une minorité, en raison du faible pouvoir d'achat des Noirs et parce que cette possibilité n'est offerte que dans les zones qui leur sont réservées. Le manque de logements est, en effet, dramatique. Un économiste, M. Tobie de Vos, estime à 574 000 le nombre de maisons qu'il faudrait construire pour les Noirs vivant en dehors des banlieues.

différence totale, comme des améliorations obtenues sous la pression des événements et laissant de côté ce qui est maintenant au cœur du partage du pouvoir. Là encore, il y a loin de la coupe aux lèvres. Le conseil statutaire national annoncé par le chef de l'Etat le 3 janvier, qui sera chargé de négocier les changements constitutionnels nécessaires pour faire participer les Noirs à l'exercice du pouvoir, n'a toujours pas vu le jour. Le texte de loi n'a pas encore été adopté. Il sera sans doute lors de la session parlementaire extraordinaire qui débutera le 18 août. Mais la composition de ce conseil laisse les Noirs sceptiques. En dehors des chefs des homeland autonomes, les autres membres, qui ne sont pas déjà dans l'appareil étatique, seront choisis, là encore, par le chef de l'Etat, qui assurera la présidence du conseil. Aucune date limite n'a été fixée quant aux propositions qui pourront être faites pour donner aux Noirs leur mot à dire « au plus haut niveau », pour reprendre l'expression sans cesse utilisée par les autorités.

Les changements s'opèrent, certes. Mais les progrès s'effectuent à pas comptés. Les Noirs s'impatientent de plus en plus, même s'ils n'ont plus la possibilité de l'exprimer publiquement, en raison de l'état d'urgence. Combien de temps celui-ci devra-t-il être maintenu pour que les véritables aspirations de cette communauté soient satisfaites ? Il y a quelques jours, M. Chris Heunis, ministre du développement constitutionnel et du plan, a déclaré : « Je ne m'attends pas à voir les réformes achevées en Afrique du Sud de mon vivant ». M. Heunis a cinquante-neuf ans.

MICHEL BOLE-RICHARD.

● Dix morts au Bophuthatswana. — Dix corps ont été découverts, vendredi 27 juin, dans une camionnette, après une série d'explosions qui se sont produites dans la région de Madike, dans le bantoustan du Bophuthatswana. A annoncé, mardi 1^{er} juillet, la police sud-africaine. Des engins explosifs transportés dans le véhicule et détonés accidentellement pourraient être à l'origine des explosions. — (AFP, AP.)

« Mesures de confiance »

Les conversations devraient porter sur les dernières propositions de M. Gorbatchev en matière de désarmement, et M. Mitterrand pourrait lui demander à cette occasion, indique-t-on à l'Elysée, de les concrétiser par quelques « mesures de confiance », en particulier dans le cadre de la conférence de Stockholm sur le désarmement en Europe (CDE).

Le président français devrait par ailleurs rappeler à son hôte la position traditionnelle de Paris au sujet de la force de dissuasion qui ne saurait, à ses yeux, être prise en compte

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
TÉLEX MONDPAF 650972 F
TÉLÉPHONE : (1) 45-23-06-81
TÉL. : (1) 42-47-97-27

Édité par la S.A.R.L. Le Monde

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Bourvois-Méry (1944-1969)

Jacques Fauriol (1963-1982)

André Lacroix (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principales sociétés de la société : Société civile

« Les Rédacteurs du Monde », Société anonyme

des lecteurs de *Le Monde*, Le Monde-Entreprises,

MM. André Fontaine, gérant, et Hubert Bourvois-Méry, fondateur.

Administrateur général : Bernard Wozniak

Rédacteur en chef : Daniel Varner

Conseiller en chef : Claude Salot

Le Monde PUBLICITE

5, rue de Montbénoy, 75007 PARIS
TÉL. : (1) 45-25-91-82 ou 45-25-91-71
TÉLEX MONDPAF 246 136 F

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Arabie, 4,20 dr. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,90 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, 1,78 \$; Côte-d'Ivoire, 316 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 58 p. ; Grèce, 120 dr. ; Hongrie, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 6 400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 8 kr. ; Pays-Bas, 2 G. ; Portugal, 110 esc. ; Roumanie, 206 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,80 fr. ; USA, 1,25 \$; USA (West Coast), 1,50 \$; Yougoslavie, 110 ml.

ABONNEMENTS

BP 507 89

75422 PARIS CEDEX 09

TÉL. : (1) 42-47-98-72

3 mois 6 mois 9 mois 12 mois

FRANCE

354 F 672 F 954 F 1 200 F

TOUS PAYS ÉTRANGERS

PAR VOIE NORMALE

687 F 1 337 F 1 952 F 2 530 F

ÉTRANGER (par mandat)

I. - BELGIQUE-LUXEMBOURG

PAYS-BAS

399 F 762 F 1 069 F 1 300 F

II. - SUISSE, TUNISIE

504 F 972 F 1 404 F 1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou

provisionnels (deux semaines au plus) ; nos

abonnés sont invités à formuler leur

demande sous accusé au moins avant

leur départ. Joindre la dernière bande

d'envoi à toute correspondance.

Veuillez adresser l'abonnement d'écriture

tous les sous-progrès en capitales

d'imprimerie.

Imprimé en France

7, rue de Montbénoy

PARIS-09

Reproduction interdite de tout ou partie

sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux

et publications, n° 57 437

ISSN : 0395 - 2037

EUROPE

Compromis historique à la hongroise

(Suite de la première page.)

L'exil volontaire à l'ambassade américaine et à Vienne du cardinal Mindszenty, de 1956 à sa mort en 1975, symbole de la confrontation d'hier entre l'Etat et l'Eglise catholique majoritaire (60% de la population), est un épisode complètement révolu de la vie nationale hongroise. Après une phase de coexistence plus pacifique, « nous sommes entrés aujourd'hui dans une ère de coopération créatrice », nous dit M. Sarkady-Nagy, vice-président de l'Office gouvernemental des cultes.

Comme les dogmes économiques, les vieux démons athées ont du plomb dans l'aile. « Nous ne pouvons pas imaginer la Hongrie sans le Danube et la Tisza. » De même, ajoute ce ministre communiste, nous ne pouvons pas l'imaginer sans ses églises et ses croyants. Le porte-parole de la hiérarchie catholique, Mgr Jozsef Cserhaty, lui renvoie la balle dans un article remarqué, publié en avril dernier dans la revue théologique du parti, *Vilagosság* (Lumières) : « Le sort du pays est en bonnes mains, dit l'évêque de Pécs, grâce aux dirigeants et au service dévoué du gouvernement. Les responsables religieux sont de plus en plus prêts à la coopération avec des personnes d'idéologie marxiste pour créer et approfondir le consensus national. »

L'alliance contre les « profiteurs »

Coopération ou compromis ? La situation actuelle remonte à la double illusion des années d'après-guerre. Illusion des communistes sûrs de leurs succès rapides et de l'éradication du besoin religieux. Les écoles sont nationalisées, la plupart des ordres religieux dissous. Une partie du clergé est mise au pas ou en prison. Illusion aussi des Eglises convaincues du caractère provisoire du nouveau régime et de la récupération prochaine de leurs droits et de leurs établissements.

Tout le monde s'est trompé. Le pouvoir communiste et les Eglises ont consolidé leur situation. Jusqu'au jour - pour reprendre une formule qui était chère au primate, le cardinal Laszlo Lékai, artisan principal de cette politique de coopération - « où ce qui nous rapproche est devenu plus important que ce qui nous divise ».

Les délices de la société de consommation ont partiellement vidé les églises - qui gardent des taux de pratique de 20 à 30 % et entamé sérieusement les

convictions marxistes. La jeunesse échappe aux institutions et à leurs slogans. « Avant 1956, nous faisons la guerre aux blue-jeans. Aujourd'hui, c'est nous qui les exportons », dit Jozsef Palvy, rédacteur en chef d'un grand hebdomadaire. Mgr Cserhaty s'enrichit en déplorant la montée d'une troisième force entre les croyants et les marxistes, « celle des indifférents, des cyniques et des exploités ». Il ne nie pas l'intérêt des réformes de l'économie hongroise, notamment l'accession à la propriété de terres et d'élevages par une couche nouvelle de paysans, mais il dénonce les « profiteurs ».

Malgré sa tradition de résistance, l'Eglise réformée - 2 millions de personnes - avait commencé bien avant les catholiques ce dialogue avec l'Etat. A l'est du pays, Debrecen est une sorte de Rome calviniste. Elle règne sur quatre cents congrégations, soit le tiers des paroisses protestantes du pays. Son grand temple est une pièce maîtresse de l'histoire hongroise : c'est là qu'en 1843 s'est réuni le Parlement révolutionnaire hongrois et qui siège en décembre 1945 le premier gouvernement provisoire.

L'évêque réformé de Debrecen, M. Tibor Bartha, est membre de l'actuel Parlement (2). Quant au directeur du collège, le théologien Elemér Kocsis, il se dit convaincu que « pour les marxistes, l'important aujourd'hui n'est plus de nier Dieu, mais de confirmer l'homme et de le servir ». Il n'hésite pas, assure-t-il, à évoquer les questions de justice et de droits de l'homme avec ses interlocuteurs marxistes.

Les Eglises hongroises et l'Etat sont donc liés par le même objectif - élaborer une nouvelle éthique sociale - qui d'une certaine manière traduit leur propre échec. Lutter contre l'alcoolisme et la délinquance. Consolider la vie de famille et la morale du travail, redonner aux jeunes un idéal : « Sur tous ces points, glisse un journaliste hongrois, la presse du parti ne dit pas autre chose que le curé ».

Les petits pas du cardinal

On comprend aisément que les dirigeants hongrois préfèrent traiter avec des Eglises organisées et hiérarchisées plutôt qu'avec des chapelles dissidentes ou des sectes, dont la menace est parfois brandie. Mais la question à l'ordre du jour en Hongrie est de savoir si les Eglises ne sont pas en train de devenir un instrument entre les mains de l'Etat.

La paix sociale contre l'extension de nos libertés : telle est la base du compromis - certains parlent de « marchandage » - que des leaders religieux semblent avoir passé avec le régime et que le cardinal Lékai résumait volontiers par l'expression de « politique des petits pas ».

Son bilan est loin d'être négatif. Zugliget est un quartier résidentiel de Budapest. Ses petits im-

meubles carrés forment des tables blanches sur des hectomètres de pelouse. Le curé de l'église de la Sainte-Famille peut disposer, pour sa paroisse de neuf mille âmes, d'une armée de trente-deux catéchistes laïcs... Tous des hommes. Médecins, ingénieurs, professeurs, chercheurs, il ne sont pas membres du parti et savent qu'ils n'exerceront jamais de fonctions dirigeantes dans la société. Aussi s'investissent-ils totalement dans des responsabilités d'Eglise.

Mais cette évolution est récente. Depuis deux ans seulement les laïcs sont autorisés par l'Etat à assister ou à remplacer les prêtres, sans rémunération et à condition qu'ils soient formés, dans l'enseignement religieux des enfants. A la suite du même accord,

La difficulté est tournée : des chorales, des réunions d'enfants de cœur, des pèlerinages, des petites communautés sont des moyens pour le clergé d'atteindre la jeunesse. Mais celui-ci supporte de moins en moins ces tours de passe-passe : il y a, dit-il, de la part de l'Etat, une contradiction à demander aux Eglises leur assistance dans la lutte contre la dégradation morale de la jeunesse et en même temps de la priver des moyens de l'encadrer.

La limitation des ordres religieux reste le principal sujet d'irritation. Quatre seulement sont autorisés - des franciscains, des bénédictins, des piaristes, des religieuses enseignantes - pour assurer les cours dans les huit lycées catholiques restés ouverts. L'ef-

fectif global de ces ordres est en outre soumis à un numerus clausus.

Soucieuse du renouvellement de ses cadres, l'Eglise entend bien faire sauter ce verrou. Elle compte comme un signe positif la permission qui avait été donnée à un jésuite d'accompagner, il y a quelques années, le cardinal Lékai à Moscou. De même une maison de retraites spirituelles, récemment ouverte à Leányfalu, près de Budapest, vient-elle d'être confiée à trois autres jésuites.

Un clergé divisé

Des tracasseries n'en demeurent pas moins, dans l'organisation des pèlerinages ou la liberté d'expression des médias religieux, et la majorité du clergé estime qu'elle a encore beaucoup à gagner d'un élargissement du dialogue avec les autorités. « Au séminaire, il y a dix ans, on nous formait comme si nous devions être les derniers prêtres d'une Eglise en déclin, dit le père Jozsef Török, jeune professeur de l'académie de théologie. Aujourd'hui, nous avons la responsabilité de millions de fidèles et pas d'autre choix que l'entente avec l'Etat. On peut préférer l'Eglise des catacombes, mais pour combien de croyants ? »

Des voix contestataires se font entendre où le désaccord avec la ligne suivie se mêle à la critique d'une élite cléricale, socialement privilégiée par l'Etat. « J'aimerais que les relations entre l'Eglise et l'Etat soient plus nettes et plus

honnêtes, dit un prêtre de Budapest. Je voudrais être sûr que les responsables des Eglises songent d'abord à l'intérêt de leurs Eglises. »

Le développement de « communautés de base » qui toucheraient de mille à deux mille personnes, notamment autour du religieux piariste György Bulanyi (voir notre encadré) et des luthériens, crée une certaine nervosité. L'un de leurs objectifs est la reconnaissance légale de l'objection de conscience. Par refus du service militaire, cent cinquante jeunes ont purgé une peine de dix-huit à vingt-six mois de prison. Au ministère des cultes, on estime qu'il n'est pas convenable d'abuser de la couverture des Eglises pour violer les lois de l'Etat : « Il n'y a quand même pas de loi dans l'Eglise », dit M. Sarkady-Nagy, qui permet le refus du service militaire.

Budapest entre Rome et Varsovie

L'attitude de l'Eglise hongroise est-elle réaliste ou naïve ? La question est déterminante pour la stratégie vaticane dans les pays de l'Est. On se souvient qu'au cours du dernier synode extraordinaire à Rome, pour ne pas compromettre l'équilibre actuel dans son pays, le cardinal-primat s'était contenté de parler de saint Etienne et du compositeur Franz Liszt. Poussé par des forces d'opposition au régime, l'évêque polonais est jugé en Hongrie « trop nationaliste ».

Qui l'emportera de la voie hongroise - la collaboration - ou de la voie polonaise - la résistance ? On murmure à Budapest que le cardinal Casaroli, secrétaire d'Etat du Vatican et père de l'Ostpolitik favorable au rapprochement avec les pays socialistes, n'est pas étranger à la condamnation du Père Bulanyi.

Il reste que l'actuel compromis historique à la hongroise doit encore faire la preuve de sa viabilité, au-delà de ses deux principaux promoteurs. Janos Kadar a soixante-quatre ans et Laszlo Lékai vient de disparaître. Y a-t-il en Hongrie une solution de rechange ?

HENRI TINCO.

(2) Le président de la Fédération luthérienne mondiale, l'évêque Zoltan Kalody, le président du Conseil des Eglises libres de Hongrie et le grand rabbin de Budapest sont également membres du Parlement. Sollicité en 1985, le cardinal Lékai avait refusé, sous la pression du Vatican.

Le successeur du cardinal Mindszenty symbolisait depuis dix ans une politique de réconciliation avec l'Etat socialiste. Elle devrait lui survivre.

Mais cette évolution est récente. Depuis deux ans seulement les laïcs sont autorisés par l'Etat à assister ou à remplacer les prêtres, sans rémunération et à condition qu'ils soient formés, dans l'enseignement religieux des enfants. A la suite du même accord,

L'affaire Bulanyi

Il nous reçoit dans son petit appartement de la rue Artille à Budapest. Sur ses étagères garnies, des titres et des noms célèbres : *Espirit, Etudes, Concilium*, les théologiens Congar, Chenu, Schillebeeckx. Religieux piariste de soixante-huit ans, Georgy Bulanyi est le principal animateur des communautés de base hongroises, l'un des rares lieux de contestation théologique et politique. Il se définit lui-même comme le « mouton noir » de l'Eglise et de l'Etat.

Il a reçu une lettre de condamnation du cardinal Ratzinger en avril dernier, et celle-ci devait être bientôt rendue publique. Il a passé neuf ans en prison (1982-1991) et depuis n'a jamais retrouvé le droit de célébrer en public sa messe.

Le Père Bulanyi s'estime brimé par la hiérarchie catholique hongroise plus que par le gouvernement : « Depuis les accords d'Heinink, dit-il, l'Etat est limité dans ses pressions contre moi. C'est le cardinal Lékai qui s'est chargé de faire les commissions. »

Certaines de ses écrits auraient été falsifiés, et il a été condamné pour « hérésie » en 1982 devant un tribunal ecclésiastique à Budapest. Son dossier a été envoyé à Rome à la Congrégation pour la doctrine de la foi. On lui reproche notamment des thèses contraires au dogme selon lequel le prêtre tient son autorité de l'évêque et non de la communauté à laquelle il appartient.

Mais, selon lui, cette querelle théologique n'est qu'un prétexte à une sanction politique : « Le car-

dinal Lékai a menti. Il a inventé un désaccord dogmatique pour me punir de mon action en faveur de l'objection de conscience. »

Pour le Père Bulanyi, l'Eglise et l'Etat en Hongrie ont conclu un pacte « constantinien ». Il est épris du modèle des communautés primitives où les animateurs sont choisis en leur sein. « La vocation du chrétien, dit-il, n'est pas de traiter avec les puissants, mais d'être comme le Christ au service des pauvres, des humbles et des persécutés. »

La liberté d'expression et de déplacement de ces communautés est limitée. « Au temps du stalinisme, concède cependant le père Bulanyi, il y a longtemps qu'on nous aurait envoyés dans les camps de travail. »

H. T.

RFA

Condamnation de « skinheads » pour le meurtre d'un Turc à Hambourg

De notre correspondant

Bonn. - Les meurtriers du Turc Ramazan Avci, frappé à mort le 6 décembre dernier à Hambourg par une bande de « skinheads », ont été condamnés, mardi 1^{er} juillet, à des peines de un à dix ans de réclusion. Cet assassinat, qui faisait suite à une série d'agressions commises ces dernières années contre des immigrés par des groupes proches des néonazis, avait suscité une intense émotion dans la communauté turque et provoqué quelques actions de représailles. Le tribunal n'a pas suivi l'accusation, qui avait réclamé des peines beaucoup plus dures, estimant ne pas avoir la preuve qu'il s'agissait d'une action à motifs politiques.

Présents dans beaucoup de grandes villes, surtout du nord de l'Allemagne fédérale, plus frappées par le chômage, les « skinheads » représentent, avec les groupes de supporters de football, des cibles privilégiées pour la propagande xénophobe des mouvements néonazis.

Hormis quelques cas de violences ouvertes comme l'assassinat de M. Avci, le problème des immigrés s'est posé ces dernières années d'une manière moins pressante qu'en France. Il n'empêche qu'après l'enterrinement de M. Avci, un député social-démocrate de Hambourg, M. Freimut Dawe, avait reçu des lettres de protestation pour y avoir assisté. Que ce soit dans la commu-

nauté juive, après la polémique qui a précédé la visite du président Reagan et du chancelier Kohl au cimetière militaire de Bitburg, ou dans les milieux proches de l'Eglise protestante, on prend très au sérieux cette question, illustrée de façon spectaculaire par le best-seller de Günter Wallraf, *Ganz Unten*, relatif aux problèmes quotidiens auxquels peut se heurter un Turc en RFA.

Avec la montée du chômage dans les années 70, les gouvernements ouest-allemands ont eux aussi adopté des mesures pour limiter l'immigration en RFA. L'actuel gouvernement a institué un système de primes au départ pour encourager les retours d'immigrés turcs dans leur pays. Dans les milieux conservateurs, nombreux sont les dirigeants de l'Institut de l'ex-sénateur de Berlin-Ouest, Heinrich Lummer, qui exigent des mesures beaucoup plus radicales, notamment pour limiter le droit d'asile politique. L'ex-maire de Francfort et actuel ministre de l'Environnement, M. Wallmann, estimait, il y a quelques mois, qu'il valait mieux prévenir que guérir si on voulait éviter des problèmes. Cependant, les tentatives du ministre de l'Intérieur, M. Friedrich Zimmermann, de limiter à six ans l'âge auquel les immigrés turcs peuvent faire venir leurs enfants en RFA se sont toujours heurtées au sein de la coalition au refus du Parti libéral.

HENRI DE BRESSON.

En Italie

Les brigades rouge baiser

De notre correspondant

Rome. - L'Italie, volontiers sentimentale, se passionne ces jours-ci pour une histoire d'amour insolite : celle d'Elisabetta Giove, terroriste repenti, et d'Olimdo Ferrone, un magistrat qui recueillit en son temps la confession de la « brigadiste ».

Hormis l'état de ses deux protagonistes, l'affaire est aussi banale que toute autre rencontre : il a trente-sept ans, il est marié, il a un enfant ; elle a dix ans de moins que lui, la beauté du diable, et elle s'est séparée d'un mari qui, lui, avait, naguère, fait partager son engouement pour une forme de militantisme politique prompt à déboucher sur des délits de droit commun.

Olimdo Ferrone menait à Naples une carrière sans histoire, mais plutôt brillante, de juge d'instruction. A la fin de 1982, Elisabetta était arrêtée en compagnie de plusieurs dizaines de membres de la « colonne » locale des Brigades rouges. Dans son appartement on trouva des documents prouvant qu'elle servait de courrier entre des brigadistes détenus et les clandestins du mouvement.

Les BR étaient déjà, à cette époque, sur la pente descendante. Des chefs avaient parlé, donné des noms... Elisabetta, interrogée par Olimdo, ne jugea pas indécent d'en faire autant.

J.-P. CLERC.

Voulez-vous vraiment réussir ? L'ECADE vous y aidera.

Regardez autour de vous. Derrière la quasi-totalité des grandes carrières de management, il y a au moins une grande école de gestion. Voici pourquoi.

Parce qu'il n'y a pas de miracle ! Réussir demande de la volonté, du travail, des efforts, de la chance et aussi, une solide formation de base.

Cette formation, vous pouvez l'acquérir à l'ECADE, en participant à la prochaine session du programme Administration de l'Entreprise.

En 9 mois d'études et de travaux intensifs, à plein temps, animés exclusivement par des praticiens, tous dirigeants, cadres ou conseils, Administration de l'Entreprise vous apportera cette base essentielle de votre réussite professionnelle : une formation concrète, pratique, moderne.

couvrant tous les aspects actuels de la vie réelle des entreprises.

Pour en savoir plus, remplissez et retournez le coupon ci-dessous.

Vous recevrez gratuitement et sans engagement une brochure d'information sur l'ECADE et sur le programme Administration de l'Entreprise.

ECADE

Ecole d'Administration et de Direction des Entreprises Rue du Bugnon 4 CH-1005 Lausanne (Suisse) Tél. 021/221 511

Veuillez me faire parvenir sans engagement une documentation sur le programme Administration de l'Entreprise, à l'adresse suivante:

Form with fields for Name/Prénom, Adresse (Rue, no), No postal/Localité, Pays, Age, Niveau d'études.

AMÉRIQUES

LA SITUATION EN COLOMBIE

Une cohabitation remise en question...

De notre envoyé spécial

Bogota. — S'il y a une formule politique qu'on connaît en Colombie, c'est bien la cohabitation. Depuis vingt-huit ans, les deux principaux partis — le libéral et le conservateur — occupent ensemble le pouvoir. Mais après le triomphe libéral à l'élection présidentielle du 25 mai, l'expérience semble proche de son terme. On parle de plus en plus, à Bogota, de revenir à des méthodes plus classiques de gouvernement.

La sagesse avait inspiré le pacte de front national signé en 1958 entre les libéraux et les conservateurs. Il s'agissait, en empêchant l'hégémonie d'un seul parti, de mettre fin à la violence qui avait ensanglanté le pays pendant de longues années, en raison de la guerre sans merci que se livraient les deux formations rivales. Partage du gouvernement et de tous les postes dans la fonction publique, monopole bipartite de la presse et de la télévision : la cohabitation a si bien soudé les deux anciens adversaires que le système colombien a fini par ressembler à celui du Mexique, où un seul parti domine la vie politique depuis des décennies.

Aujourd'hui, le chef des « Godos » (les Goths), comme on appelle ici les conservateurs, M. Misael Pastrana Borrero, tire la leçon de l'échec du 25 mai en parlant pour son parti d'une « opposition réfléchie ». Bien avant son succès électoral, le président élu, M. Virgilio Barco, avait annoncé qu'il proposerait une réforme de la Constitution pour changer un système coupable, selon lui, de condamner l'Etat à l'inertie. « Le manque d'une vraie opposition démocratique conduit à l'opposition armée », dit-il. C'est précisément ce que disent les hommes qui ont choisi la lutte armée.

M. Barco prendra ses fonctions le 7 août. En vertu de la Constitution, il devra offrir aux conservateurs « une participation adéquate et équitable » dans son gouvernement. Ce qui veut dire : conforme aux résultats électoraux. Or M. Barco a été élu avec 58 % des voix — le meilleur score jamais réalisé. Il peut donc réduire à la portion congrue les conservateurs, qui n'en ont eu que 36 %. Ceux-ci n'auraient pas plus de trois ministères, dit-on à la direction du Parti libéral. Il n'y aurait donc pas, à proprement parler, de co-gouvernement au cours des quatre prochaines années. Ainsi seraient évitées certaines aberrations du passé.

L'hebdomadaire *La Semana* en donnait récemment un exemple. En 1974, les Colombiens ont voté massivement pour le candidat libéral, M. Alfonso Lopez Michelsen, afin d'éviter l'arrivée à la présidence d'un conservateur identifié à la droite la plus dure, M. Alvaro Gomez Hurtado. L même réflexe a joué le 25 mai

dernier, puisque le concurrent des libéraux était de nouveau M. Gomez Hurtado. Mais en 1974, M. Michelsen avait dû partager le pouvoir avec le conservateur et ses amis pour obéir à la règle de la parité alors en vigueur.

Il avait ainsi ruiné dans les faits le sens de sa campagne électorale. Cette cohabitation à la colombienne explique en partie le scepticisme électoral qui règne dans le pays, où l'abstention atteint des records : le taux de 48 %, il y a un mois, a été considéré plutôt bon, comparé à celui de précédents scrutins.

Les relations avec le FMI

Les conservateurs choisiraient-ils la réflexion ? Beaucoup en doutent à Bogota. Les appareils des deux partis s'alimentent de la répartition des ministères et des directions d'organismes publics et parapublics. Renoncer à son quota — même réduit — ce serait pour le parti « godo » remettre en cause un système où l'influence électorale dépend du nombre des emplois publics distribués. Et la manne administrative est importante en Colombie comme partout ailleurs en Amérique latine : 1,8 million d'emplois, selon

M. Emilio Urrea, sénateur du nouveau libéralisme (une dissidence du Parti libéral). C'est beaucoup, en effet, pour un pays de 28 millions d'habitants.

Quelle que soit la décision des conservateurs — participation ou non — le problème de la cohabitation est posé. Les Colombiens savent qu'ils reviendront tôt ou tard à la formule démocratique traditionnelle d'un gouvernement gouvernant contre une opposition.

Une majorité solide, à la fois au Parlement et dans le pays, un Parti libéral unifié (« pour la première fois depuis quarante ans », dit son directeur adjoint, M. Rafael Rivas Posada), une économie de nouveau en expansion grâce au boom du café et aux efforts d'austérité des deux dernières années : les atouts ne manquent pas au futur président. Mais M. Barco n'est pas de ceux qui chantent victoire prématurément. Plus doué pour la gestion que pour le verbe, il ne s'est pas forcé beaucoup pour adopter un profil bas, au contraire de l'actuel chef de l'Etat, M. Belisario Betancur, au style flamboyant.

Selon M. Rivas Posada, les Colombiens sont fatigués de la « rhétorique » — et il y en a eu beaucoup avec le président sortant. Ce qu'ils veulent désormais, c'est du concret. M. Barco le leur

a promis : c'est même l'une des rares promesses qu'il ait faites. Son principal engagement est de lutter contre le chômage, qui atteint dans les villes le taux de 14 %, sans compter le chômage déguisé.

C'est par pragmatisme, et en raison de ses affinités personnelles avec les Etats-Unis, que le président élu, dit-on, se montrera moins tiers-mondiste, plus fidèle aux alliances traditionnelles, que l'actuel président. Mais là encore, M. Rivas Posada demande de regarder au-delà des mots : « Betancur, finalement, s'est livré au FMI. »

Le processus de paix

L'économie colombienne est soumise en effet depuis un an et demi au contrôle de l'organisation de Washington. Et M. Rivas Posada d'ajouter : « Barco peut très bien avoir de bonnes relations diplomatiques avec les Etats-Unis et leur mener la vie dure dans les négociations économiques. C'est une attitude que les Américains admettent parfaitement. » M. Rivas Posada parle sans doute en orfèvre, puisqu'il passe pour le futur ministre des relations extérieures.

L'héritage, pour M. Barco, c'est aussi, et peut-être avant tout, le processus de paix. Le président élu affirme que l'une des erreurs de son prédécesseur a été de confier les négociations avec la guérilla à une commission de paix, au lieu d'y engager son gouvernement.

Il promet, lui, de s'en occuper personnellement, d'y atteler plusieurs de ses ministres, et de ne rien faire sans s'assurer d'abord l'appui de l'armée. Pour les amis de M. Betancur, il s'agit là d'une duperie. « Betancur a conduit lui-même de bout en bout le processus de paix, et il s'est toujours efforcé d'y impliquer l'armée », dit M. Urrea.

Dès le début de son mandat, en effet, le président sortant a cherché à pacifier le pays. Après avoir fait voter par le Parlement une amnistie générale, il a négocié des trêves armées avec chacune des guérillas en activité. Son effort s'est soldé par un demi-succès ou un semi-échec, selon les points de vue.

Les FARC communistes — la guérilla la plus ancienne, la plus puissante et la mieux organisée — ont mis l'arme au pied et choisi de se battre dans les urnes. Leur organisation électorale, l'Union patriotique, a gagné 4 % des suffrages à l'élection présidentielle et

huit sièges au Parlement. C'est peu, mais tout de même davantage que les deux parlementaires et les quelque 1 % de voix que le Parti communiste avait gagné précédemment sous une autre étiquette.

En revanche, le M-19 n'a pas désarmé. Les sept cents guérilleros du bataillon Amérique qu'il a formé avec le front indigéniste Quintin-Lame et la guérilla équatorienne donnent du fil à retordre aux quinze mille soldats de l'armée régulière déployés dans les montagnes du Cauca, au sud-ouest du pays. Un deuxième bataillon Amérique est en formation dans le département d'Antioquia, le cœur industriel de la Colombie. Le M-19 a subi de nombreux revers, avec la perte de ses principaux dirigeants : son chef politique, Alvaro Fayad, a été le dernier en date. Il est tombé dans un traquenard à Bogota, en mars dernier. Mais le M-19 a aussi renforcé son potentiel militaire, et comme il n'a plus qu'un seul leader, Carlos Pizarro, il peut se donner une cohérence qui lui manquait. « Pour le meilleur ou pour le pire », disent les connaisseurs.

« Pour le pire », affirment les militaires politiques. Avec Carlos Pizarro.

C'est la ligne « militariste » qui prévaut désormais dans l'organisation. Voire « terroriste », à en juger d'après les attentats — manqués — du 17 juin contre le ministre de l'Intérieur et de l'Autonomie dernier contre le chef d'état-major de l'armée. La répétition de tels attentats — en réplique à ceux qui sont commis contre la guérilla — est un sérieux obstacle à la politique de dialogue promise par le prochain président, et rend aléatoires les offres de trêve du mouvement.

Le M-19 propose en effet un cessez-le-feu pendant la visite du pape, en juillet, et demande la médiation de Jean-Paul II pour relancer le processus de paix. Il serait prêt aussi à observer une trêve unilatérale de cent jours quand M. Barco aura pris ses fonctions — un geste de bonne volonté dont M. Barco a dit plusieurs fois la nécessité avant une reprise du dialogue.

Les guérilleros avaient demandé pour prix des accords de cessez-le-feu signé il y a deux ans une démocratisation du système politique. Ils ont obtenu en partie satisfaction puisque pour la première fois, lors des dernières élections, des candidats autres que les libéraux et les conservateurs ont pu s'exprimer à la télévision. Autre innovation d'importance : l'élection des maires au suffrage universel. Les deux principaux partis ont accepté de voter le projet de loi envoyé dans ce sens par le président Betancur en sachant que, avec le nouveau système, ils perdront de nombreuses municipalités au profit des FARC et de leurs représentants.

CHARLES VANHECKE.

Polémique officielle sur les « disparus »

De notre envoyé spécial

Bogota. — Parmi les nombreux problèmes que le pape va trouver en Colombie, il y a celui des « disparus ». C'est un mot qui n'est pas vraiment tabou ici comme il l'a été en Argentine du temps des généraux. Le procureur général de la nation, M. Carlos Jimenez Gomez, en a assumé la réalisation en dénonçant, le 10 mai dernier, « les persécution inégales, les arrestations injustes, les poursuites illégales, les condamnations gratuites, les tortures physiques et morales, les disparitions mystérieuses et défiant toute enquête », dont sont victimes, selon lui, les gens poursuivis pour leurs seules opinions.

Le procureur est même allé plus loin en affirmant qu'il fallait « dénoncer et arrêter par tous les moyens ces disparitions », afin d'éviter que, par peur, apathie ou simple omission, nous ne finissions par les accepter « comme une technique officielle ». Parlant des « tortures perpétrées de sang-froid, parfois jusqu'à la mort », il a accusé des « membres subalternes de l'armée et de la police de mener une « guerre sale », susceptible de répéter en Colombie la situation qu'a connue l'Argentine à la fin des années 70.

Le verbe « disparaître » est si bien entré dans le vocabulaire politique qu'il est utilisé au mode actif.

Désormais, on « disparaît » jusqu'en Colombie, au lieu de le faire disparaître, ce qui montre bien la volonté de rapt et de meurtre.

Le Comité permanent pour la défense des droits de l'homme, que préside l'ancien ministre des relations extérieures, M. Vasquez Carrizosa, utilise pour sa part une autre notion : celle des détenus-disparus. Il a recensé cinq cent quarante cas de 1970 jusqu'à la fin de l'année dernière et quarante-six de janvier à mai de cette année. Jusqu'en 1978, ne « disparaissent » en Colombie que quelques individus chaque année. Le rythme s'est accéléré à la fin du gouvernement de M. Cesar Turbay et sous l'actuel gouvernement de M. Belisario Betancur, le record étant atteint en 1984 avec cent vingt-huit « disparitions ».

Les victimes, pour la plupart, sont des paysans, leaders de syndicats agricoles ou de communautés indigènes. Et les coupables, pour la plupart aussi, sont des militaires ou des groupes paramilitaires, nom donné à des organisations clandestines formées de membres de la police ou de l'armée et agissant pour leur compte ou pour celui d'organisations patronales et de grands propriétaires terriens.

Que la « disparition » soit devenue une technique comme une autre, comme le redoute le procureur général, voilà qui ne fait aucun doute pour les organisations humanitaires colombiennes, qui savent que l'armée, dans sa lutte contre la guérilla, ne fait plus de prisonniers. « C'est le ministre de la défense lui-même, le général Vega Uribe, qui a dit, en décembre dernier, qu'il fallait appliquer avec le M-19 les mêmes méthodes qu'avec les chiens enragés », indique M. Leopoldo Munera, du Centre de recherche et d'éducation populaire.

Les déclarations de M. Jimenez Gomez ont soulevé une grande polémique à Bogota. Pour la première fois, une autorité officielle abordait crûment le sujet. Il y a, bien sûr, force dénégations dans les états-majors militaires, mais c'est dans l'immeuble-tour qu'occupent les services du procureur général que la controverse a été la plus vive.

Près d'un mois après la prise de position de M. Jimenez Gomez, le procureur délégué auprès des forces armées, le général Nelson Mejia, lui a apporté la réplique en affirmant que, sur les trois cent quinze personnes reconnues comme « disparus » par les services du procureur, quatre-vingt-dix-neuf étaient « réapparues ». Le général Mejia publiait la liste de cinquante-neuf d'entre elles avec diverses précisions.

Le Comité permanent pour la défense des droits de l'homme a épluché cette liste : il n'y a trouvé que vingt-huit personnes de sa propre liste, dont huit sont reconnues par le général Mejia comme ayant été assassinées. Dans une vingtaine de cas, aucune précision n'est donnée sur l'endroit où vivent les personnes « réapparues ». Même si le procureur délégué auprès des forces armées a raison, dit-on à Bogota, il reconnaît donc indirectement qu'il y a deux cent quarante « disparus ».

Dans ses déclarations du 10 mai, M. Jimenez Gomez n'a pas seulement parlé des violences commises contre « les délinquances d'opinion », mais aussi contre les délinquants de droit commun. Tortures, assassinats et « disparitions » affectent autant les uns que les autres. En une seule nuit de juin, à Cali, dix-neuf personnes ont été assassinées dans la rue par des tueurs qui circulaient en voiture et à moto. Officiellement, aucun lien n'a été établi entre les victimes, ni aucune précision donnée sur les assassins.

On suppose que ces derniers appartiennent à un ou plusieurs des escadrons de la mort qui gravitent dans la ville (la troisième de Colombie) et qui s'acharnent depuis plusieurs mois à tuer des travestis, des marginaux de toutes sortes et, sans doute, dans le nombre, des individus considérés comme des sympathisants proches ou lointains de la guérilla.

C. V.

MUNICH

995 F. ALLER

RETOUR



Air France innove en Europe. Air France, c'est du 1^{er} juin au 31 octobre un tarif aller-retour week-end exceptionnel au départ de Paris vers Milan (1 295 F), Berlin (1 200 F), ainsi que Lyon-Milan (795 F) et Nice-Rome (995 F). D'autres innovations vous attendent : en Classe Economique, de nouveaux fauteuils plus spacieux et des boissons gratuites, même le champagne ! Autant de preuves de la volonté d'Air France d'innover sans cesse pour mieux satisfaire ses passagers. Prix susceptibles de modifications sans préavis.

CHIC!

AIR FRANCE INNOVE EN EUROPE

LE PAPE

Jean-Paul II n'envoie pas
des délégués de la...

1986
L'année
des élections
publiques

Pour la 1^{re}
un Trophée des...

Idées/Dialogues
repli le
Grand Prix EMP de la Média
de Relations Pub...

هنا من الاصل

AMÉRIQUES

SITUATION EN COLOMBIE

l'opposition...

Le mardi 2 juillet, le pape Jean-Paul II a embrassé le sol de la Colombie. C'est en août 1968 que Paul VI était venu inaugurer la deuxième conférence générale de l'épiscopat latino-américain, dont les travaux allaient avoir un retentissement immense, religieux et social. « Le nouveau nom de la paix est : développement », avait déclaré le pape à la suite de son encyclique *Populorum Progressio* publiée l'année précédente. Parce que sans doute, derrière l'agitation de façade, la Colombie n'a guère évolué, Jean-Paul II a pu, dès son arrivée, reprendre le discours à l'endroit où son prédécesseur l'avait laissé.

Au palais présidentiel, devant des dirigeants politiques, économiques et syndicaux de toutes obédiences, mais tous de sensibilité chrétienne, le pape s'est écrit : « En regardant sans passion le visage de votre patrie, n'avez-vous pas la claire conscience d'une iniquité morale dans votre société ? - Une iniquité qui s'alimente aux sources de la violence, du chômage, de la marginalisation... »

Puis Jean-Paul II a ajouté : « La question sociale se pose désormais aux dimensions de la planète... Les peuples pauvres ne peuvent pas supporter des coûts sociaux aussi insupportables, qui les excluent de leur droit au développement, tandis que d'autres jouissent de l'opulence. »

Les remèdes ? Au plan national, enfoncer entre les « violences » de signes opposés - celle du conservatisme et celle de la révolution - le « coin » des valeurs chrétiennes ; ne jamais prendre son parti de « l'insé-

NOTES

Après la messe, le pape a été reçu par le président Betancur et le premier ministre. Il a ensuite rencontré les membres du gouvernement et les dirigeants de l'opposition. Le pape a également rencontré des représentants de la communauté internationale et des médias. Il a conclu sa visite à Bogota par une messe à la cathédrale.

CHARLES VAN DER...

ET LE VOYAGE DU PAPE

Jean-Paul II n'envisage pas de rencontrer des délégués de la guérilla

Au cours de sa deuxième journée à Bogota, le mercredi 2 juillet, le pape devait présider un grand rassemblement au parc Simon-Bolívar et rencontrer les évêques membres du CELAM (Conseil épiscopal latino-américain) devant lesquels il devait prononcer un discours sur la théologie de la libération, de la contrebande, de l'injuste répartition des richesses, des activités économiques illicites du transfert massif des capitaux vers l'étranger ; que les entrepreneurs, enfin, créent et « multiplient les postes de travail ». Et au plan international ? La réponse au défi, ce sont des « accords équitables » - notamment pour ce qui touche à cette « dette extérieure qui accable l'Amérique latine et d'autres pays du monde ».

De notre envoyé spécial

Bogota. - Le mardi 1^{er} juillet, Jean-Paul II a embrassé le sol de la Colombie. C'est en août 1968 que Paul VI était venu inaugurer la deuxième conférence générale de l'épiscopat latino-américain, dont les travaux allaient avoir un retentissement immense, religieux et social. « Le nouveau nom de la paix est : développement », avait déclaré le pape à la suite de son encyclique *Populorum Progressio* publiée l'année précédente. Parce que sans doute, derrière l'agitation de façade, la Colombie n'a guère évolué, Jean-Paul II a pu, dès son arrivée, reprendre le discours à l'endroit où son prédécesseur l'avait laissé.

Les quatre pouvoirs

Jean-Paul II a démarré ce troisième voyage à l'étranger au pas de charge ! Reçu au début de l'après-midi à l'aéroport de la capitale par le chef de l'Etat, M. Betancur et les plus hautes autorités religieuses de Colombie, le pape a parcouru en voiture panoramique les quinze kilomètres séparant l'aéroport d'El Dorado de la belle place Simon-Bolívar autour de laquelle se trouvent les « quatre pouvoirs » : la présidence de la République, la chambre des députés, le palais de justice et... la cathédrale, siège de l'archevêque primat. La « papamobile » s'est frayé un chemin entre une haie quasi continue de femmes, d'hommes et d'enfants enthousiastes agitant des drapeaux.

Le pape et la violence

Dans l'appareil qui l'avait amené de Rome, le pape a, comme il le fait généralement, très librement conversé avec les journalistes. Répondant à notre question sur les objectifs de son voyage, Jean-Paul II a déclaré qu'il entendait d'abord manifester sa présence dans un pays qui, ces derniers temps, avait « souffert de grandes catastrophes » (allusion en particulier au récent enlèvement, sous une coule de boue, de plus de vingt mille personnes à Armero, au pied du volcan Nevado del Ruiz) et aussi encourager une Eglise qui s'efforce de résoudre ces graves problèmes que sont « l'évangélisation des hommes, la présence des chrétiens au milieu du peuple et tant d'autres questions d'ordre social et moral ».

Le pape et la violence

Le pape a écarté toutes les spéculations qui avaient précédé son

Chili

L'opposition lance un appel à une grève générale de quarante-huit heures

La découverte des cadavres de trois militants de l'opposition chilienne tués par l'armée à Santiago a aggravé mardi 1^{er} juillet la tension qui règne au Chili à la veille d'une grève générale de deux jours. Ce mouvement a été convoqué par l'Assemblée civile, qui regroupe depuis fin avril les syndicats d'opposition et sera un test de ses capacités de mobilisation.

Le mot d'ordre a été approuvé par le Commandement national des travailleurs, les associations professionnelles, les fédérations d'étudiants, les syndicats des camionneurs et les commerçants regroupés au sein de cette assemblée hostile à la politique du général Pinochet.

Depuis six semaines, la capitale et d'autres grandes villes chiliennes sont le théâtre de manifestations de rue, de grèves étudiantes et d'affrontements avec la police et les carabinieri au cours desquels deux étudiants ont été tués et plus de mille cinq cents personnes arrêtées. D'autre part, la capitale est privée d'eau potable et cette pénurie pourrait avoir une influence sur la grève générale.

Correspondance

Santiago-du-Chili. - La majorité des habitants de Santiago se trouvent sans eau depuis le 17 juin. Les pannes répétées ont provoqué la crue des deux rivières desservant la capitale chilienne, le Mapocho et le Maipo ; et ces crues rapides ont provoqué à leur tour des inondations affectant plusieurs localités et quartiers du Grand Santiago ainsi que la destruction de l'aqueduc de captation de la principale centrale de traitement d'eau potable de la capitale.

M. MICHEL AURILLAC EN HAÏTI

Port-au-Prince (AFP). - Le ministre français de la coopération, M. Michel Aurillac, effectue depuis le lundi 30 juin une visite officielle en Haïti, le premier voyage d'un ministre français à Port-au-Prince depuis la chute du régime Duvalier, le 7 février.

M. Aurillac, à la tête d'une mission de dix personnes, dont le député RPR Bruno Bourp-Brocœur, doit être reçu mercredi par le président du Conseil national de développement (CND), le général Henri Namphy, et par plusieurs membres du cabinet ministériel haïtien.

La France va accroître sa coopération dans tous les domaines

La coopération de la France en faveur d'Haïti pour les années 1985-1986 s'est élevée à environ 20 millions de dollars dont douze de prêts, rappelle-t-on de source française. Une soixantaine de projets de développement doivent être examinés, en particulier dans les domaines des communications, du développement rural, de l'énergie, de l'alimentation, de l'eau potable, des télécommunications, de la santé et de la culture.

On a noté la présence de militaires dans la délégation française : le général de brigade Lucien Beal, chef de la mission militaire de coopération française (MMC) et le chef d'escadron Arnaud, membre de ce même organisme. C'est la première fois depuis la signature des accords de coopération haïtien-français en 1973.

Les deux officiers français doivent être reçus par le ministre haïtien de l'intérieur et de la défense nationale, le colonel Williams Regala, membre du Conseil national de gouvernement.



1986
l'année
des
relations
publiques

Pour la 1^{re} fois
un Trophée leur est décerné

Idées/Dialogue Conseil
reçoit le
Grand Prix EMP de la Meilleure Agence
de Relations Publiques

Idées/dialogue conseil
Jean-Jacques Raffet, directeur général
24 RUE ROYALE, 75008 PARIS, TEL. 42.61.80.81

LE CENTENAIRE DE LA STATUE DE LA LIBERTÉ

Un rêve devenu pays

(Suite de la première page.)

Les Etats-Unis, par contre, sont nés de l'adhésion des pères fondateurs, confirmée par des générations d'immigrants, à un credo commun dont le fondement est précisément la Liberté.

L'image d'Epinal a ses taches d'ombres. L'égalité des conditions devant laquelle s'extasiait Tocqueville, jusqu'à y voir le point central où toutes ses observations venaient aboutir, n'est plus qu'un lointain souvenir.

La pauvreté, la violence, l'analphabétisme, ne sont pas des mythes. La fête de la liberté ne mérite pas ce nom pour tous, et surtout pas pour ceux qui peuplent le pays avant l'arrivée des Blancs. Ni pour les Noirs, qui ne sauraient oublier que leurs ancêtres y ont pour le plupart été amenés de force et vendus comme esclaves, même si aujourd'hui personne ne s'étonne de voir certains d'entre eux présider aux destinées de métropoles comme Washington, Chicago ou Los Angeles.

Il y a aussi que, plus large est l'adhésion populaire au dogme sur lequel repose l'Etat, plus grand est le risque de voir l'Etat en question succomber aux tentations de l'orgueil. Reagan-Rambo n'est pas tout à fait à l'abri de ce péril. « J'ai toujours cru, a-t-il pu dire en février 1982, que ce continent était un lieu exceptionnel dont le destin était d'être le phare d'espérance de l'humanité tout entière. »

O.K. Mieux vaut un chef d'Etat qui se veut un « phare d'espérance » qu'un candidat déclaré à la domination. Mais lorsqu'on se croit investi par la Providence d'une mission planétaire et qu'on dispose pour l'accomplir d'une puissance éco-

nomique, militaire, culturelle et médiatique sans précédent, on est tout naturellement enclin à se montrer peu regardant quant à la moralité et à l'attachement à la démocratie des alliés dociles, et à tenir en revanche pour négociables, sinon inadmissibles, les réserves ou objections de ceux qui le sont moins : l'incompréhension avec laquelle a été accueilli, en avril dernier, le refus de la France de laisser passer les bombardiers à destination de Tripoli et de Benghazi s'inscrit dans la liste déjà fort longue de ce que Henry Kissinger a appelé, un jour d'indulgence, « les malentendus transatlantiques » (1).

La racine des « malentendus »

S'indigner, comme le font certains, de cette prétention, au moins implicite, à l'hégémonie et en tout cas au leadership, en profiter pour dénoncer l'hypocrisie et la rapacité congénitales de la Maison Blanche et, derrière elle, de Wall Street, est peu efficace. Et ce n'est même pas juste, faite de bien saisir la racine de ces « malentendus », qui est, à proprement parler, philosophique. Il n'y aurait pas d'Etat-Unis si ne s'étaient rencontrés sur leur sol des hommes et des femmes qui ont fait passer leur adhésion à des valeurs communes avant tous les particularismes auxquels les peuples d'Europe attachent tant d'importance.

Lorsqu'on est pénétré de cette conviction, il va de soi que ceux qui se refusent à la partager font facilement figure de retardataires ou d'empêcheurs de danser en rond. Aujourd'hui encore, beaucoup d'Américains ont du mal à comprendre que leurs cou-

Leurs racines sont profondes, leurs langues, leurs habitudes, en un mot leur histoire, plutôt que de les déposer dans la corbeille de leurs noces atlantiques.

L'histoire de la France, a pu dire récemment Michel Jobert au cours d'un colloque de l'Institut français des relations internationales, c'est le refus de l'empire. François I^{er}, Louis XIV, Napoléon, les bâtisseurs de l'empire colonial, n'auraient sans doute pas ratifié ce jugement. Reste tout de même, face aux divers avatars de l'impérialisme ou de l'universalisme, l'existence d'une « identité » qui mérita d'aurait plus d'être préservée qu'elle n'implique, au départ de « rêve » français, une « certaine idée », une idée en fin de compte morale, de notre pays.

Son rayonnement a d'ailleurs été suffisant pour que, sur une échelle certes plus modeste que celle des Etats-Unis, des millions d'étrangers y aient trouvé, au cours des siècles, un refuge et, pour beaucoup, une patrie nouvelle.

Qui peut nier que, dans cette « certaine idée », l'attachement à la Liberté joue un rôle essentiel, au point que de Jean-Marie Le Pen à Georges Marchais toute la classe politique de ce pays se croit obligée de n'avoir que ce mot à la bouche ? C'est parce que cet attachement n'est pas moins fort que celui des Américains que nos deux peuples se trouvent en permanence à la fois concurrents et solidaires. Ce qui signifie que, malgré toutes les chamailleries familiaires à un très, très vieux couple, celui-ci n'est pas près de rompre.

ANDRÉ FONTAINE

(1) Titre d'un livre paru en traduction française en 1965 aux Editions Denoël.

CHIC!

AMÉRIQUES

Nicaragua

Washington dénonce le caractère « militaire » de coopératives agricoles financées par des fonds suisses

Berne (AFP). - L'ambassade des Etats-Unis à Berne a publié le mardi 1^{er} juillet une mise au point sur les « coopératives agricoles militaires » au Nicaragua - dont certaines sont financées par des fonds suisses - notamment à propos de l'attaque de la coopérative de Yala le 31 mai par des « contras » au cours de laquelle seize personnes ont été tuées.

Pour le diplomate américain Robert Reilly, « des gens qui tiennent au fusil, portent des uniformes et sont dirigés par des officiers de l'armée ne sont pas des civils ». « Le régime sandiniste, poursuit-il, construit un réseau de coopératives servant un but à la fois militaire et économique ».

Cette mise au point fait suite aux vives réactions des organisations suisses d'entraide qui financent des coopératives agricoles au Nicaragua, comme Swissaid, l'OSEO (Œuvre suisse d'entraide ouvrière), Terre des hommes ou la Fédération genevoise de coopération. Un coopérant suisse a été tué en février dans une embuscade tendue par les « contras ».

La plupart des organisations suisses interrogées ont admis la présence d'hommes armés en uniforme dans ces coopératives, mais en précisant qu'il s'agit en fait de paysans, qui sont obligés de se défendre contre les attaques des « contras » soutenus par les Etats-Unis. L'OSEO et Swissaid ont reconnu que des uniformes sont parfois fournis aux paysans par l'armée san-

diniste mais que « ce n'est pas la règle ». Le diplomate américain, pour sa part, cite Segovia, l'organe de l'armée sandiniste, dans lequel la coopérative de Yala est décrite comme étant une CAD (Coopérative de auto-défense), c'est-à-dire « un élément dans le système de défense du pays ».

Washington dément une aide secrète de 400 millions de dollars aux « contras ». - Le département d'Etat a démenti mardi 1^{er} juillet que les Etats-Unis se préparent à fournir aux « contras » nicaraguayens une assistance secrète de 400 millions de dollars, comme l'affirme l'hebdomadaire Newsweek (le Monde du 2 juillet). « Cette information est fautive », a déclaré le porte-parole du département d'Etat, M. Charles Redman. - (AFP.)

LIVRES
POLONAIS
et livres français
sur la Pologne
et
l'Europe de l'Est
Catalogues sur demande
LIBELLA
12, rue Saint-Louis-en-l'Île, PARIS-4^e
Tél : 43-26-51-09

Le Monde

MAGAZINE SPÉCIAL SICOB
Parution le 15 septembre 1986
Renseignements publicité :
45-55-91-82, poste 4196

Un supplément de 8 pages
sur les événements du Festival

SPÉCIAL AVIGNON

Le théâtre baroque : comment mettre en scène aujourd'hui l'illusion ● Les auteurs contemporains : Nathalie Sarraute, Valère Novarina ● Le théâtre ouvert : sur le thème « Oser aimer en France en 1986 », écrivains et comédiens imaginent ● La naissance du cinéma : 1915-1920, le muet en exclusivité ● Décors et costumes : les créations de Kandinsky, Delaunay, Picasso et les autres ● Les peintres soviétiques et le théâtre : les avant-gardes de 1917 à 1930

Le Monde

TOUT LE FESTIVAL AVANT LE FESTIVAL
Supplément jeudi 3 daté 4 juillet

ASIE

Afghanistan

Un avion militaire a été abattu par les maquisards Cent morts

Islamabad (AFP, AP, Reuters). - Les maquisards afghans ont abattu un avion militaire transportant une centaine d'hommes dans le sud de l'Afghanistan, a-t-on indiqué, le mardi 1^{er} juillet, de source diplomatique occidentale. On ajoute de même source, en se fon-

dant sur des témoignages afghans, que l'avion a été abattu mercredi dernier, au cours d'un vol entre Kaboul et la ville de Kandahar. Aucun survivant n'est signalé, pas plus que l'arme utilisée pour abattre l'appareil. Selon un diplomate, il s'agirait d'un quadrimoteur servant au transport de troupes, mais des rapports contradictoires ne permettent pas de savoir si l'avion transportait des Soviétiques ou des Afghans, bien que cette dernière hypothèse soit la plus probable.

Un hélicoptère soviétique de combat a en outre été abattu près de Ghazni (sud du pays), ont déclaré les diplomates, sans donner d'autres détails. Une intense activité aérienne a été notée la semaine dernière à l'aéroport de Kaboul, ont ajouté les mêmes sources, faisant état d'informations en provenance de la capitale afghane. Des avions de combat soviétiques IL-76 et d'autres types ont effectué un grand nombre de sorties vers le nord et vers le sud.

Selon des informations en provenance de Kaboul, les Soviétiques auraient lancé une nouvelle offensive contre le bastion de la résistance afghane dans la vallée du Panjshir. Si cette information était confirmée, il s'agirait de la neuvième tentative pour reprendre cette vallée contrôlée par la résistance.

Enfin, Radio-Kaboul a affirmé, mardi, que cent quarante résistants s'étaient rendus récemment dans la province de Fariab, près de la frontière soviétique, et avaient promis de s'embarquer dans les forces gouvernementales en vertu d'un récent programme gouvernemental d'amnistie. La radio d'Etat a également affirmé qu'un certain nombre de maquisards avaient été tués et huit autres capturés au cours d'un récent affrontement avec les troupes gouvernementales, dans la province septentrionale de Balkh.

Chine

« LA RÉVOLUTION CULTURELLE, CETTE CATASTROPHE »

Pékin (AFP). - Dans un discours prononcé à l'occasion du sixième anniversaire de la fondation du PC chinois, M. Hu Yaobang, son secrétaire général, a fait, le mardi 1^{er} juillet, un pas supplémentaire dans la critique du Grand Timonier. La confusion entre diverses sortes de contradictions a conduit Mao Zedong, a-t-il dit, « à lancer la révolution culturelle, une catastrophe pour le parti et l'Etat ». M. Hu a rattaché le déclenchement de cette révolution, dans les années 60, à des erreurs idéologiques datant des années 50.

La publication de ce discours fait partie des efforts pour fournir des justifications idéologiques aux réformes du numéro un chinois, M. Deng Xiaoping, en même temps qu'il donne à M. Hu l'image d'un théoricien capable d'hériter de la charge de « Timonier » du PC. M. Hu a également dénoncé le manque actuel de discipline à l'intérieur du parti ainsi que le trafic d'influences dans ses cercles dirigeants. « Pour le dire tout net, le vie politique n'est pas sain dans quelques-unes des organisations du parti, y compris dans certains comités dirigeants », a-t-il dit.

Japon

ACCORD AVEC MOSCOU SUR LES VISITES AUX KOURILES

Tokyo. - Le ministre japonais des affaires étrangères, M. Abe, a annoncé, le mardi 1^{er} juillet, que l'URSS avait mis fin à un différend de onze ans avec Tokyo, en autorisant les Japonais à visiter sans visa les tombes de leurs ancêtres sur les quatre îles Kouriles occupées depuis 1945 par l'armée rouge. Cet accord prévoit également que, de leur côté, des Soviétiques pourront se rendre sans visa sur les tombes de leurs ancêtres morts pendant la guerre russo-japonaise de 1904-1905 et enterrés au Japon. Les Japonais refusent la pratique de la délivrance de visas par les Soviétiques pour visiter les Kouriles, car ils considèrent ces îles comme leur propriété. Depuis 1975, date du refroidissement des relations nippo-soviétiques, la pratique de ce visas avait été rétablie. Qu'elle soit abandonnée aujourd'hui ne signifie pas la moindre concession de Moscou sur l'occupation des îles. - (AFP.)

Macao

Les négociations. - La Chine et le Portugal ont achevé, le mardi 1^{er} juillet à Pékin, leurs premières négociations officielles sur l'avenir de Macao (le Monde du 1^{er} juillet). Les deux pays se sont déclarés satisfaits de l'évolution des négociations et prévoient une nouvelle série de discussions en septembre, toujours à Pékin. - (Reuters.)

Timor-Oriental

Combats. - Les rebelles nationalistes insurgés ont déclaré, le mardi 1^{er} juillet à Lisbonne, avoir tué 24 soldats indonésiens dans l'est et le centre du territoire en avril. Le FRETILIN (Front révolutionnaire pour l'indépendance de Timor-Oriental) a également affirmé avoir récemment capturé trois soldats indonésiens. Le FRETILIN mène une guérilla contre les forces indonésiennes depuis que ces dernières ont envahi ce territoire portugais en 1975, avant de l'annexer. - (Reuters.)

A TRAVERS LE MONDE

AFRIQUE DE L'OUEST

Sombre bilan pour la Communauté économique

Abuja. - Les chefs d'Etat et de quinze pays d'Afrique de l'Ouest ont clos, le mardi 1^{er} juillet, à Abuja, la future capitale du Nigeria, les travaux du neuvième sommet de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en dressant un bilan peu encourageant de l'organisation. Le président nigérian, le général Babangida, élu pour la deuxième année consécutive président de la CEDEAO, a vivement déploré le « manque de soutien financier » des Etats membres, les cotisations impayées s'élevant à plus de 9 millions de dollars, alors que le budget annuel de la Communauté est de 5,5 millions de dollars. « Il y a même un pays qui n'a pas versé un centime depuis 1978 », a indiqué le secrétaire exécutif de l'organisation, M. Momodu Muna. Le président Babangida a souligné que les deux tiers des échanges entre les seize membres de la CEDEAO sont dus à la contrebande et a déploré que la plupart des mesures adoptées par l'organisation durant ses onze années d'existence n'aient pas été mises à exécution. Ce sommet a rassemblé les chefs d'Etat du Bénin, du Burkina-Faso, de Gambie, de Mauritanie, du Cap-Vert, de Guinée-Bissau, du Libéria, ainsi que les chefs de gouvernement de Côte-d'Ivoire, du Ghana, du Niger, du Mali et de la Guinée. - (AFP, Reuters.)

ETATS-UNIS

Les Américains favorables à une réduction de l'immigration

New-York. - Un nombre croissant d'Américains souhaitent voir diminuer le nombre d'immigrants admis aux Etats-Unis au moment même où ils s'approprient à célébrer le centenaire de la statue de la Liberté, symbole du Nouveau Monde pour des millions d'immigrants. Selon un sondage du New York Times et de la chaîne de télévision CBS, publié mardi 1^{er} juillet, 49 % des Américains estiment que l'immigration devrait être davantage restreinte. En 1985, ils étaient seulement 33 % à partager ce point de vue. L'hebdomadaire US News and World Report a publié un autre sondage donnant des chiffres encore plus hostiles à l'immigration : 51 % des personnes interrogées trouvaient que le niveau légal d'immigrants, fixé actuellement à environ cinq cent mille par an, devrait être réduit. Peuple d'immigrants, les Américains continuent à avoir des sentiments mélangés à l'égard des étrangers et US News soulignait que rien dans les résultats de son sondage ne suggère une virulence de sentiments semblable à l'agitation anti-étrangers qui avait suivi la première guerre mondiale. L'augmentation du nombre de personnes souhaitant voir réduire le nombre d'étrangers admis légalement aux Etats-Unis s'explique, selon les spécialistes, par le débat croissant sur l'immigration illégale, en provenance surtout des pays d'Amérique centrale, ainsi que par le changement dans l'origine des nouveaux immigrants, maintenant originaires pour la plupart du tiers-monde. - (AFP, AP.)

PHILIPPINES

Embuscade meurtrière

Manille. - Huit soldats philippins au moins ont été tués, le lundi 30 juin, par des guérilleros communistes lors d'une embuscade au sud de Manille, ont indiqué mardi des photographes présents sur place. Quarante-deux hommes de la NPA (Nouvelle armée du peuple, branche armée du PC philippin interdit) ont attaqué un convoi militaire sur une autoroute près de Gumaca, à 150 kilomètres au sud-est de Manille, ont-ils précisé. Cette embuscade survient alors que des discussions pour un cessez-le-feu sont en préparation entre le gouvernement et les chefs des rebelles. « Nous n'avons pas reçu d'ordre de cessez-le-feu », a indiqué aux photographes le commandant du groupe de la NPA peu avant l'attaque. Toujours selon les photographes, les guérilleros n'ont pas subi de pertes lors de cette embuscade, au cours de laquelle ils ont incendié deux jeeps de l'armée sur trois et pris une douzaine d'armes automatiques. Selon des sources hospitalières, quatre soldats ont été tués et quatre autres blessés, dont deux grièvement. - (AFP.)

RDA

L'affaire du métro de Berlin

Berlin-Est. - L'information publiée par la presse ouest-allemande sur une tentative de passage à l'Ouest par le métro de Berlin-Est a été qualifiée, le mardi 1^{er} juillet, par l'agence officielle est-allemande ADN de « grand-guignol ». « Tout dément est superflu. Les auteurs de tels mélodrames horribles devraient être enfermés dans une maison de fous », commente ADN en accusant le secrétaire général du Parti chrétien-démocrate de Berlin-Ouest, M. Klaus Landowski, d'être à l'origine de cette affaire. Selon la presse ouest-allemande, douze à quinze Allemands de l'Est auraient tenté en mai dernier de passer à l'Ouest en utilisant une rampe de métro du réseau est-berlinois. Interceptés par les forces de sécurité de la RDA, les uns auraient été tués au cours d'une fusillade et les autres exécutés après jugement, affirmant certains journaux publiés mardi en RFA et à Berlin-Ouest (le Monde du 2 juillet).

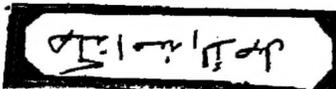
TUNISIE

L'ancien président de Tunis Air condamné à cinq ans de prison

La cour d'appel de Tunis a confirmé, le mardi 1^{er} juillet, la condamnation de l'ancien président-directeur général de la compagnie Tunis Air, M. Mohamed Belhadj, à cinq ans de prison et à 25 200 dinars d'amende, pour mauvaise gestion et infraction à la réglementation douanière. Les avocats de M. Belhadj avaient demandé l'acquiescement de leur client, considérant que les accusations portées contre lui n'étaient fondées sur aucun article du code pénal et du code de commerce et ne reposaient sur aucune preuve. Le cas de l'ancien responsable de Tunis Air avait été cité récemment en exemple par le président Bourguiba, alors qu'il exprimait sa détermination à châtier ceux qui « abusent des deniers publics et des acquis de la nation ». Il s'agit de la deuxième grande affaire à être appelée devant la justice après le procès, le mois dernier, du genre de M^{me} Wassila Bourguiba, M. Tawfik Tordjman, ancien président-directeur général de l'Union internationale de banque (le Monde du 23 mai). M. Mohamed Belhadj et sa femme, de nationalité française, sont aussi depuis de longues années des proches de M^{me} Bourguiba, qui vit actuellement aux Etats-Unis. - (Corresp.)

ملّة امّنا الأصل

LES PARTIS DU CENTRE...
avec l'inspection les pr...
Le retour de la co...
Yveline
TWA Flânerie



politique

Les partis du centre gauche accueillent avec circonspection les propositions du PS

Le comité directeur « élargi » du MRG, qui s'est tenu samedi 28 juin, s'est prononcé en faveur de l'autonomie du parti. La motion adoptée à 81 %, qui donne mandat à M. François Douchin, président du MRG pour toute initiative en vue de rassembler autour de sa formation, les partis, clubs, groupements et personnalités qui se reconnaissent dans les objectifs de justice sociale, de défense des libertés et droits de l'homme et de modernisation des institutions, précise que le MRG doit rester « un parti spécifique au sein de la gauche pluraliste, attaché au souffles de l'action du président de la République face à l'action rétrograde du gouvernement ». La direction du MRG émet la suite à donner à l'initiative associée par M. Lionel Jospin de créer un conseil national de la gauche.

De son côté, M. Eric Hünemann, président de l'Alliance social-démocrate, qui, avec le rassemblement radical et républicain (RRR), qui regroupe plusieurs groupements de gauche exclus ou en congé de parti depuis les élections de mars dernier et dont la réinté-

gration au MRG est en cours) et l'Union centriste et républicaine indépendante (UCRI, dans laquelle se retrouvent ceux qui n'ont pas suivi M. Olivier Stirn, président fondateur de FUCR au PS), viennent de fonder un collectif pour le rassemblement des démocrates, se montre prudent. Il estime : « La capacité du PS à faire amende honorable à l'égard de tous ceux, sociaux-démocrates et réformistes, qu'il a exclus de ses rangs en raison de leur opposition au programme commun et à la stratégie du front de classe, sera le test de sa volonté de rénovation et d'ouverture. Le contenu précis des propositions socialistes dira si le conseil national de la gauche est un gadget pour fin de conversation nationale sans relief ou le point de départ d'un grand rassemblement des socialistes aux décrets de progrès ».

M. Roger Gérard Schwartzberg, président d'honneur du MRG, explique, ci-dessous, que son parti doit agir comme une « force d'ouverture » vers « l'électorat central ».

AU GROUPE DU FRONT NATIONAL

Le procès de M. Briant

Le retour de M. Jean-Marie Le Pen des Etats-Unis n'a pas mis fin au conflit qui oppose ouvertement, depuis la semaine dernière, à l'intérieur de son groupe parlementaire, le secrétaire général du Front national, M. Jean-Pierre Stirbois, député des Hauts-de-Seine, et le secrétaire général adjoint du Centre national des indépendants et paysans, M. Yves Briant, député du Val-d'Oise (Le Monde daté 29-30 juin).

Ces propos ont, de toute évidence, été accueillis comme un crime de lèse-majesté par les députés du groupe appartenant au Front national. Outre M. Stirbois, les plus virulents, dans leurs interventions contre M. Briant ont été MM. Christian Baekeroot, député du Nord et Jean-Pierre Schenard, député du Val-de-Marne. Au nombre des griefs formulés contre le contestataire il a même été retenu la réaction de tristesse exprimée par le secrétaire général adjoint du CNIP à l'annonce... de la mort de Coluche, en violation d'une consigne de silence donnée par les « lepénistes » !

présents de dire s'ils jugeaient le comportement et les propos de M. Briant compatibles avec le maintien de celui-ci au groupe. A sa demande, les élus présents se sont prononcés à main levée, et, dans leur très grande majorité, ont répondu à cette question par la négative. Puis M. Stirbois, de la même façon, a demandé à chacun de s'engager à soutenir la candidature de M. Le Pen à la prochaine élection présidentielle et il a obtenu, sur ce point, un vote positif unanime (à l'exception de celui de M. Briant).

Le député du Val-d'Oise, répondant à la question, a notamment reproché à M. Stirbois et à ses amis de lui faire un procès « stalinien ». Et il a maintenu son point de vue sur la nécessité d'une expression pluraliste au sein du courant droitiste. Au terme de ces échanges, M. Briant s'est refusé, toutefois, à toute déclaration pour ne pas envenimer davantage les choses.

M. Le Pen optimiste

Pendant que M. Briant subissait cet assaut en règle dans les couloirs du Palais-Bourbon, le président du Front national affichait la plus grande sérénité : « Je suis d'un grand optimisme pour ce qui touche à mon groupe parlementaire ; il n'y a aucune menace d'éclatement, dit-il. M. Le Pen. Je ne désavoue personne. Le groupe s'y va à traverser, aura à connaître de ces problèmes qui sont de discipline intérieure, et qui sont sans importance (...). Je ne sonde pas les réins et les coeurs ; je ne peux vous dire s'il y a des états d'âme. Ce que je vois, c'est que la discipline des groupes est respectée ; quand elle ne l'est pas, l'indiscipline est sanctionnée (...). Dans ce genre d'affaire l'homéopathie et la médecine douce sont supérieures à l'opération chirurgicale ».

Le chef de file de l'extrême droite ajoutait : « Ceux qui critiquent les méthodes de fonctionnement du groupe, j'aurais aimé se poser la question avant de signer les engagements qu'il ont pris pour être candidats ».

A l'inverse de ce qui s'était passé lors de la précédente réunion du groupe, jeudi 26 juin, aucune voix ne s'est élevée, cette fois, pour prendre la défense du député du Val-d'Oise. Ceux qui paraissent partager ses préoccupations et sa sensibilité — une demi-douzaine environ — ont préféré demeurer silencieux. M. Stirbois en a profité pour essayer d'isoler au maximum M. Briant. Le secrétaire général du Front national a d'abord prié chacun des députés

Toutes les conditions paraissent réunies, pourtant, pour que M. Stirbois réclame, au nom du groupe, l'exclusion du secrétaire général adjoint du CNIP. La décision était, ce mercredi matin, entre les mains de M. Le Pen.

Le président du Front national, qui s'était ostensiblement donné une marge de manœuvre en ne participant pas directement à ce réquisitoire collectif, semblait néanmoins hésiter. Outre la menace d'hémorragie qu'elle comporterait pour son groupe, l'exclusion de M. Briant risquerait, en effet, d'entraîner une rupture entre le Front national et le CNIP au moment même où le vieux parti de M. Antoine Pinay vient de prendre ses distances avec le RPR et connaît, sous l'impulsion de M. Briant, nouveau bras droit de M. Philippe Lemaire, un regain de jeunesse qui le pousse à rivaliser avec M. Le Pen, justement, dans la chasse aux voix des « déçus du chiraquisme »...

ALAIN ROLLAT.

Le « carré de la confiance »

par ROGER-GÉRARD SCHWARTZENBERG (*)

L'alternance s'inscrit à l'horizon 1988. L'une de ses conditions réside dans l'existence d'un radicalisme actif et attractif, qui contribue à gagner de nouveaux électeurs à la gauche moderne. Il importe donc d'affirmer plus fortement l'identité radicale. En l'articulant sur quatre données, qui peuvent former le « carré de la confiance » : une image claire, une plate-forme spécifique, une expression active, une stratégie précise.

La troisième condition, c'est une expression active. Pour conserver et accroître son audience, un parti doit faire entendre ses idées et sa voix. Il doit être « communicateur » et s'exprimer sur tous les grands problèmes de la politique nationale. Il doit le faire à la tribune du Parlement et aussi sur le forum audiovisuel, où se forme l'opinion publique de la démocratie médiatique.

Il y a à la fois un nouvel espace pour la gauche moderne qui doit élargir sa zone d'influence jusqu'au centre. Dans cette ouverture, le MRG doit jouer un rôle actif, étant à proximité de cet « électorat central » qui peut contribuer à renforcer la majorité de demain.

Une stratégie constante

Le quatrième côté de ce « carré de la confiance », c'est une stratégie précise et ferme.

D'abord, l'engagement à gauche. Le MRG a été créé pour cela en 1972. Pour refuser une dérive droite et qui a amené les valoisistes là où ils sont aujourd'hui ; dans les rangs d'une majorité profondément conservatrice. Envers ceux-ci, notre position doit donc être parfaitement claire. Notre vocation est de les convaincre de se rapprocher de la gauche. Et non l'inverse.

Le MRG doit agir, au sein de la gauche, comme une force d'ouverture. Vers l'opinion. Vers l'électorat central, attaché lui aussi aux valeurs de liberté et de justice et pro-

fondement déjà aujourd'hui par le conservatisme flamboyant du gouvernement Chirac. Par ce florissant des thèmes les plus conservateurs (privatisation à tout-va, dérégulation sociale, suppression de l'autorisation de licenciement, etc.).

Cette majorité devra rassembler, dans le pluralisme, les diverses forces d'alternance. En se dotant d'une structure souple de dialogue qui favorise la concertation entre elles, chacune gardant son identité particulière. Dans ses modalités, une telle structure devrait valoir deux notions également nécessaires : solidarité et spécificité. Solidarité des forces de progrès face à la politique de la droite. Spécificité de chacune d'elles, dans sa culture et sa tradition. La diversité de la gauche, c'est sa force. Plus s'exprimeront ses diverses composantes, plus nombreux seront les Français à se reconnaître en elle.

La reconquête de la majorité en dépend. Et le retour de l'alternance. Il y faut, pour chaque, clarté et conviction. Comme toujours dans la vie publique, qui doit se résumer en un mot : choisir.

(*) Président d'honneur du MRG, député du Val-de-Marne.

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Yvelines : trop-plein à l'UDF

Après l'« affaire Boutin », du nom de cette député barrière qui avait secoué le « microcosme » politique aux dernières élections législatives dans les Yvelines, l'UDF se présente de nouveau en ordre dispersé devant les grands électeurs sénatoriaux. Pas moins de quatre candidats s'en réclament prétendant s'attribuer l'un des cinq sièges à pourvoir, dont deux sont actuellement occupés par M. Edouard Bonnefous (CDS), soixante-dix-neuf ans, ancien ministre, chancelier de l'Institut, président de la commission des finances du Sénat, président de l'Agence des espaces verts, qui briguait un quatrième mandat, et par M. Louis de Catuelan, soixante-deux ans (CDS), maire d'Adainville, qui manifeste le désir de goûter un peu plus à ses fonctions car il n'est sénateur que depuis le décès, le 1^{er} septembre 1985 de Jacques Tourniquet, qui avait lui-même succédé à Brigitte Gros, disparue le 11 mars 1985.

Ces présences ne font qu'aviver l'impatience de ceux qui rongent leur frein depuis neuf ans, comme M. Alain Jonemann (PR), soixante-

sept ans, maire du Vésinet, vice-président du conseil général, numéro trois sur la liste Bonnefous en 1977, ou le non-inscrit M. Patrice Vieljeux, soixante et un ans, maire de Bougival depuis près de trente ans, président du comité de soutien à M^{me} Boutin en mars dernier, qui avait retiré au dernier moment la liste qu'il avait constituée en 1977 avec l'ancien maire de Versailles, André Mignot, décédé depuis. M. Jonemann refuse d'être un « porte-flambeau », et M. Vieljeux est bien décidé à partir seul à la bataille.

Les deux candidats UDF sortants gênent aussi l'ambition déclarée d'un Pierre-Alexandre Boursois (PR), cinquante-neuf ans, maire de Carrière-sur-Seine, ancien député, que Paul-Louis Tenaillon (CDS), président du conseil général et de la fédération départementale de l'UDF, a désigné comme mandataire pour mettre un peu d'ordre dans sa formation politique et constituer, le cas échéant, une liste unique avec le RPR. Ils contrarient aussi l'aspiration du maire de Versailles, M. André Damien (CDS),

cinquante-six ans, conseiller d'Etat, ancien bâtonnier, à siéger au Palais du Luxembourg.

Devant cette avalanche de candidats à la candidature, sont envisagés des primaires auxquelles personne ne croit vraiment, chacun espérant en son for intérieur que le tout puissant propriétaire de l'hébergement local Toutes les nouvelles de Versailles, aura « la sagesse ». Mais ce dernier, M. Bonnefous reste muet si ce n'est pour faire savoir qu'il était contre l'organisation de primaires. En conséquence, si MM. Boursois, Damien ou Jonemann parviennent à le organiser sous une forme ou sous une autre — conseil de famille restreint rassemblement des grands électeurs ou vote par correspondance — ils auront gagné la première manche.

Restera ensuite à résoudre la question de la liste unique avec le RPR qui s'impatiente et en revendique la tête pour M. Marc Lauriol, soixante-dix ans, ancien député, et la troisième place pour M. Gérard Larcher, quarante-neuf ans, maire de Rambouillet, conseiller régional d'Île-de-France.

Propos et débats

M. Gaudin : l'UDF doit occuper le centre-gauche

M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, a déclaré le mardi 1^{er} juillet, au cours de son point de presse hebdomadaire, qu'une candidature UDF « est une seule », à l'élection présidentielle, sans le soutien efficace pour empêcher le Parti socialiste de récupérer des voix au centre et au centre-gauche.

« Il nous faut occuper le centre-gauche pour empêcher M. Jospin de le faire », a dit M. Gaudin. Si nous ne présentons pas un candidat UDF à l'élection présidentielle en 1988, au avant, en cas de démission de M. Mitterrand, notre électeur va partir vers les socialistes ».

Le président du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est félicité, d'autre part, des résultats de l'élection cantonale partielle de La Cote, qui place M. Gilbert Rastoin (RPR) devant M. Gabriel Domenach (FN). Si M. Domenach était arrivé en tête, j'aurais dû faire campagne pour lui », a dit M. Gaudin.

M. Lajoinie : gadget électoral

M. André Lajoinie, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, a déclaré, le mardi 1^{er} juillet, dans les couloirs du Palais-Bourbon, que la proposition du Parti socialiste de créer un conseil national de la gauche est un « gadget électoral ». Les communistes, a-t-il ajouté, préconisent « un véritable rassemblement populaire ».

M. Lajoinie a indiqué, d'autre part, que les députés communistes lutteront « d'arrache-pied » contre les projets de loi du gouvernement sur la sécurité et sur les étrangers.

TWA Flâneries Américaines: l'affaire de l'été.

2 nuits d'hôtel gratuites
Réservez 5 nuits d'hôtel dans certains Holiday Inns*, TWA Flâneries Américaines vous offre 2 nuits supplémentaires pour une semaine entière aux Etats-Unis.

3 semaines de voiture gratuites
Une offre fabuleuse de TWA Flâneries Américaines et de Hertz: une location de voiture sans chauffeur* gratuite.
— 3 semaines gratuites en Floride.
— 1 semaine gratuite en Californie et des conditions spéciales pour la 2^e semaine.
— 1 semaine gratuite pour la plupart des autres Etats.

Les bas tarifs transatlantiques TWA
Toutes ces offres, combinées à nos bas tarifs transatlantiques vous permettent de profiter au mieux de l'affaire de l'été: TWA Flâneries Américaines.

* Sous certaines conditions.
Contactez TWA Flâneries Américaines au 42.60.39.85 ou votre agent de voyages, pour plus d'informations.
TWA ouvre la voie vers les USA.



POLITIQUE COMMUNICATION

Adoption
du nouveau régime
d'application des peines

EN BONNE LOGIQUE POLITIQUE...

Drôle contre gauche : la logique politique a été respectée, le mardi 1^{er} juillet à l'Assemblée nationale, pour l'adoption du projet sur l'application des peines approuvé par les députés du RPR, de l'UDF et du FN alors que ceux du PS et du PC votaient contre. La logique intellectuelle, en revanche, a été plus bousculée : les élus de l'extrême droite ont en fait, dans ce texte, des critiques aussi fortes que celles des élus de la gauche. La démarche pénale du garde des sceaux est apparue plus proche de celle des socialistes que de celle des amis de M. Le Pen.

Les orateurs socialistes et communistes ont d'ailleurs convenus qu'il s'en était fallu de peu que le projet de M. Alain Chalandon ne trouvât grâce à leurs yeux ! Il n'est pas si évident que tout soit en ordre. Les socialistes ont refusé, et la majorité avec lui - que le condamné puisse lui aussi faire appel, cette possibilité étant réservée au parquet.

La position du gouvernement a toutefois évolué. Il a admis que l'avocat du condamné pourrait être entendu - s'il en exprime le désir - par le tribunal correctionnel. Les socialistes avaient émis un tel souhait, mais ils n'avaient pas été suivis en commission des lois par la majorité qui est donc revenue sur sa position en séance publique. Le condamné lui-même ne sera entendu que si le tribunal le juge bon, car, a soutenu M. Chalandon, « il n'est pas nécessaire d'instaurer un procédure contradictoire ».

En revanche, le ministre a fait décider que l'avocat de la partie civile bénéficierait de la même possibilité que celui du condamné, position jugée « hérétique » par M. Jean-Pierre Michel (PS, Haute-Saône) qui estime que celle-ci n'a pas à intervenir dans le cadre de l'application de la peine, et que le gouvernement a simplement voulu satisfaire les positions « sécuritaires » de son électeur.

Le ministre de la justice a retenu, malgré cette divergence, une remarque des socialistes, en fixant un délai précis - huit jours après la requête du parquet - à la prise de décision du tribunal correctionnel, un retard dans l'octroi d'une permission de sortie pouvant rendre celle-ci sans objet.

Th. B.

● **Saint-Quentin veut changer de nom.** - Le conseil municipal de Saint-Quentin (Aisne) souhaite que la ville soit rebaptisée, par décret, « Saint-Quentin-en-Picardie », pour faire face à la « concurrence » qu'elle subit de la part de son homonyme Saint-Quentin-en-Yvelines. Dans un texte adopté à l'unanimité le lundi 30 juin, à l'initiative du maire, M. Jacques Bracqnonier (RPR), sénateur, les élus municipaux ont explicité cette demande : « Notre ville souffre de cette concurrence, et sa situation géographique n'est pas claire dans la conscience collective française. En outre, le conseil municipal estime que le nom de Saint-Quentin-en-Yvelines s'approprie la valeur symbolique du martyr saint Quentin par son importance démographique et économique ainsi que par sa proximité de la capitale ».

● **Contentieux électoral.** - La majorité UDF-RPR a renoncé, le lundi 30 juin, au recours qu'elle avait déposé devant le Conseil constitutionnel pour obtenir « rectification ou à défaut annulation » des élections législatives et régionales du 16 mars dernier dans le Calvados. Ce recours avait été intenté le 27 mars dernier, au nom de la liste d'union conduite par M. Michel d'Ornano (UDF-FR), en raison du « nombre inhabituel de bulletins provenant d'insertions de bulletins des listes régionales et législatives ». L'UDF et le RPR estimaient que le nombre de voix ainsi perdues avait permis à la liste socialiste conduite par M. Louis Mexandant d'emporter le sixième siège attribué à M. André Ledran, maire de Ouistreham, face à M. François d'Harcourt (CNIP), député sortant, quatrième sur la liste d'union.

LA DISCUSSION DU PROJET DE LOI

Le Sénat au ralenti...

en attendant les heures supplémentaires

La majorité reproche à la gauche d'appuyer sur le frein dans la discussion des articles du projet de loi sur la communication. La gauche dénonce la « marche forcée » que le gouvernement et ceux qui le soutiennent lui imposent. Mais c'est la majorité qui a carrément coupé le moteur, le mardi 1^{er} juillet, en attendant que la commission spéciale chargée d'étudier le texte entende une nouvelle fois M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication.

La raison en est que l'article 4 (qui fixe la composition de la Commission nationale de la communication et des libertés) suscite quelques difficultés. L'affaire semblait réglée : la majorité sénatoriale acceptait le principe d'une commission de neuf membres. Elle ne remettait pas en question la nomination de trois d'entre eux par le président de la République, celui de l'Assemblée et celui du Sénat, ni l'élection par les assemblées des trois autres membres français (Conseil d'Etat, Cour des comptes et Cour de cassation). Toutefois, elle remplaçait l'un des trois personnalités qualifiées, dont le texte initial prévoit la désignation par cooptation, par un membre de l'Académie française.

En ne maintenant que deux personnalités qualifiées (une dans le secteur des télécommunications, l'autre dans celui de l'audiovisuel), la majorité sénatoriale scartait la presse écrite. D'où l'idée de porter le nombre de membres de la commission à douze en donnant aux trois présidents le droit de nommer deux membres chacun, avec l'espoir

qu'au moins un des trois choisira une personnalité de la presse.

Ceux qui plaident pour une commission de douze membres y voient l'avantage d'un rééquilibrage au profit des institutions politiques : dans le dispositif proposé par M. Léotard, un tiers de la commission émane du choix des présidents de la République, de l'Assemblée nationale et du Sénat; dans celui envisagé, ce serait la moitié.

Reste que sur ce sujet - évoqué lors du déjeuner de la majorité à l'Hôtel Matignon - comme sur ceux qui sont encore en discussion deux logiques s'opposent. Pour la commission spéciale du Sénat, mieux vaut que le texte sorte « ficelé » du palais du Luxembourg et que tout soit réglé avant que l'Assemblée nationale s'en saisisse et qu'y soit fait usage du 49-3. En ce cas, M. Léotard ne pourrât qu'être encouragé au recours à cette procédure expéditive dès lors qu'il n'aurait plus guère à « négocier » avec les députés.

Le rythme de la discussion laisse le temps aux ajustements de tactique. Les deux séances de mardi se sont soldées par la seule adoption de l'article 3 qui prévoit l'institution de la CNCL pour veiller au respect des principes de liberté. Socialistes et communistes plaident pour que les missions soient, dès cet article, plus précises. Un amendement de M. Pierre-Christian Taittinger (Paris), coigné par ses collègues RPR, et de M. Jean-Louis Lévêque (Lyonnais) de la Gauche démocratique, complète en effet la définition du rôle de la CNCL mais pas dans le sens souhaité par la gauche : il donne à la

CNCL mission d'assurer l'égalité de traitement et de favoriser la libre concurrence et l'expression pluraliste des courants d'opinion.

A ce premier complément s'en ajoute un autre, à l'initiative des socialistes : la commission est également censée garantir « aux citoyens l'accès à une communication libre ».

Levée de boucliers

Sont ensuite écartés une série d'amendements socialistes inspirés de la loi de 1982 destinés à fixer les missions du service public de la radiodiffusion sonore et de la télévision.

A la discussion de fond sur le texte est venue s'ajouter celle de l'ordre du jour. La décision de la conférence des présidents de séance, après-midi et soir jusqu'à dimanche 6 juillet compris a provoqué une levée de boucliers des sénateurs communistes et socialistes. En répondant que le gouvernement a « beaucoup de travail » au regard des difficultés de la France qui bat des records de chômage et de déficit budgétaire, M. Léotard donne à l'opposition un argument supplémentaire contre un projet qui n'est pas, à ses yeux, urgent puisqu'il ne concerne pas ces priorités... En outre, les uns et les autres ne manquent pas de rappeler que la majorité sénatoriale, quand elle était dans l'opposition, refusait de siéger au-delà de ce que le règlement prévoit (mardi et jeudi) et arguait que le gouvernement, s'il est maître de l'ordre du jour, ne peut imposer son calendrier des travaux.

ANNE CHAUSSEBOURG.

LE SORT DE TV 6 ET DE LA CHAÎNE CULTURELLE

M. Léotard joue l'ouverture

M. François Léotard joue l'ouverture. A mesure que le Sénat examine son projet de loi, le ministre de la culture et de la communication se dit prêt à lâcher du lest sur de nombreux points de la réforme de l'audiovisuel. Hier, c'était la composition de la commission nationale de la communication et des libertés ou la collégialité de l'administration provisoire de TF 1 (1^{er} juillet).

Intervenant le 1^{er} juillet au micro de France Inter, M. Léotard a indiqué qu'il hésitait encore entre le maintien d'une chaîne musicale « qui a un succès incontestable auprès des jeunes », et sa suppression pour accorder ses fréquences à des télévisions locales. De la même façon, le ministre s'est interrogé sur la nécessité d'une chaîne culturelle européenne, posant à la fois le problème de son financement sur fonds publics et celui de la viabilité technico-commerciale du satellite de télévision directe, TDF 1, chargé de la diffuser. Le texte du projet de loi examiné par le Sénat ne prévoit pas de maintenir le réseau national de TF 6 et ne dit rien de la chaîne culturelle. Mais M. Léotard précise que sur ces points, « un amendement pourrait enrichir le projet ».

Cette foi dans le travail parlementaire a des explications plus prosaïques. Les derniers articles du projet de loi, annulant les concessions de la « 5 » et de TF 6, donnent quelques soucis au ministre. La commission spéciale du Sénat les a réservés pour un examen ultérieur et de nombreux juristes émettent des doutes sur leur constitutionnalité. Sur la « 5 », M. Léotard n'a pas changé d'avis : considérant l'expérience de MM. Jérôme Seydoux et Silvio Berlusconi comme un échec, il tient à

une réattribution du réseau et cherche les moyens juridiques les plus appropriés pour y parvenir.

La chaîne musicale, elle, n'a pas démerité aux yeux du ministre, et son PDG, M. Maurice Lévy, récemment reçu par M. Léotard, a su plaider sa cause avec efficacité en mettant en avant les retombées positives de TV 6 sur l'industrie du disque et de la production française de clips. Enfin, M. Léotard ne tient pas à affronter l'éventuel mécontentement des jeunes téléspectateurs.

Il est difficile, également, de condamner une chaîne culturelle dont la naissance a été unanimement applaudie. M. Léotard, qui, dans un premier temps, a gelé les crédits de la Société d'édition de programmes de télévision (SEPT), semble aujourd'hui sensible aux plaintes des producteurs privés qui travaillaient avec la future chaîne. Certes, le projet de M. Bernard Favre d'Arcier nécessite un fort investissement public, peu compatible avec ces temps de rigueur budgétaire. Mais M. Léotard qui affronte durement ces derniers jours le ministre des finances sur la préparation de son budget 1987, ne doit pas être fâché de faire monter un peu les enchères.

Reste que les ouvertures sur le sort de TF 6 et de la chaîne culturelle tranchent avec le refus de discussion sur la « 5 ». Une partie de la gauche a cherché à s'engager entre le gouvernement et M. Jérôme Seydoux. Ce dernier multiplie les interventions sur l'antenne de sa chaîne et se livre à un intense travail de relations publiques auprès des sénateurs. Son associé italien, M. Silvio Berlusconi, reste beaucoup plus discret et semble chercher d'autres alliances, en particulier auprès de M. Robert Hersant, pour le rachat de TF 1.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

DU 25 AU 29 AOUT A CARCANS-MAUBUISSON

La rentrée de l'audiovisuel

Carcans-Maubuisson, septième édition : l'université d'été de la communication s'ouvre, cette année, le 24 août, sous les pins girondins. Au programme de six à dix jours, organisés par la Ligue de l'enseignement, des débats, animations, ateliers, stages, expositions... placés sous le signe de « la nouvelle donne audiovisuelle ». L'évolution des programmes et des réseaux nationaux, les réponses des régions et la communication en Aquitaine constituent l'ossature de cette semaine de réflexion qui devrait permettre d'éclairer la rentrée 1986 des médias.

Comment la communication des Aquitains a-t-elle évolué depuis deux ans ? Un sondage, réalisé par la société SAGA, a pris le pouls de la région en mettant en évidence les pratiques des usagers de la télévision, de la radio, du téléphone et de la télématique. Un sondage identique avait guidé les débats de l'Université d'été 1984, et la comparaison des deux études soulignera les transformations de la région dans ce secteur. Pour les analyser, un forum « Cartes sur table » réunira plusieurs personnalités de l'Aquitaine, notamment M. Jacques Valade, vice-président du conseil régional, M. Raymond Mansir, député régional de la Mission TV câble, et M. Marcel Desvergne, secrétaire général du CREPAC (Centre régional d'éducation permanente et d'action culturelle d'Aquitaine, l'un des initiateurs de l'Université d'été).

Durant cinq jours, sept sessions de formation seront, par ailleurs, mises en place en liaison avec les débats. Les thèmes des stages abordent des domaines très variés : pédagogie et informatique, les images d'Amérique, la production radiophonique, le vidéotexte, les banques d'images, la gestion de la production audiovisuelle et la pratique des services Télécel. Parallèlement, deux tables rondes feront chaque matin un point précis sur divers sujets de l'actualité des médias. Le premier, intitulé « Bordeaux : le port franc de la FM », mettra en scène M. Jean-Noël Jaumenny, PDG de Radio-France, et des responsables de radios privées, dont NRJ, Kiss FM ou Fun, ainsi que des représentants de RMC, RTL et RFM. D'autres rendez-vous concerneront le câble avec M. Bernard Schreiner, prési-

dent de la Mission TV câble, la programmation des nouveaux médias, les rapports entre la région, l'Europe et l'Afrique, la communication et les jeunes, l'informatique ou encore le cinéma.

Deux moments-clés de cette université d'été : le 27 août, une table ronde réunira les principaux acteurs du paysage audiovisuel, les responsables des chaînes publiques, de la « 5 », de TF 6, du groupe Hersant, d'Hachette, de Canal Plus, de RTL, d'Havas, de Bouygues et de la Lyonnaise des eaux. Le lendemain, un débat sur la « guerre des images » réunira M. José Frèches, conseiller de M. Jacques Chirac, M. Jean-François Kahn et M. Louis-Guy Gayan, directeur adjoint de Sud-Ouest. Le Monde, qui animera les débats, consacrera un dossier spécial à cette manifestation.

Université d'été : CREPAC d'Aquitaine, 15, rue Roda, BP 8, 33026 Bordeaux Cedex. Téléphone : 56-81-78-40.

PDG DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRODUCTION

M. Bertrand Labrusse démissionne

M. Bertrand Labrusse, président de la Société française de production, a remis sa démission, ce mercredi 2 juillet, à la Haute Autorité de la communication audiovisuelle. Son successeur pourrait être désigné le 8 juillet.

Nommé à la présidence de la SFP en juin 1981, M. Labrusse avait été reconduit dans ses fonctions en octobre dernier, battant ainsi le record de longévité à la tête d'une société publique de l'audiovisuel. Lors de son renouvellement, M. Labrusse avait laissé entendre qu'il ne resterait à la tête de la SFP que le temps d'achever le redressement de celle-ci et de présenter des résultats bénéficiaires. Pour justifier la date de sa démission, il invoque aujourd'hui la fin de son détachement de cinq ans de la Cour des comptes, détachement qu'il « ne souhaite pas renouveler ».

Au-delà du motif officiel, cette démission a sans doute des raisons plus profondes. M. Labrusse peut

quitter la SFP avec l'image d'un gestionnaire avisé : 7,8 millions de bénéfices en 1985 contre 100 millions de pertes en 1980. Une réduction d'effectifs de cent personnes en cinq ans, ce qui n'est pas fréquent dans l'audiovisuel public, et surtout une augmentation de productivité de 14,8 % par an.

Il n'est pas sûr que le nouveau paysage audiovisuel permette à la SFP de poursuivre son redressement. M. Labrusse a toujours plaidé pour une mise en concurrence prudente et très progressive de son entreprise. La suppression par le projet de loi des commandes obligatoires des chaînes publiques au contraire de déstabiliser brutalement la SFP. Déjà, les incertitudes législatives paralysent la plupart des commandes des chaînes et mettent dans une situation difficile les studios des Buttes-Chaumont alors que bon nombre de producteurs privés

son déjà au bord du dépôt de bilan. Dans ce contexte, le départ de M. Labrusse peut être considéré comme un signal d'alarme à l'intention des pouvoirs publics.

J.-F. L.

[Né le 7 juin 1931 à Virelley (Yvelines), M. Bertrand Labrusse est licencié en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Ancien élève de l'ENA, il est nommé en 1959 auditeur à la Cour des comptes. Conseiller référendaire à la Cour des comptes depuis 1965 et maintenu en disponibilité, il est, jusqu'en 1969, conseiller technique au cabinet de M. Maurice Couve de Murville, successivement ministre des Affaires étrangères, ministre de l'économie et premier ministre. Revenu à la Cour des comptes, il est nommé en 1976 président de la commission interministérielle chargée d'améliorer le temps de travail et de lottir par Jacques Chirac, alors premier ministre.

Le 13 octobre 1978, M. Labrusse est nommé président-directeur général par intérim de la SFP, en remplacement de M. Jean-Charles Edeline, et chargé de redresser l'entreprise, qui accuse alors 200 millions de francs de pertes. Son plan est jugé « trop doux » en haut lieu, et M. Labrusse émet, le 5 janvier 1979, le souhait de ne pas voir renouveler son mandat intérimaire. Resté membre du conseil d'administration de la SFP, il est nommé président le 29 juin 1981, en remplacement de M. Antoine de Clermont-Tonnerre. Il est nommé conseiller-maître à la Cour des comptes en 1984.]

MICHEL LELEU QUITTE L'AFP

En désaccord avec la direction de l'Agence France-Presse sur les conditions de son rôle dans l'entreprise, Michel Leleu, rédacteur en chef, chargé de mission auprès de la direction de l'information et conseiller auprès de la direction, a quitté l'AFP le 30 juin. Un protocole intrinsèque de licenciement a été signé.

[Entré à l'AFP en 1948, Michel Leleu a notamment été correspondant à Washington, grand reporter, chargé des affaires du Maghreb puis directeur du bureau de Genève avant de diriger le service diplomatique de l'AFP pendant douze ans, de 1965 à 1981.]

Chargé de mission auprès du directeur de l'information depuis 1981, il était en outre, depuis 1982, chargé de suivre les problèmes d'information et de coopération dans le tiers-monde. Né en 1923, Michel Leleu est officier de la Légion d'honneur et officier de l'Ordre de l'Empire britannique (OBE).]

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE « L'UNION » DE REIMS

Le vote du mandataire de justice décidera du sort du quotidien

Le tribunal de commerce de Reims a choisi, le 1^{er} juillet, pour mandataire de justice au quotidien l'Union de Reims, M. Jean-François Dargent, syndic à Reims. Celui-ci participera à l'assemblée générale des douze associations propriétaires, du quotidien champenois, fixé au 3 juillet. Cette assemblée doit choisir entre deux plans de reprise du journal, celui de M. Philippe Hersant ou celui de M. Alain Thirion (le Monde du 22-23 juin). M. Dargent votera, lors de cette assemblée, à la place des quatre mouvements - l'Union des Français, le Front national (mouvement de résistance), proche du PC, l'Union départementale CGT et le PC - qui ont fait part de leur refus de participer à la décision du 3 juillet. Le PC a précisé qu'il assistera à la réunion mais s'abstiendrait de voter pour l'un ou l'autre des deux repreneurs. Le 20 juin, lors d'une première réunion entre les douze propriétaires, ces quatre associés avaient déjà refusé de siéger.

Le tribunal de commerce de Reims a précisé que M. Dargent

« devra voter favorablement pour celle des propositions d'augmentation du capital qui lui paraîtra la plus sérieuse et qui permettra la poursuite de l'exploitation dans les meilleurs délais (...) ; il devra tenir compte du plus grand consensus qui se dégagerait » en faveur d'un repreneur.

Qui, de M. Philippe Hersant ou de M. Alain Thirion, sera choisi pour reprendre l'Union de Reims ? Quatre associations de propriétaires penchent en faveur de M. Thirion, et quatre autres en faveur de M. Hersant. Le vote du mandataire sera donc déterminant.

Mais le vote du 3 juillet aura une double importance. Pour l'Union, et pour la nouvelle loi sur la presse, la commission pour la transparence et le pluralisme de la presse, instituée par la loi du 23 octobre 1984, avait en effet estimé que la reprise de l'Union par M. Philippe Hersant portait atteinte au pluralisme. Les propriétaires de l'Union et M. Dargent en tiendront-ils compte ?

Y.-M. L.

Temps de parole à la télévision

M. JOSPIN SAISIT LA HAUTE AUTORITÉ

M. Lionel Jospin, secrétaire général du Parti socialiste, a annoncé, le mardi 1^{er} juillet, son intention de saisir la Haute Autorité pour protester contre la répartition des temps d'antenne accordés à l'opposition. M. Jospin estime que la règle « des trois tiers » (un tiers au gouvernement, un tiers à l'opposition) n'est plus respectée et souhaite que les « neuf sauts » veillent à faire rétablir cet équilibre.

Déjà en mai dernier, M. Pierre Jaxe avait saisi la Haute Autorité en se plaignant du temps d'antenne accordé à la majorité. Après vérification du service d'observation des programmes, un déséquilibre avait effectivement été constaté au profit du gouvernement, et la Haute Autorité avait demandé aux PDG des chaînes d'y remédier.

LES COURS DE RATTRAPAGE SCOLAIRE. L'EDUCATION

La liste complète. Les tarifs. Les dates des sessions d'été. Les matières enseignées.

Le Monde de l'EDUCATION

NUMÉRO DE JUILLET-AOÛT EN VENTE PARTOUT

هنا اصل العمل

ARTS ET SPECTACLES

Dites 36... 36

Tout film engrange sa part de vérité. C'est particulièrement vrai du cinéma du Front populaire et de la guerre d'Espagne. Combats et nostalgie, Gabin et Malraux, une civilisation en danger danse

au son de l'accordéon. Trois livres en témoignent, tandis que les crépitements des feux d'artifice du 14 juillet 1936 couvrent la musique de circonstance de Milhaud, Ibert, Honegger.



Il y a cinquante ans, le Front populaire

Les célébrations de cet anniversaire tendent, pour la plupart, vers le mythe et la nostalgie. Comme si le recul historique, au lieu de décanter l'un et l'autre, les avait renforcés.



Gabin et Arletty dans Le jour se lève.

guerre et l'abîme, sont nés dès le début des années 30 avec René Clair et quelques autres, y compris les émigrés que le nazisme avait chassés d'Allemagne.

du nouveau et préparé les lendemains de l'après-guerre. On retrouve un écho de ces Mémoires d'en France à la FNAC Montparnasse, 136, rue de Rennes, qui célèbre, elle aussi, le cinquantenaire.

Maurice Chevalier, Ray Ventura. Et un album de deux disques, Les Succès populaires de 1936, édité par Pathé-Marconi sous pochette ornée d'une reproduction d'une toile de Fernand Léger.

FRANÇAISE DE PRODUCTION

brusse démissionne... Le SFPP a-t-il l'impression d'être un peu déçu de son bilan. Dans un contexte de déclin, le SFPP a-t-il l'impression d'être un peu déçu de son bilan.

FRANÇAISE DE PRODUCTION

brusse démissionne... Le SFPP a-t-il l'impression d'être un peu déçu de son bilan. Dans un contexte de déclin, le SFPP a-t-il l'impression d'être un peu déçu de son bilan.

FRANÇAISE DE PRODUCTION

brusse démissionne... Le SFPP a-t-il l'impression d'être un peu déçu de son bilan. Dans un contexte de déclin, le SFPP a-t-il l'impression d'être un peu déçu de son bilan.

FRANÇAISE DE PRODUCTION

brusse démissionne... Le SFPP a-t-il l'impression d'être un peu déçu de son bilan. Dans un contexte de déclin, le SFPP a-t-il l'impression d'être un peu déçu de son bilan.

« La guerre d'Espagne au cinéma » de Marcel Oms

L'historien Pierre Broué, dans sa préface, relève, en la faisant suivre d'un point d'interrogation, une phrase de Marcel Oms : « Le vingtième siècle aura [...] par bien des aspects la mémoire que le cinéma lui fait. »

En chantant les lendemains...

En dehors de la Marseillaise et du Chant du départ, la Révolution française a suscité, pour ses fêtes, une bonne centaine de compositions plus ou moins importantes, souvent signées des noms les plus illustres de l'époque.

OPERA DO MALANDRO



UN FILM DE RUY GUERRA CHICO BUARQUE EDSON CELULARI CLAUDIA OHANA ELBA RAMALHO NEY LATORRACA

FRANÇAISE DE PRODUCTION

brusse démissionne... Le SFPP a-t-il l'impression d'être un peu déçu de son bilan. Dans un contexte de déclin, le SFPP a-t-il l'impression d'être un peu déçu de son bilan.

FRANÇAISE DE PRODUCTION

brusse démissionne... Le SFPP a-t-il l'impression d'être un peu déçu de son bilan. Dans un contexte de déclin, le SFPP a-t-il l'impression d'être un peu déçu de son bilan.

Les festivals

musicaux

RIEN ne renseigne davantage sur les goûts du public et sur les tendances de la vie musicale que ces festivals d'été. Sur le millier de concerts prévus en juillet et en août à Paris et dans les provinces les plus reculées, l'écrasante majorité revient aux récitals - le piano gagne partout en popularité - et à la musique de chambre, grâce à l'arrivée en force sur le « marché » de jeunes quatuors et de nouvelles formations françaises de qualité.

Qu'est-ce que cela prouve ? Que l'opéra, trop onéreux en cette période de crise, ne se concentre plus que dans quelques centres homologués, capitales lyriques largement subventionnées, au budget le plus souvent en difficulté.

Que le théâtre musical, après avoir fait les beaux jours d'Avignon, n'y survit qu'avec timidité, bien que les stages et les spectacles du Centre Acanthes d'Alx-en-Provence lui soient cette année entièrement consacrés.

Qu'il est enfin dans l'air du temps de tenter d'effacer, dans la convivialité, la frontière entre le professionnalisme lourd et l'amateurisme léger. Comme les concerts de musique de chambre, les stages, les académies, les master classes ont, cette année, le vent en poupe. C'est la bonne nouvelle de l'été.

A. R.

Paris - Ile-de-France

FESTIVAL FESTIVAL

15 juillet - 21 septembre

Deux mois de programmes quotidiens dans la capitale, condensés pour l'essentiel à l'auditorium des Halles, l'église Saint-Germain-des-Prés et sur les bateaux-mouches, pour fêter l'année Liszt (douze concerts en son honneur, dont *La Messe du Grand* par le chœur et la Philharmonie de Cracovie le 3 septembre), et pour saluer Maurice Ohana, décidément le compositeur français le plus joué cette année. (Bureau du festival, 5, place des

Ternes, 75017 Paris. Tél. : 42-27-12-68.)

ORANGERIE DE SCEAUX

12 juillet - 5 octobre

Petit frère hors les murs du FEP, le festival de Sceaux ajoute chaque week-end en septembre à ses habituels rendez-vous de 17 à 30 des concerts matinaux (11 heures) et attend quelques invités de marque : J. Demus le 6 ; R. Oleg et T. Parakevico le 20. (Culture Conseil, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. : 42-89-11-39.)

Auvergne-Centre

MUSIQUE EN BOURBONNAIS

27 juillet-31 août

Orchestres de chambre La Follia et de la Communauté européenne, P. Amoyal, A. Noras, B. Rigutto, A. Lagoya, le Trio Tchakovski... au château de Thoury ou à Hérisson-Châtelay. (Office du tourisme, 03000 Moulins. Tél. : 70-44-14-14.)

VOLLORE

12-27 juillet

Une fameuse brochette de jeunes interprètes français se produisent dans des églises et des châteaux : Pennetier, Kantorow, Rouvier, Fidoux, R. Pasquier, sans compter A. Bijlans en trio le 16. (Concerts de Vollore, BP 1, 63120 Compiègne. Tél. : 73-53-70-49.)

LA CHAISE-DIEU

19 août-2 septembre

Sur le thème de la musique sacrée, sans doute le plus original des festivals français avec, cette année : le *Messie* de Haendel, dirigé par T. Koopman (19 août), le *Te Deum* de Charpentier, sous la gouverne de W. Christie (20), le *Requiem* de Mozart, sous la baguette de Malgoire (21), les *Verses* de Monteverdi, selon Corboz (22, 23) la *Fassion selon saint Matthieu* de Bach, supervisée par Malgoire (24, 25), une *Nativité* de Beethoven, par des artistes polonais (27, 30), le *Requiem* de Penderecki (29) la *Messe du Grand* de Liszt (31), avant la venue de l'Orchestre de la résidence de La Haye, dirigé les 1er et 2 septembre par A. Lombard, à cheval sur le récital d'un autre revenant : G. Czifra. (Bureau du festival, 43160 La Chaise-Dieu. Tél. : 71-00-01-16.)

GALERIE JACOB

28, rue Jacob, 75006 Paris
Tél. 46-33-80-86

Corine Ferté
Christiane Lovay
Eleni Nicodemou
peintures
jusqu'au 15 juillet

GALERIE CAILLEUX

136, faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris

ARTISTES EN VOYAGE
au XVIII siècle
du 20 mai au 5 juillet

EXPOSITION

L'INSTITUT DE FRANCE
DANS LE MONDE ACTUEL

Les Clus Académies au service de la culture et de la recherche, un mécanisme de tradition aux dimensions du monde moderne, un patrimoine artistique unique en France.

au Musée Jacquemart-André
158, BOULEVARD HAUSMANN, PARIS (8^e)
tous les jours de 11 h à 18 h, du 6 mai au 29 juillet.

GARGILLESSE

28-31 août

Concerts par les dièves de l'Académie de harpe et son animatrice Marie-Claire Jamet, avec la participation de l'ensemble de chambre du Nouvel Orchestre Philharmonique (le 29).

(Mairie de Gargilèsse, 36190 Orsennes. Tél. : 54-47-83-11.)

Bretagne/Poitou-Charentes

LANNION

11 juillet - 22 août

Autour de l'orgue de Saint-Jean-du-Baly (A. Isoir, le 25) et celui de l'église de Breilvenez, quelques beaux concerts de musique ancienne et un *Requiem* de Mozart le 8 août. (Office du tourisme, 22300 Lannion. Tél. : 96-37-07-35.)

QUIMPER

3 - 21 août

A l'occasion de l'académie d'été se déplaçant dans le Finistère-Sud le chœur et l'Orchestre de chambre de l'université du Yorkshire ; E. Indjic et A. Queffelec, le Quatuor Enesco, etc.

(OSCAR, 7, cité Kerguelen, 29000 Quimper. Tél. : 98-95-61-45.)

SAINTES

Jusqu'au 16 juillet

Des sessions de formation à la musique ancienne et l'absence presque systématique du répertoire romantique, au profit du baroque et du contemporain, composent un menu sans équivalent à cette période. A noter : une dominante Monteverdi et, côté avant-garde, beaucoup d'œuvres de Celis. (CIRMAR, Abbaye aux Dames, BP 214, 17104 Saintes Cedex. Tél. : 46-92-51-35.)

Languedoc-Roussillon

MONTPELLIER

12 juillet-4 août

Relais sur les chaînes locales et nationales de Radio-France de ce mastodontique qui, pour sa seconde édition, bat tous les records de bourrage d'oreilles. (Festival Radio-France Montpellier, BP 9156, 34042 Montpellier. Tél. : 67-52-84-84.)

LASCOURS

22-27 août

Collard, Dumay, Lodéon, Krivine et quelques autres : on dirait un film français mais la Sinfonia Varsovia est de la fête. B. Hendricks aussi. (Château de Lascours, route de l'Ardoise, 30290 Laudun. Tél. : 66-50-39-61 et 42-27-82-57.)

de chambre dans une abbaye qui semble revivre. (Bureau du festival, rue Victor-Hugo, 66500 Prades. Tél. : 68-96-33-07.)

VILLEVIELLE

28 juillet-5 août

De Bach à Brahms par Luisada, Dalberto, Duchable, l'Orchestre de chambre de Pologne, le quatuor Vioiti, les Virtuoses de Moscou... un programme à cheval sur deux châteaux. (Soirées musicales de Villeville, BP 35, 30250 Sommières. Tél. : 66-80-99-96.)

FESTIVAL MÉDITERRANÉEN

3 juillet-29 août

Dominiantes jazzistiques (trios Escudo-Ferré-Reinhardt le 24, Solal-Humair-Jenny-Clark le 25 juillet) et, surtout, lyrique pour cette série de manifestations itinérantes à laquelle participent les orchestres de Strasbourg et de Lyon, les chanteurs Rainoldi, Hendricks, Los Angeles, etc. (Bureau du festival, BP 4, 13129 Sain-de-Giraud. Tél. : 42-86-86-86.)

NIMES

9-10 juillet

Deux exécutions successives, dans les arènes, d'un opéra oublié de Verdi, *le Corsaire*, dans une mise en scène de Thamin, des décors de Boffill, sous la direction de Krivine. Pour dire : « J'y étais ». (Bureau du festival, mairie, 30033 Nîmes. Tél. : 66-76-70-01.)

SAINT-GUILHEM-LE-DESERT

6 juillet-30 août

S. Ross et G. Leonhardt pour le clavecin, M. Chapuis pour l'orgue, M.-A. Estrella pour le piano et des Tchèque, le 2 août, pour un beau programme Monteverdi. Ici, la tendance est à la musique ancienne. (Les Amis de Saint-Guilhem-le-Désert, 165, rue Michel-Ange, 34000 Montpellier. Tél. : 67-63-14-99.)

PRADES

22 juillet-13 août

Là où jadis régnait Casals, jense un pianiste légendaire de quatre-vingt-quatre ans : M. Horowitz, le 26 juillet, et un violoncelliste qu'il ne faudrait pas oublier : J. Straker, le 11 août. Beaucoup de jeunes aussi (Dumay, Pires, Henkel, Lethic, les Pasquier) au service de la musique

DANSE

MONTPELLIER

Jusqu'au 10 juillet

En jouant la carte de l'éclectisme, Jean-Pierre Montanari risque de perdre une réputation d'originalité mais peut gagner un large public avec le ballet de Monto-Carlo en plein « trip » romantique, J. Kylian, un habitué, avec ses *Nederlands Dans Theater* (8-12), des danses traditionnelles japonaises et chinoises. Des chorégraphes modernes aussi : K. Crémons, D. Bagnouet, K. Saporta, J. Taffanel, CH. Marciano. (Rens. : 67-66-35-00.)

AIX-EN-PROVENCE

Jusqu'au 11 juillet

Des projets de rue et des parcours dansés font l'originalité de ce festival auquel sont associés O. Duboc, R. Shang et le groupe Dunes. Côté spectacles : S. Buirge, C. Ikeda et le Momiex Dance Theatre. (Rens. : 42-36-23-38.)

CHATEAUVALLON

5-19 juillet

Un festival très personnalisé où se reflètent les embellissements de Gérard Paquet, maître de cette colline inspirée, avec la compagnie californienne de B. Lewitzky (8-13), D. Bagnouet (15), C. Marcadé (17) et la compagnie « 31 Septembre » en cours d'implantation. (Rens. : 94-24-11-76.)

AVIGNON

28 juillet-6 août

La danse ne fait son entrée dans la cité des Papes que dans les derniers jours du festival. A la cour d'honneur, création de Mam-

mane II, de Gallotta (28-31 juillet), la Paul Taylor Dance Company (3-6 août), et, dans différents lieux de la ville, Bouvier-Obadia et leur compagnie. Monnier-Duroire, Déconché et l'école de Kanzaki japonaise. (Rens. : 90-82-65-11.)

ARLES

15-24 juillet

Le Théâtre antique accueille le ballet de Harlem (15-11), le Théâtre des Alyscamps abrite un tremplin de la danse le soir, à 22 h 30. (Rens. : 90-96-47-00.)

MONTAUBAN

2-17 août

Compagnie de mine Magenia le 4, J.-M. Mates le 5, Compagnie A. Marty et création de *Soleil enroulés*, 8, 9, 11. (Rens. : 63-63-60-60.)

REIMS

16 et 17 juillet

Deux prestations au Palais de Tau de la compagnie Icosaedre de M. Breuker, pour savoir où en est le nouvel expressionnisme allemand. (Rens. : 26-40-23-26.)



Lodéon/Dumay/Collard : un trio doué d'ubiquité.

Midi-Pyrénées

ABBAYE DE BEAULIEU

19 juillet - 8 août

Musique d'aujourd'hui dans les vieilles pierres avec des œuvres de Gahlar le 19, de Donatoni, Cage, Taira le 22, de Xenakis, Donatoni Taira le 26, de Messiaen et de Martinu le 8 août. (Abbaye de Beaulieu, Ginals, 82330 Lexos. Tél. : 63-67-06-84.)

NAJAC ET CONQUES

15 - 29 juillet

Semaines internationales centrées sur le piano auxquelles participent : Y. Egorov le 15, les sœurs Labèque le 18, C. Collard le 20, A. Queffelec le 22, N. Freire le 24, R. Orozco le 26, M. Rudy le 28 et F.-R. Duchable le 29. (Office du tourisme, 12270 Najac. Tél. : 65-65-80-94.)

SAINT-CÉRÉ

15 juillet - 16 août

Pas de stars du chant, des orchestres régionaux et de jeunes, et un programme lyrique des plus variés : *la Flûte enchantée*, *la Fille de M. Angot*, *Pierrot lunaire*, *le Combat de Tancredi*, *Faust*, *Stabat Mater* de Rossini, *Requiem de Mozart*. (Bureau du festival, BP 59, 46400 Saint-Céré. Tél. : 65-38-29-08.)

ABBAYE DE SYLVANES

6 juillet - 29 août

Autour de deux messes de Mozart, « en ut » le 27 et « du Couronnement » le 15 août, des programmes Paganini le 6 juillet, Caccini, Porpora, Carissimi le 10 juillet, des œuvres du Canadien français G. Tremblay dirigées par l'auteur le 20 juillet, des concerts de musique de chambre... (Abbaye de Sylvanes, 12360 Camarès. Tél. : 65-99-51-83.)

ALBI

21 juillet - 3 août

J.-P. Wallez paye de sa personne en dirigeant trois concerts, les 21, 29, 3 août, et en participant comme violoniste à un quatuor le 24. Beaucoup de musique de chambre, de Pergolèse à Ravel, un « Musico-drame » français - Satis, Darasse, Ohana, Poulenc - le 25, un concert de l'Ensemble A Sci Voix le 23. (Mairie, 81000 Albi. Tél. : 63-54-00-20.)

CARCASSONNE

Jusqu'au 30 juillet

Très joli et fort hétéroclite programme musical dans ce haut lieu du théâtre, de *la Damnation de Faust*, de Berlioz, dirigée par Flas-son le 12, au Dance Harlem Ballet de New-York les 19 et 20 ; avant le Trio Borodine le 21, le NOP dirigé par Janowski dans Mahler le 26 et les Virtuoses moscovites de Spivakov le 28. (Théâtre municipal, BP 236, 11000 Carcassonne. Tél. : 68-25-33-13.)

SAINT-LIZIER

15-30 juillet

Orchestre de chambre national de Toulouse les 15, 17, 18 ; A. Isoir à l'orgue le 22, un récital de la soprano hollandaise E. Ameling le 25, programme Fauré le 29, dont le *Requiem* est donné en clôture le 30. (Mairie, 09100 Saint-Lizier. Tél. : 61-65-56-66.)

COMMINGES

13 juillet - 22 août

Dans les églises et les basiliques, autour de l'académie de clavecin et d'orgue, quelques grands noms - Chapuis, Lagoya, Magaloff, Kar-saris - et d'autres moins connus - dans les répertoires les plus variés. (Bureau du festival, 31260 Mazères-sur-Sarlat. Tél. : 61-88-32-00.)

CONCOURS HIPPIQUE INTERNATIONAL
Un grand spectacle qui ravira les amateurs comme les professionnels du 4 au 6 juillet. France, Belgique, Espagne, Italie et Suisse se disputeront les épreuves du Concours. Vendredi 4 juillet après-midi, 2 épreuves : parcours et hâchage, parcours au km. Samedi 5 juillet après-midi, Grand Prix de la Société de Sports de France. Dimanche 6 juillet après-midi, Grand Prix de la Ville de Vichy. Concours d'élevage les 7, 8 et 9 juillet.

VICHY

la Villatte la grande halle 4 et 5 juillet M^e Ho de Paris

HALLE THAT JAZZ

MAC COY TYNER/FREDDIE HUBBARD
JOE HENDERSON Quintet - ARCHIE SHEPP Septet
EDDIE PALMIERI et son orchestre
EDDY LOUISS Multicolor Feeling
WAYNE SHORTER Quartet - DANIEL HUMAIR Quartet
JOHN LURIE "The Lounge Lizards"

Réservez : 3 FNAC - CLEMENTINE - GRANDE HALLE - Tél. : 42.49.77.22

هلنا اصل

festivals

musicaux de l'été

Provence-Côte d'Azur

LA ROQUE-D'ANTHERON

1^{er}-23 août
Un unique spectacle chorégraphique de la compagnie Elinor Ambash le 2, après le récital d'A. Gavrillov qui ouvre cette grande fête du piano fréquentée par le gratin des pianistes. Cette année, T. Nicolaitova les 3, 4 et 5, R. Lupu, N. Freire, M. Levisas, G. Benjamin (qui réalise en direct l'accompagnement du film Lulu de Pabst), J.-M. Laisant, J.-L. Haugouzauer, M. Dalberto, B. Engerer, J. Bolet, M.-J. Pires, A. de Larrocha, V. Ashkenazy, Y. Egorov et un petit nouveau, O. Mustonen le 17. Soit quelques soirées inoubliables dans un paradisiaque théâtre de verdure.

NUTTS DU SQUET

Jusqu'au 15 juillet
N. Magaloff joue Chopin sur le parvis de l'église Notre-Dame de l'Espérance le 5. Puis s'y succèdent : F. Lodfon, la Camerata academica du Mozarteum de Salzbourg dirigée par S. Vega le 8, J.-B. Pommer et la même formation le 10, G. Tacchino, le Quatuor Enesco le 12, M.-A. Estrella entouré de deux guitaristes le 15.

LUBERON

Jusqu'au 25 septembre
Une belle série de concerts à Fontaine-de-Vaucluse, l'abbaye de Silvacane, l'église de Roussillon autour des quatuors Sine Nomine, Novalis, Rosamonde, Enesco, Hagen, et du quatuor Moragues avec, le 11, E. Balmas et J.-F. Heisser.

AIX-EN-PROVENCE

Jusqu'au 2 août
Gildas Bourdet met en scène Dos Giovanni, que dirige Armin Jordan, au pupitre de l'Orchestre de Lyon, et que chantent G. Quilico, J.-Ph. Lafont, S. Murphy, J. Koslowski les 8, 10, 18, 23, 26. P. Stroser monte Idoménée que dirige Hans Graf à la tête de l'Orchestre de chambre de Pologne avec A. Rolfo-Johnson, J. Pfland, A. Putnam, S. Greenberg, M. Torzewski les 9, 11, 16, 19, 22. Ariane à Naxos, de Strauss, mise en scène G. Jarvafelt, est chantée notamment par M. Price et dirigée par S. Bichkov. Et outre, le Tancrède de Campra les 15, 17, 25, 29 juillet et 1^{er} août, de nombreux concerts, récitals, la série « Une heure avec » les artistes, sans oublier les spectacles du Centre Académique.

Jacques Offenbach à Carpentras, tout un festival lui est consacré.

FONDATION MAEGHT

10-18 juillet
La création de Futuriste II, de P. Henry, le 10, K. Weill le 11, Xenakis, Varèse, Cage le 15, Stravinski le 16, Barraqué le 18.

AVIGNON

11 juillet-9 août
Au cloître des Carmes : le Cyclope, création d'après Euripide,



musique de Betsy Jolas, mise en scène Bernard Sobel, direction Annie Minc, du 26 au 31 juillet. Chapelle des Pénitents-Blancs : la Tour de Babel, de G. Aperghis, après Aix, du 30 juillet au 4 août. Cinéma-musique dans la cour d'honneur : Suite symphonique pour « Insolérance » de Duhamel et Jansen, jouée pendant la projection du film de Griffith par l'Orchestre de l'Île-de-France dirigé par J. Mercier les 22, 23, 24 et 25 juillet.

Rhône-Alpes/Franche-Comté

SEMAINES MUSICALES DU MONT-BLANC

15 juillet-21 août
J. Menuhin le 15, C. Helffer et l'Orchestre Paul Kuentz dans Bach le 21, C. Bolling Trio le 29, concert Schubert le 4 août et Mozart-Bartok le 21.

LES ARCS

21 juillet-6 août
Concerts quotidiens à la carte avec G. Poulet, A. Dumay, E. Schumsky, C. Henkel, V. Pasquier, M. Moragues et une brochette d'excellents pianistes : M. Dabert, M. Béroff, J.-F. Heisser, J.-C. Penmetier, sans oublier le quintette à vent Moragues.

SAINT-DONAT

23 juillet-11 août
Une académie de l'orgue autour de M.-Cl. Alain et des concerts de musique ancienne dont des Cantates de Bach avec la Grande Ecurie de J.-Cl. Malgoire, la participation de l'Orchestre Franz Liszt de Budapest et de celui de J.-F. Paillard.

AMBRONAY

15 septembre-11 octobre
Encore de la musique ancienne, avec l'Academy of St. Martin in the Fields, J. Bowman, le claviciniste D. Moroney, le pianiste P. Badura-Skoda, et le 11, le Requiem de Campra et le Te Deum de Lulli dirigés par Malgoire.

(Abbaye d'Ambronay, 01500 Ambriey-en-Bugey. Tél. : 74-38-09-87.)

BESANCON

30 août-26 septembre
Après la finale du concours des jeunes chefs d'orchestre, le 4 septembre, une succession de concerts quotidiens qui ne sont pas tous de première taille, sauf la venue de la Philharmonie tchèque dirigée par V. Neumann (8 septembre), les deux concerts Kodaly du 14, les deux concerts de Dalberto avec l'Orchestre de la radio de Bâle dirigé par Rowicki les 18 et 19.

RENCOTRES DE FRANCHE-COMTE

Jusqu'au 17 juillet
Phalanstère musical dans les Salines d'Arc-et-Senans avec une vingtaine de concerts non-stop autour d'A. Flammer, R. Fontanarrosa, Ch. Ivaldi, A. Planas, P.-Y. Arnaud...

On trouvera, encarté dans la dernière livraison de Monde de la musique (N° 91, juillet-août 1986), un supplément de 24 pages réunissant la quasi-totalité des festivals de musique classique (en France et à l'étranger), de jazz et de danse. D'autre part, aux éditions du Sorbier, le Guide 1986 des festivals et des expositions réunit, pour 49 F, tous les renseignements nécessaires à un été culturel prospère.

VAISON-LA-ROMAINE

6 juillet-1^{er} août
Dans le théâtre antique à l'acoustique revue et corrigée, Le Songe d'une nuit d'été, de Mendelssohn, dirigé par Diederich les 13 et 15, la pianiste M.-J. Pires le 18, Vivaldi par les solistes de Moscou le 25, Liszt par F.-R. Duchable le 27, Beethoven par un orchestre romain le 1^{er} août.

MENTON

31 juillet-31 août
Se succèdent sur le parvis Saint-Michel : le violoniste H. Szeryng, les

CARPENTRAS

27 juillet-9 août
Quinze jours dédiés à Offenbach.

VILLENEUVE-LÈZ-AVIGNON

18-31 juillet
Thématique largement espagnole pour les Rencontres de la Chartreuse avec des musiques de Castille le 16 et le 20, un groupe flamenco le 18, la Galice le 21, et le Baroque andalou le 28... sans oublier les Zarzueles le 22.

JAZZ

Juillet à Paris

PARIS est sur la route des festivals. Tout le monde s'arrête. On ne l'annonce pas trop tôt, évidemment, pour ne pas gêner la suite impressionnante des programmes presque identiques que des attachés de presse présentent acrobatiquement comme absolument originaux. Mais cette haute fait l'affaire de tout le monde.

gramme en béton, bal, célébration de l'Indepandance Day, écrans vidéos géants, comme dit la publicité, ce sera « une véritable fête du jazz ».

Dans un genre assez différent mais non moins véritable, Hervé Bourde présente la cinquième édition de « Musiques et Jazz des années 80 », au Théâtre Aristo-Athévains (du 2 au 12). Avec Texier, Aldo Romano, Tarroné (le fils), Kessler (le vétéran), Bercot et Deshayes (les duitistes), Capon (le violoncelliste), Deschapper, Delatrèze, Paban Das (musique indienne), et Barre Phillips. Musiques à suivre, sentiers plus lumineux que

battus, les événements se créent sur place, risques et périls compris. Pour couronner dignement son premier lustre, le New Morning y va de son festival. Ce qui correspond d'ailleurs à la réalité profonde de son activité. Quatorze groupes différents en un mois, dans une salle aux dimensions aussi agréables qu'accueillantes, c'est l'aventure. Surtout lorsqu'on examine le générique : Fiesta Latina, Braxton, Chico Freeman, Randy Brecker, Don Cherry, Ray Barretto, John Scofield, Tito Puente, McCoy Tyner, Arturo Sandoval et Chet Baker pour l'éternité...

FRANCIS MARMAINDE.

MONTREAL

Jusqu'au 7 juillet
Herbie Hancock, Antonio Carlos Jobim, Astor Piazzolla, Wayne Shorter, Antoine Hervé, Irène Schweizer, John Titchell. Rens. (514) 871-1881 (à Montréal, Canada).

VIENNE

Jusqu'au 12 juillet
Eddie Palmieri, Ray Barretto, Xalam (2), McCoy Tyner, FONJ, avec John Abercrombie (3), nuit du blues (4), Lionel Hampton, Betty Carter, Hervé Sellin (7), Carla Bley et Steve Swallow (8), nuit brésilienne : Hermeto Pascoal, Caetano Veloso, Maria Bethânia (9), Herbie Hancock, Gil Evans, Joachim Kuhn Trio (10), Keith Jarrett, Gary Peacock, DeJohnette, Pat Metheny avec Charlie Haden et Billy Higgins (11). Rens. : 74-85-00-05.

VICHY

3-5 juillet
Escoffier, Boulogne Ferré, Babik, Reinhardt, Michel Pérez, André Coccardi, Slide Hampton, Alain Jean-Marie. Rens. : 70-32-54-28.

MONTREUX

Vingtième anniversaire 3-19 juillet
Ney Matogrosso, Eddie Palmieri (3), Chico Buarque (4), New Orleans Night (5), Big Band Night (6), Blues Night (9), Pat Metheny, Wynton Marsalis (10), David Sanborn (23), Blue Note Night : Stanley Jordan, McCoy Tyner, Wayne Shorter (14), Al Jarreau (15), Richie Cole, Manhattan Transfer (16), Miles Davis, E. B. King, George Duke (17), Orchestre national de Lille, dirigé par J.-C. Casadesu, quatre-vingt-dix musiciens, avec Didier Lockwood, Astor Piazzolla et Jacques Higelin, Gary Burton, George Benson (18), Tania Maria, Spyro Gyra, Chris Reun, Herbie Hancock, Sadao Watanabe, George Howard (19). Rens. : 42-71-31-25 (Paris) (19-41) 21-63-12-12 (Montreux).

SORGUES

4-6 juillet
Didier Lockwood, André Jaume, François Méchali, Henri Texier, Lavelle, Johnny Griffin. Rens. : 90-39-90-90.

MONTAUBAN

9-12 juillet
Phonolite Trio, Orpheon Celesta, Fox Troc, Bill Edgar's Swing Jazz



Miles Davis.

Trio, Slapstick, Jay McShann, Doc Cheatum, Buddy Tate, Jean-Paul Amoureux, Clark Terry, Otis Rush, Guy Lafitte, Harold Ashby, Carrie Smith, Tenors Unlimited; François Biensan, Philippe Laudet, Ornicar; Newport Jazz Festival All Stars : Warren Vaché, Norris Turney, Scott Hamilton, Harold Ashby, George Wein, Slam Stewart, Oliver Jackson.

NICE

10-20 juillet
Lionel Hampton, Miles Davis, Buddy Rich, Herbie Hancock, Spyro Gyra, John Mayall, Tania Maria, Eddie Gomez, Richie Cole, Lee Konitz, Wayne Shorter, George Wein, Scott Hamilton, Warren Vaché, Slam Stewart, Dr. John, Otis Rush, Anthony Palmer, Special EF7X, Humphrey Lyttelton Band, Mino Reitano, Biréli Lagrene, Ray Mantilla, Dr. Dixie Jazz Band, Sadao Watanabe; Malavoi, Zachary Richard, Maxim Saury, Marcia Maria, Clark Terry, Benny Powell, Marshall Royal, Jay McShann, Gus Johnson, Jimmy Owens, Hilton Ruiz, Jimmy Cobb, Doc Cheatum, Major Holley, John Lewis, Carrie Smith, Buddy Tate, Slide Hampton, Slim Gaillard, Les Haricos, Gérard Badini, Georges Arvanitas, Michel Gandy, Moustache, Dixieland All Stars. Rens. : 93-21-22-01.

ANTIBES

19-27 juillet
Pat Metheny, Hermeto Pascoal (19), Tito Puente, Celia Cruz (20), Carmen McRae, McCoy Tyner, l'Orchestre national de Jazz avec John Scofield (21), George Benson (22), Ray Barretto, Bernard Lavilliers (23), Al Jarreau, David Sanborn (24), Joe Zawinul, Eddie Louis (25), Keith Jarrett, Gary

Peacock, Jack DeJohnette, McLaughlin et Mahvishianu (26), Higelin, Didier Lockwood, Paolo Conte (27).

SALON-DE-PROVENCE

12-21 juillet
Lionel Hampton, Pat Metheny, Gilberto Gil. Rens. : 90-42-12-12.

MONTPELLIER

12 juillet-4 août
Keith Jarrett, Pat Metheny, Xalam, Marvellous Band, Ribour Trio, Villor-Rollet-Merou, Orphéon Celesta, Lionel Coronel, Mario-Angel Martin, Mannel Rocheman. Rens. 45-24-14-60 (Paris), 67-52-84-84 (Montpellier).

NIMES

15-22 juillet
Grand Orchestre du Jazz Club de Nîmes (15), Carla Bley (16), Jimmy Giuffrè, André Jaume, Lee Konitz (17), Hank Jones, Philippe Lejeune (18), « Autobiography » (18), Miles Davis et Michou Bachelvalier (19), Albert King, Otis Rush, John Mayall (20), George Benson, Michel Portal (21), Herbie Hancock, Branford Marsalis, Wynton Marsalis, Michel Pérez, Denis Fournier, Gérard Panzanel, Glen Ferris, Thierry Manucci, Louis Sclavis, Quatuor de saxophones de Toulouse. Rens. : 66-21-34-02.

RAMATUELLE

18-20 juillet
Guy Lafitte, Hank Jones, Tete Montoliu, Martial Solal.

SOULLAC

13-20 juillet
Gérard Pompoignac, Alain Claverie, Michel Touzeau, Jean-Luc Plouteau, Tom Cat, Julien Betheder, Jean-Claude Forenbach, Patrice

Étoile de mer, et toiles de Maîtres. Beaux Arts Magazine vous offre avec son numéro de juillet, un guide format de poche de 64 pages, sur tous les musées et les expositions de la France en vacances. « Guide Expos et Festivals Été 86 » gratuit avec Beaux Arts Magazine chez votre marchand de journaux.

FESTIVALS

FRANCE RESI - MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION (Service des Affaires Internationales) - MINISTERE DE LA CULTURE Avec le soutien de BANCO DO BRASIL S.A.

"COULEURS BRESIL"

Musique Populaire Brésilienne

AU ZENITH

Mercredi 2 juillet à 20 H 30 Jeudi 3 juillet à 20 H Vendredi 4 juillet à 20 H

BADEN POWELL PAULINHO DA VIOLA DJAVAN
MARIA BETHANIA MILTON NASCIMENTO GAL COSTA
CHICO BUARQUE et la participation de PAULO MOURA
GILBERTO GIL
 avec l'aimable autorisation de l'Olympia

A LA GRANDE HALLE DE LA VILLETTE

Dimanche 6 juillet
 Fête des Musiques du Nordeste de 18 H à 24 H

SERGIO HABIB FAFA DE BELEM ARMANDINHO &
CHICO MARANHÃO LUIS GONZAGA MORAES MOREIRA
CESAR VALENTE ALCEU VALENÇA BAL POPULAIRE
 (Orchestra "Frevo")

AUX CINÉMAS OLYMPIC-ENTREPÔT

Du 2 au 15 juillet
 QUINZAINE DU CINÉMA MUSICAL BRÉSILIEN

UAP International

Location : 3 F N A C / CLEMENTINE. Renseignements : (1) 42.40.60.00

THEATRE

Les jours de répétition sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), 19 h 30 : mer., sam., mar. : la Bohème ; jeu. : Don Quichotte ; ven. : Salammbô.
SALLE FAVART (42-96-06-11), 19 h 30 : jeu., ven., lun. : la Fille enchantée.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), mer., ven., lun. 20 h 30 ; dim. à 14 h 30 : le Bourgeois gentilhomme ; jeu., dim., mar. à 20 h 30 : Un chapeau de paille d'Italie ; sam. à 20 h 30 : le Balcon.
CHAILLOT (47-27-81-15) : clôture annuelle.
ODÉON (43-25-70-32) : répétitions jusqu'en décembre.
PEITIT ODÉON (43-25-70-32), clôture annuelle.
TEP (43-64-80-80) : clôture annuelle.
REAUBOURG (43-77-12-33), mar. : Vidéo-émission : 18 h à 19 h : En route pour le Minisipi, de R. Mantoulis ; 16 h : Anis de Verdi ; 19 h : le Lac des cygnes, de Tchaïkovski ; Capriccio / spectacle ; 16 h, dim., à 18 h 30 : Dancing in Paris ; sam. à 14 h 45 : dim. à 17 h 15 : Performance de Y. Chuma ; cinématographique de la danse ; sam. à 18 h 30 : hommage à J. Béraud.
THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83) : clôture annuelle.
THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77), clôture annuelle.
CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-29-34), clôture annuelle.

Les autres salles

ATELIER (46-06-49-24) (D. soir, lun.) 21 h, dim. 15 h : Hot House.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h 30 : les Amoureux de Noëlle.
BOURVIL (43-74-47-54) (D., lun.) 22 h, sam. 16 h : Pas deux comme elle ; 20 h 30 : Y'en a marre...ez vous.
CENTRE CULTUREL DU XVIIÈ (45-41-32-92) (D.), 20 h 30 : Poqueña et les autres.
CENTRE LATINO-AMÉRICAIN (45-08-48-28) (D. soir, L., mar.) 20 h 30, dim. 16 h : Kabaret de la dernière chance.
CENTRE MADAPKA (41-59-01-60) (D., L.) 20 h 30 : Mort d'Olivier d'Ajumo (dern. le 5).
CITÉ DES SCIENCES (40-05-70-00) 16 h : Le cabinet de lecture (jusqu'au 4).
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (D.) 21 h : Pail de carotte.
CRYPTE SAINT-AGNÈS (47-00-19-11) (D.) 20 h 30 : 30.
DÉCHARGÉS (42-36-00-02) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 16 h : Pédicula avec Vicky Messica.
EDEIN-THÉÂTRE (43-56-64-37) (D., L., mar.) 21 h : Du sang sur le cou du chat.
ESPACE GAITÉ (43-27-95-94) (D) 21 h : Vieilles Canailles (à partir du 7 à 21 h) ; (L., mar.) 20 h 30, sam., dim., 14 h 30 : Histoire de cœur (dern. le 6).
ESSAÏON (42-78-46-42) (D. soir, L.) 21 h, mar., sam. et dim. 17 h : la Nuit du 4 août ; (dern. le 5) ; (D., L.) 19 h : Une Saison en enfer.
FONTAINE (48-74-74-40) (D) 20 h 30, sam. et 19 h : Les mystères du confiteño ; (D) 23 h, samedi et 15 h 30 : Les chaussettes de Madame Gilles.
GAITÉ-MONTFARNASSE (43-22-16-18) (D. soir, lun.) 21 h, mar., dim. 15 h : Monsieur les Ronds-de-cuir.
GALERIE 55 (43-26-43-51) (D., lun.) 20 h 30 : The Fantastic.
GRAND HALL MONTORQUEIL (39-52-42-79) 20 h 30 : Les Démones.
GUCHET-MONTFARNASSE (43-27-88-61) (D., lun.) 21 h : Des oiseaux par les yeux ; (dern. le 5).
HUCHETTE (43-26-38-99) (D.) 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Léon ; 21 h 30 : les Mystères de Paris.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D. soir, lun.) 20 h 30, mar., dim. 15 h : la Voisine.
LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D., L.) 19 h : les Débris de l'amour ; 20 h 30 : le Rive national ; 22 h : Pas de balcon pour

Roméo. Petite salle, 21 h 30 : Si on veut aller par là ; (dern. le 5) ; les L., mer., V. à 19 h : Pardon m'sieur Prévert.
MAISON SUISSE (Cité internationale) (45-89-36-49) les 3, 4, 5, 20 h 30 : Exercices de style.
MARIE-STUART (45-08-17-80) (D., L.) 18 h 30 : l'Entrée en scène (dern. le 6).
MÉCÈNE (42-77-40-25) (D., L., M.) 20 h 30 : Oh Gino.
MICHEL (42-65-35-02) (D. soir, lun.) 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93) (D. soir, L.) 21 h, dim. 17 h : Et Juliette.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h 30 : N'écoutez pas mesdames.
PORTE GENTILLY (45-80-30-20) (D. soir, L., mar.) 20 h 30, dim. 17 h : Que leurs esprits à ton moustre ? (dern. le 6).
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D.) 21 h : Laissez-les vivre (dern. le 5).
TAI TH D'ESSAI (42-78-10-79) L du mer. au sam. 20 h 30 : l'Erreur des jours - IL Du mer. au sam. 20 h 30 : Huit clos.
THÉÂTRE D'EDGAR (43-22-11-02) (D.) 18 h 30 : Passé composé ; 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉÂTRE DE L'ÎLE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), jeu., ven., sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Astro Folies Show.
THÉÂTRE NOIR (43-46-91-93) (D. soir, L.) 20 h 30 : dim. 17 h : Jacques ou la soumission (dern. le 6).
TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.) (V., dim., lun.) 18 h 30 : le Voyage immobile (dern. le 5) ; mer., jeu., sam., 18 h 30 : Bouffonnerie épique ; 21 h 30 : Y'en a marre dans la salle ? ; ven. 18 h 30 : Buffo ; 22 h 30 : Phédre.
THÉÂTRE DU TOURTOUR (43-87-82-48) (D., lun.), 18 h 30 : Nannou.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) (D.) 20 h 30 : Ariane ou l'Age d'or.
VARIÉTÉS (42-33-09-92) (D. soir, L.) 20 h 45, mar., dim. 15 h 30 : l'Age en question.

Les cafés-théâtres

AU BÉC FIN (42-96-29-35) (mar.) 21 h 45 : En manches de chemise ; (L.) 23 h : Banc d'essai des jeunes ; (L.) 23 h : Drôle de larme.
BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) (D.), L. 20 h 15 + sam. 18 h 30 : Arrah = M&C ; 21 h 30 : les Démones Loulou II ; 22 h 30 : l'Enfer des blaireaux - IL 20 h 15 + sam. 24 h : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : les Pieds nickelés.
CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), L. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tient, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangesons d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours - IL 21 h 30 : le Chronomètre châtouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes - III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.
DOMINO (43-37-43-51) (L.), 22 h 30 : Viol à la tire.
L'ÉCUME (45-42-71-16) (D., L.), 21 h : R. Revnaud conte... ; lun. 23 h : Et puis après ce jour.
ESPACE MARAIS (42-71-10-19) (D., L., mar.) 18 h 30, dim. 20 h : Ça va, ça vient (dern. le 6).
GRENIER (43-80-48-01) (D., L., mar.), 22 h : Non je n'ai pas disparu.
PETIT CASINO (42-78-36-50) (D.), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, ou sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (D., L., mar.), 18 h 30 : D. and J. Mamonos ; (D.), 20 h 15 : Mon je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 + sam. 24 h : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pâques détachées.
TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.) 21 h 30 : Y a-t-il un fic dans la salle ? ; mer., mer., sam., 18 h 30 : le Voyage immobile (dern. le 5) ; sam. 16 h : la Tumbale ; 22 h 30 : Phédre.

Music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-27), 21 h : Chansons Françaises ; mer., jeu., ven., sam., 19 h : le Rat dans la contrebasse.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), le 5, à 15 h : Adrien ; à 20 h : C. Vence chante Boris Vian.
PIERON DE LA BUTTE (43-65-57-95) (D., L.), 22 h : P. Péchin, Raoul.
TROTTIERS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37) les mar., mer., jeu. à 22 h ; les ven., sam. à 21 h et 23 h : O. Piro Quant.

Opérettes, comédies musicales

A DEJAZET, TLP (48-87-97-34) (L.) 20 h 30, dim. 16 h : la Petite Boutique des bonheurs.
GYMNASÉ MARIE-BELL (42-46-79-79) (D., L.) 20 h 30 : Lady Day.
THÉÂTRE DE L'ŒUVRE (48-74-42-52), (sam., dim., lun.) à 21 h : dim. à 16 h : Grand-Père Schlemmer.
RENAISSANCE (42-08-18-50) (D., Me. soir) 20 h 45, mar. à 15 h : le Capitaine Française.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (dim., lun.) à 21 h : le Cocktail de Sergio (à partir du 8).

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : Touche pas à mon vote.

La danse

(voir théâtres subventionnés)
BOUFFES DU NORD (42-39-34-50) (D., L.) 20 h 30 : le Bal des masques (dern. le 5).

En région parisienne

MAISONS-LAFFITTE, Château (39-62-01-49), le 6, 17 h : Clavecin.
MEAUX - Académie internationale d'orgue (64-34-90-11), le 2 à 21 h : Récital d'orgue - Cour du vieux chapitre (64-34-90-11), les 4, 5 à 22 h 30 : Spectacle son et lumière.
MIRAMAS-LE-VIEUX, place du Château (90-58-09-94), le 11 à 22 h : Léo Ferré.
MITRY-MORY (64-34-90-11), le 4 à 21 h : Orgue.
MONTREUIL, salle Berthelot (48-58-65-33), le 5 à 18 h 30, le 6 à 16 h : Soirées bouzouques ; le 5 à 14 h 30 : Tous jours quelque chose sous l'arbre (à 21 h : jusqu'au 4) ; le 8 à 21 h : la Grande Sauterie et le Moût.
NEUILLY, Abbaye (46-24-03-83), (D. soir, L., M.), 20 h 30, D. à 16 h : Tuteurs sans papiers.
ORSAY, Centre scientifique (69-41-66-12) les 5 et 8 à 21 h : Concert des professeurs.

VOTRE TABLE CE SOIR

• Ambiance musicale • Orchestre - P.M.E. : prix moyens des repas - J.-L. H. : ouvert jusqu'à... heures

DINERS AVANT SPECTACLE

FLORA DANICA 43-59-20-41 19 h à 22 h. Vue agréable sur le jardin. Spécialités DANOISES et SCANDINAVES. Hors-d'œuvre 142, Champs-Élysées Tous les jours

DINERS

RIVE DROITE

ARMAND 6, rue du Beaujolais, 1^{er} (Palais-Royal) F. sam. midi et dim. Dîner une cuisine et belle cave valais de XVII^e, le sur fire aux vitres ; pizzas fin, tartes, hot, lemmel, Githers, Mezz 120 F. Accueil J. 1 h de matin. Réservation par G. et Milan. Tél. 42-60-05-11.

SAADA 48-87-29-23 37, rue Beaunbourg, 3^e TLJ. CADRE RAFFINÉ. Spécialités MAROCAINES. Couscous, Méchouas, Tagines, Boulebs. Déjeuners et dîners d'affaires. Banquets. Mariages. Ambiance typique avec danseurs.

RELAIS BELMANN 47-23-54-42 37, rue François-1^{er}, 9^e F. sam., dim. Jusqu'à 21 h 30. Cuisine légère et confortable. Salle élégante. Cuisine française traditionnelle. Les RAVIOLES DU ROYANS. Solé aux coarquettes. FILET A L'ESTRAGON. Gâteaux de jour.

PAGODA 48-74-81-48 50, rue de Provence, 9^e Spécialités chinoises. Déj., din. T.L.J. jusqu'à 22 h 30. « Un des meilleurs cantons laqués de Paris ». Gault et Millau. « Cambodge et grande cuisine », Figaro Magazine.

DOUCET EST 42-06-40-62 8, rue du 8-Mai-1945, 10^e Tous les jours J. 24 h. Ambiance sympathique. Brasserie, menus 60,95 et 91,40 F.a.c. et carte. Restaurant gastronomique au 1^{er}. Spéc. : POISSONS, choucroute, FOIE GRAS frais maison.

CLOSERIE SARKLAÏSE Tous les jours 94, bd Diderot, 12^e 43-46-85-07 DÉJEUNERS D'affaires - Diners - Salons pour groupes

PALAIS DU TROCADERO 47-27-05-02 7, avenue d'Eylau, 16^e Tous les jours Gastronomie chinoise raffinée et traditionnelle, dans un décor feutré. Cuisine faite par le patron. Service et livraison à domicile. Plats à emporter. Air conditionné.

YVONNE 47-20-98-15 13, rue de Bassano, 16^e 47-20-98-15 VIEILLE CUISINE FRANÇAISE. Diverses spécialités. Carte, environ 150 F. Fermé vendredi soir et samedi. Ouvert dimanche. DINERS AUX CHANDELLES.

EL PICADOR 43-87-28-87 80, bd des Batignolles, 17^e F. lundi, mardi Déj., dîner J. 22 h. SPÉC. ESPAGNOLES et FRANÇAISES. Zarzuela, gambas, bacalao, calamars tita. Environ 145 F. Formule à 79,90 F.s.a.c. avec spécialités.

ANNEXE et FRANCIS VALLOT de SANTIENAV 75^e, Nid, 17^e 42-27-48-44 Dans leur nouveau décor Napoléon III. Ses produits de 1^{re} qualité. Cuisine personnalisée. Déjeuners, dîners aux chandelles. Terrasse. F. dim. soir et lundi.

RIVE GAUCHE

LE MAHARAJAH 43-54-26-07 72, boulevard Saint-Germain 5^e T.L.J. J. 23 h 30. Spéc. INDIENNES, PAKISTANAISES : Biriani, Tandoori. PRIX KALI 84 : meilleur curry de Paris. « GRILL D'OR 86 » de la gastronomie indienne.

TIEMO 46-33-12-12 3, rue Champollion, 5^e Fermé le lundi Nouveau décor. Cuisine russe traditionnelle : spécialités OKROCHKA, SMARODINNIK, caviar « OROTKIE ». Menu : 75-110 F. et carte. Grand choix de VODKAS. Dîners aux chandelles. Musicheurs.

CHEZ M^{me} AÏSSA F. dim., lundi 5, rue Sainte-Beuve, 6^e 45-48-07-22 J. O h 15. Cuisine marocaine de FÈS par ZOÏRA MERNISSI : Pastilla, Couscous-beurre, Taghines, Pâtisseries maison. Réserv. à partir de 17 h. Carte bleue.

CHEZ FRANÇOISE 47-05-69-03 Allégère des lamelles, 7^e F. dim. soir et lundi MENU PARLEMENTAIRE à 95 F.s.a.c. PARKING ASSURÉ DEVANT LE RESTAURANT : FACE AU N° 2, RUE FABER.

SOUPERS APRÈS MINUIT

ALSACE A PARIS T.L.J. 43-26-89-36 9, place St-André-des-Arts, 6^e, Salons. CHOUCRUTES. Grillades. POISSONS. TERRASSE PLEIN AIR. PATISSERIES.

ABONNEMENTS CONCERTS RADIO FRANCE TEL. 42.30.18.18

ROCK ET PHOTO

La Fnac aux Rencontres d'Arles : soirée « Rock et Photo » 6 juillet 86 - 22 h 15
 Théâtre Antique

fnac

Réervations Fnac et office du tourisme d'Arles.

MUSIQUE

Après le déjeuner, après dîner, ceux qui n'ont pas assez de musique ! Après le FESTIVAL DE CANNES 1986

مكتبة مصر للأصل

FESTIVALS

FESTIVAL DU MARAIS PARIS (86-67-74-31) Centre culturel Voltaire-Brocards (D.) 20 à 21 h : Les Exaltés...

ILE-DE-FRANCE (47-23-68-84) COUBRANCES, Châteaux et Église, le 6 à 15 h : Orchestre de chambre J.-L. Pont...

Auvergne SAINT-VIDAL, XIII^e Fêtes chorales (71-57-50-26) : Église, le 3, à 21 h ; École de la Madeleine, le 4, à 21 h...

Bourgogne BEAUNE, Rencontres musicales (80-22-24-51) : Cour des halles, le 4, à 21 h ; La Grande Écurie et la Chambre du Roy, J.-C. Malgouère (dir.)...

Alsace AULNAY, Orchestre Provence Côte d'Azur, dir. : Ph. Bender (Vivaldi, Telemann)...

Bretagne CHATEAUGUENON, Châteaux, le 4, à 21 h : Théâtre chorégraphique de Rennes...

Dinan, X^e Festival (96-39-22-43) : Théâtre, le 3, à 20 h 45 ; Chants des « Biens et des Malices » ; Église de Saint-Martin, le 4, à 20 h 45...

Josselin, Ensemble Stagiaire : Châteaux, le 5, à 21 h.

Chartres, Festival d'Orgue (37-21-54-03) : Cathédrale, le 6, à 17 h ; Françoise Rieunier...

Sully-sur-Loire, XIII^e Festival International (32-53-05-95) : Châteaux, le 4, à 21 h ; Orchestre philharmonique royal des Flandres (Berlioz, Liszt) ; Campo Santo d'Orléans ; Cathédrale d'Orléans, le 5, à 21 h 30...

Tours, Semaines musicales (47-20-99-95) : Salle des Tanneurs, le 9, à 21 h ; T. Kolos, S. Krutchenko...

Langue-doc-Roussillon Baidas, Festival méditerranéen (42-86-82-14) : Église, le 10, à 21 h ; Orchestre de chambre de Nantchatal...

Cap d'Agde, Église, le 3, à 21 h ; Ensemble vocal et Orchestre Elziane (Berlioz) ; Église, le 7, à 21 h ; Orchestre philharmonique de Strasbourg...

Perpignan : Palais, le 5, à 21 h ; Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France ; le 8, à 21 h (idem) ; Orchestre philharmonique de Strasbourg...

Carcassonne, Festival de la Cité (68-25-33-13) : Théâtre, les 8, 9, à 21 h ; Les Inquisiteurs, création de la Compagnie G. Vassal ; les 2, 3, à 21 h (idem) ; Compagnie Antonio Gades ; le 6, à 21 h, (idem) ; Orchestre de chambre de Toulouse ; chœurs de Carcassonne (Mozart : Messe du Couronnement)...

Montpellier, VI^e Festival International de Danse (67-66-00-92) : Cour J. Cour, les 4, 5, à 21 h ; Compagnie K. Cremoza ; les 8, 9, 10, à 21 h (idem) ; Néerlandais Dans Theater ; Cour des Ursules, les 7, 8, 9, à 21 h ; Ris et Dançerics ; Opéra, le 3, à 21 h ; Les Ballets de Monte-Carlo (Giulini) ; Théâtre Grammatico, le 2, à 21 h ; Vals Blood ; les 7, 8, à 21 h (idem) ; Compagnie C. Marciano...

Provence-Côte d'Azur Aix-en-Provence, 39^e Festival International d'Art Lyrique (42-23-11-20) : Arènes, les 4, 6, 10, à 21 h 15 ; Don Giovanni, opéra de Mozart, dir. musicale : S. Solozar, mise en scène : G. Bourdet ; le 3, à 21 h 30 (idem) ; M. Price ; Chœur Saint-Louis, le 5, à 21 h 30 ; J. Bolet ; Cathédrale Saint-Sauveur, le 6, à 17 h ; Chœurs The Sixteen, dir. : H. Christophers (de Victoria, Palestrina) ; Chœur Saint-Louis, le 7, à 21 h 30 ; Les Éclairs, le 8, à 21 h 30 ; C. Cozzani ; le 9, à 18 h (idem) ; Cooper ; le 9, à 18 h et 19 h (idem) ; G. Aperiadis ; le 10, à 12 h (idem) ; D. Ugalawi ; le 10, à 18 h (idem) ; M. Torszewski ; Archevêché, le 9, à 21 h 15 ; Idomeneo, opéra de Mozart, dir. musicale : E. Graf, mise en scène : P. Stroucar...

Alsace AIX, dans le rue, Manufacture des Allumettes, le 3 à 19 h 30 ; Compagnie Contre-Jour ; École normale, le 3, à 21 h 45 ; Bethève Danse Company ; le 4, à 18 h + le 5, à 21 h 45 (idem) ; Suzzani Baïre Project ; Société municipale, les 4, 5, 6, à 19 h 30 ; Danse for Liberty ; École normale, le 7, à 21 h 45 ; Compagnie de la Place Blanche ; le 9, à 21 h 45 (idem) ; Compagnie Ariane ; Place des Fontaines, le 5, à 22 h 30 ; Groupe Duno ; École normale, le 10, à 21 h 45 ; Moxix Danse Théâtre...

Alsace ARIÈS (90-96-47-00), Pegoulade avec vingt groupes folkloriques régionaux, le 4, à 18 h + le 5, à 21 h 45 (idem) ; Compagnie Ariane ; Place des Fontaines, le 5, à 22 h 30 ; Groupe Duno ; École normale, le 10, à 21 h 45 ; Moxix Danse Théâtre...

Alsace ALPS, Orchestre Provence Côte d'Azur, dir. : Ph. Bender (Vivaldi, Telemann)...

Alsace RANDOL, Journées Internationales de chant chorale, le 6, à 21 h, Église...

Alsace BAR SUR LOUP, Orchestre Provence Côte d'Azur, M. Damonte (mezzo) (airs d'opéra), le 5, à 21 h, place de la ville...

Alsace BORMES-LES-MIMOSAS, Ensemble de Chœur G. Terminus (Smet, G. Grieg, G. Verdi), le 5, à 21 h, fort de Brégançon ; Ensemble de cuivres d'Aquitaine, le 7, à 21 h, Église...

Alsace CANNES, Ballets Ross High Tower, Orchestre Provence Côte d'Azur, le 7, à 20 h, Palais des Festivals ; Keith Jarrett, le 9, à 19 h 45 (idem) ; Compagnie Ariane ; Place des Fontaines, le 5, à 22 h 30 ; Groupe Duno ; École normale, le 10, à 21 h 45 ; Moxix Danse Théâtre...

Alsace CAPEVILLE, Jeune Ballet Théâtre, le 4, à 21 h 30, amphithéâtre J.-Cocteau...

Alsace CASSIS, C. Kahn, le 5, à 21 h 30, théâtre de verdure, Orchestre Palayan, le 7, à 21 h 30 (idem)...

Alsace CENTRE CHARTRES, Festival d'Orgue (37-21-54-03) : Cathédrale, le 6, à 17 h ; Françoise Rieunier...

Alsace LE NOYER, XX^e Festival de Bonnard-Le Noyer (48-58-70-06) : Théâtre, le 4, à 20 h 30 ; Hélios, création par l'Auditorium de Bourges ; Église, le 6, à 21 h ; Orchestre et chœurs Villereux (Bach, Mozart)...

Alsace SULLY-SUR-LOIRE, XIII^e Festival International (32-53-05-95) : Châteaux, le 4, à 21 h ; Orchestre philharmonique royal des Flandres (Berlioz, Liszt) ; Campo Santo d'Orléans ; Cathédrale d'Orléans, le 5, à 21 h 30 ; Même orchestre, Chœur E. Brasseur (Verdi : Requiem) ; Châteaux, le 6, à 19 h ; Orchestre philharmonique de Berlin, quatuor Brandis (Mozart, Haydn, Beethoven)...

Alsace TOURS, Semaines musicales (47-20-99-95) : Salle des Tanneurs, le 9, à 21 h ; T. Kolos, S. Krutchenko...

Alsace LANGUE-DOC-ROUSSILLON BAIKAS, Festival méditerranéen (42-86-82-14) : Église, le 10, à 21 h ; Orchestre de chambre de Nantchatal...

Alsace CAP D'AGDE, Église, le 3, à 21 h ; Ensemble vocal et Orchestre Elziane (Berlioz) ; Église, le 7, à 21 h ; Orchestre philharmonique de Strasbourg...

Alsace PERPIGNAN : Palais, le 5, à 21 h ; Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France ; le 8, à 21 h (idem) ; Orchestre philharmonique de Strasbourg...

Alsace CARCASSONNE, Festival de la Cité (68-25-33-13) : Théâtre, les 8, 9, à 21 h ; Les Inquisiteurs, création de la Compagnie G. Vassal ; les 2, 3, à 21 h (idem) ; Compagnie Antonio Gades ; le 6, à 21 h, (idem) ; Orchestre de chambre de Toulouse ; chœurs de Carcassonne (Mozart : Messe du Couronnement)...

Alsace MONTPELLIER, VI^e Festival International de Danse (67-66-00-92) : Cour J. Cour, les 4, 5, à 21 h ; Compagnie K. Cremoza ; les 8, 9, 10, à 21 h (idem) ; Néerlandais Dans Theater ; Cour des Ursules, les 7, 8, 9, à 21 h ; Ris et Dançerics ; Opéra, le 3, à 21 h ; Les Ballets de Monte-Carlo (Giulini) ; Théâtre Grammatico, le 2, à 21 h ; Vals Blood ; les 7, 8, à 21 h (idem) ; Compagnie C. Marciano...

Alsace CAVALAIRE, le Loup-Garon, de R. Vitrac, le 4, à 21 h 30, théâtre de verdure ; Madame est sortie, de P. Jardin, le 5, à 21 h 30 (idem) ; Les Vilains, de Razzano, le 6, à 21 h 30 (idem) ; L'Épreuve, de Marivaux, le 7, à 21 h 30 (idem) ; TH l'espigade, de Ch. de Costar, le 9, à 21 h 30 (idem)...

Alsace CHATEAUVALLON, Bella Lewitzky Dance Company, les 8, 9, 10, à 22 h, amphithéâtre...

Alsace CHATEAU-ARNOUX, Festi-jazz : M. Portal, D. Humair, Ph. Catherine, le 4, à 20 h, ferme de Four-Robert...

Alsace HYÈRES, Orchestre de chambre européen, dir. : L. Marzi (Gring, Haydn, Duni, Puccini), le 8, à 21 h, Église...

Alsace FREJUS, Orchestre symphonique Royal Northern College of Music de Manchester (Mozart, Haydn, Schubert, Rossini), le 10, à 21 h 30, théâtre romain...

Alsace LA FONTAINE-DE-VAUCLEUSE, Quatuor Sine Nomine (Haydn, Beethoven, Brahms), le 4, à 21 h, Église...

Alsace ISLE-SUR-LA-SORGUE, International Magic Show, le 9, à 21 h 30, cour du lycée...

Alsace LOURMARIN, G. Magnan (Beethoven, Faure), le 9, à 21 h 15, château...

Alsace MARSEILLE, Festival folklorique, les 4, 8, 9, à 21 h 30, école de Châteaugoubert ; Journées Internationales de chant chorale, le 5, à 21 h, et le 8, à 15 h, abbaye de Saint-Victor...

Alsace MIRAMAS, la Marmitte infernale, le 4, à 22 h, place du château ; C. Cozzani, le 5, à 22 h (idem) ; Fenner, Ich Lido, Stocks, le 6, à 22 h (idem) ; Tic-Tac ou l'Horloge de feu, le 7, à 22 h (idem) ; Vie et Mort d'Azéquin, le 8, à 22 h (idem) ; le 10 : Quatuor de la confrérie des Vins...

Alsace NICE, P. Roge, J.-J. Kantorow, P. Müller, G. Deplus, J.-M. Ravel, Schumann, le 9, à 21 h, cathédrale de Cimiez...

Alsace LA ROQUE-PANTHERON, Quatuor Sine Nomine (Haydn, Beethoven, Brahms), le 5, à 21 h, abbaye de Silvacane...

Alsace ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN, DRAGONS, le 9, à 21 h, château...

Alsace SALON-DE-PROVENCE, XII^e Festival des faufiles, les 4, 5, à 21 h, place des Centuries ; Hors-Festival : Nostalgias et Catherine de Médicis, le 9, à 21 h, château de l'Empereur...

Alsace SAINT-RAPHAËL, Festival international de Jazz New-Orleans, les 5, 6, à 17 h 30 et 21 h, promenade des Bains et place Kennedy...

Alsace SAINT-REMY-DE-PROVENCE, orchestre dirigé par B. de Vinogradov, L. Antonini (orgue) (Mozart, Ligeti, Berlioz), le 10, à 21 h 30, cathédrale Saint-Martin...

Alsace SORGUES, III^e Jazz Festival international, avec D. Lockwood Quartet, le 4, à 21 h, château ; Quartet A. Jaume, Quintet H. Texier, le 5, à 21 h (idem) ; la Velle Quintet, J. Griffin Quintet, le 6, à 21 h (idem)...

Alsace TOULON, Chœur madrigal de Provence, Ensemble Musica Antiqua (Monteverdi, Gabrieli, Desprez, Holborne), le 4, à 21 h, temple...

Alsace VAISON-LA-ROMAINE, Gala folklorique international, le 6, à 21 h 30, théâtre antique ; Soirée Bé-jari/W. Forsyth, le 8, à 21 h 45 (idem) ; L'Épreuve, de Marivaux, le 7, à 21 h 30 (idem) ; TH l'espigade, de Ch. de Costar, le 9, à 21 h 30 (idem)...

Alsace MIRECOURT, Festival des Cordes (29-37-37-37) : Duo R. Pasquier, A. Quafflès, le 4, à 20 h 30, Église ; Nuove Musica, H. Ledroit, le 5 (idem) ; SAINT-DEZ, Académie de Forgue (29-55-17-62), temple, à 20 h 30 ; le 8 : J.-P. Leguay (Liszt) ; le 9 : B. Focrocrole...

Alsace MIDI-PYRÉNÉES SYLVANES, abbaye (65-99-51-83) : Duo Paganini, C. Colette, J.-M. Robert (Vivaldi, Bach, Paganini), le 10, à 21 h...

Alsace NORD Festival de la Côte d'Opale (21-30-40-33) : BOULOGNE, le 9 : J. Halleyday...

Alsace CALAIS, le 4 : Nuit du rock anglo-français...

Alsace LILLE, Actes nord-est sud ; théâtre du Frato (20-52-71-24)...

Alsace NORMANDE BAYEUX, 8^e Festival (31-92-33-77) : Orchestre de Normandie (Mozart), le 5, à 21 h, cathédrale ; Ensemble A. Sei Voci, le 6, à 18 h, chapelle des Augustins ; Organum, drame liturgique médiéval, le 8, à 21 h, cathédrale ; Ensemble instrumental de « Basse-Normandie » (Bach), le 9, à 21 h, Église Saint-Patrice...

Alsace CAUDEBEC-EN-CAUX, Monteverdi Choir (Monteverdi, Scarlatti), le 6, à 21 h, Église...

Alsace FECCAMP, The English Baroc Soloists, Monteverdi Choir, le 4, à 21 h, abbaye...

Alsace ROUEN, Monteverdi Choir, English Baroc Soloists (Purcell), le 8, à 20 h 30, chapelle du lycée Cornille...

Alsace PAYS DE LA LOIRE NANTES, 1^{er} Festival des arts populaires, du 3 au 6...

Alsace POITOU-CHARENTES JARNAC (45-81-09-30) : The Scottish Ensemble (Hölst, Mozart), le 3, à 21 h, abbaye de Châtres, à Saint-Bris ; Ensemble de cuivres G. Tournon (Bach, Monteverdi, Gervais), le 7, à 21 h, abbaye de Marcellac...

Alsace LA ROCHELLE, Frasconelles 86 (46-43-77-79) : T. Kuuda, C. Neogaro, le 9, à 20 h 30, Maison de la culture ; W. Samson, K. Kacul, A. Soschov, W. Sheller, le 10 (idem)...

Alsace SAINTES, XV^e Festival (46-92-51-35), abbaye aux Dames ; le 5 : Orchestre de Bordeaux-Aquitaine, Chœur du Cimetière, dir. : M. Piquemal (Puccini : Missa di Gloria) ; le 6 : Taverner Consort and Choir, dir. : A. Parrott (Monteverdi) ; le 7 : même ensemble, P. Hantaf (clavessin) (Frescobaldi, Monteverdi) ; le 8 : Ensemble baroque italien, Ensemble vocal du Cimetière (Frescobaldi, Legrenzi, Uccellini) ; le 9 : The Tallis Scholars (Gabrieli)...

Alsace BAISER SAÏE (42-33-37-71), 20 h : 2^e Festival (42-33-37-71), 20 h ; le 3 : Trio J.-C. Capon ; le 5 : Duo L. Crocuel, Trio P. Deschappier...

Alsace DUNOIS (45-84-72-00), 20 h 30, le 3 : J. Arnaldi ; les 4, 5 : A. Cullaz, F. Lockwood ; le 4 : F. Laitéan ; le 5 : C. Vander ; le 6 : L. Laitéan, T. Coz ; le 7 : T. Coz, O. X. Pow, Les 4, 5 ; Vertigo...

Alsace MONTAÑA (45-48-93-08) (D.), 20 h 30 : Quartet Claire Lise Vincent (dern. le 5) ; à partir du 7 : D. R. Urtezar, R. Galluzzi...

Alsace MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : S. et N. Rabecron...

Alsace NEW MORNING (45-23-51-41), 20 h 30, les 5, Fiesta Latina ; le 6 : Gate Mouth Brown ; le 7 : A. Brossin Quartet ; le 8 : P. Butterfield Blues Band...

Alsace PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30 : mer. Watergate Seven + One ; jeu. Fosbique and Co. ven. Stop Chorus ; sam. Metropolitan Jazz Band ; lun. Alligator Jazz Band ; mar. B. Waters + P. Jourdan...

Alsace OLYMPIA (42-61-82-25), 20 h 30, G. Gil (dern. le 5) ; le 8 : L. Hampton...

Alsace PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), (Me), du 2 au 8 à 23 h : C. Ranao, G. Arvanitis, J. Samson, C. Sautrais...

Alsace REK CLUB (47-93-59-34), 20 h, le 2 : Propaganda ; le 8 : D. Sanborn...

Alsace SUNSET (42-61-46-60), du 2 au 8 à 23 h : B. Willem, P. Patis, A. McKee Sangues...

Alsace VILLETTE (42-49-77-22), Grande Halle : le 6 à 18 h : Fête des musiques du Nord-est Brétilien ; le 4 à 20 h 30 : Me Coy Tyler, Trio ; le 24 à : E. Palmieri, E. Louine ; le 5 à 20 h 30 : W. Shorter Quartet, D. Humair, J. Lurie, L. Schneider...

Alsace ZENTH (42-45-44-44), 20 h 30 : les 7, 8, 9 : R. Stewart, Electric Light Orchestra...

MAIRIE DE PARIS THEATRE MUSIQUE & DANSE DANS LA VILLE EN RAISON DU SUCCES Derniers dates de représentations 3-4-5 JUILLET à 21 h 30 5 et 6 JUILLET à 15 h 30 TOURNOI DE CHEVALERIE Jackie VENON et les CASCADEURS ASSOCIES

JEU 3 JUILLET 20 h 30 FESTIVAL DE SAINT-DENIS BASILIQUE chœurs et orchestre de L'OPERA DE PARIS direction JAMES CONLON REQUIEM DE VERDI LOC. 42 43 30 97 3 FNAC

ENCORE DISPONIBLE ! CONCERTS RADIO FRANCE

Orchestre National de France - Saison Lyrique Avec les chœurs de Radio France Verdi - Debussy - Rimsky-Korsakov - Honegger - Ozawa - Préter - Ricciarelli - Minton - Bonisoli - Stutzmann - Dupuy.

Nouvel Orchestre Philharmonique - Saison Lyrique Avec les chœurs de Radio France Les Noces de Figaro - La Chauve-Souris - La Gioconda - Salomé - Marton - Schwarz - Marshall - Weikl - Demesch - Studer - Janowski.

Prestige de la Musique

La Création - Eugene Onéguine - Le Roi David - Marinier - Krivine - Kord - Spivakov - Lucchesini.

Orchestre National de France Nouvel Orchestre Philharmonique Récitals : Berganza - Bolet - Richter.

ABONNEZ-VOUS AU 42.30.18.18

CLAUDE-JEAN PHILIPPE

Après le déjeuner, après le bureau, après le dîner, ceux qui n'ont pas encore vu After Hours dépêchez-vous ! Après il sera trop tard. FESTIVAL DE CANNES 1986 PRIX DE LA MISE EN SCÈNE : MARTIN SCORSESE

400 pages, 95F Déjà paru : Tome 1 : 1928-1938 (368 p. 89F) FAYARD

Le Monde Informations Spectacles 42-81-26-20 Pour tous renseignements téléphoner à ce numéro... Les programmes des spectacles de la semaine à 21 h sont disponibles au Centre Club... Informations Spectacles

PHOTO fnac

01-1-11-11-11

RADIO-TÉLÉVISION

« SERVICES »

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre numéro du samedi daté dimanche-lundi.

Mercredi 2 juillet

- PREMIÈRE CHAÎNE : TF 1
20 h 35 Feuilletton : Les aventures du jeune Patrick Pacard.
22 h 30 Journal.
22 h 55 Cinéma : Un divorce heureux.
24 h 30 Théâtre : le Journal d'Anne Frank.

CLASSES PRÉPARATOIRES HEC Sc-Po INTEGRALE 1-45 77 35 80

Jeudi 3 juillet

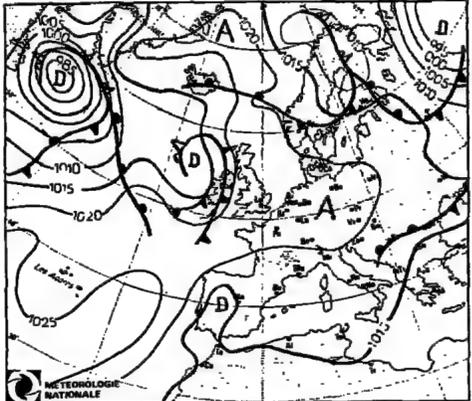
- PREMIÈRE CHAÎNE : TF 1
14 h 40 Les habits du dimanche (rediff.).
15 h 25 Quarté, en direct d'Evry.
15 h 45 Croque-vaccances.
17 h 20 Jeu : Boîte à mots (suite).

VU L'anti-Bond
L'espionnage n'est plus ce qu'il était. James Bond, playboy et pourfendeur des méchants, avait déjà cédé la place à George Smiley, anti-héros d'une réalité beaucoup plus prosaïque décrite par John Le Carré.

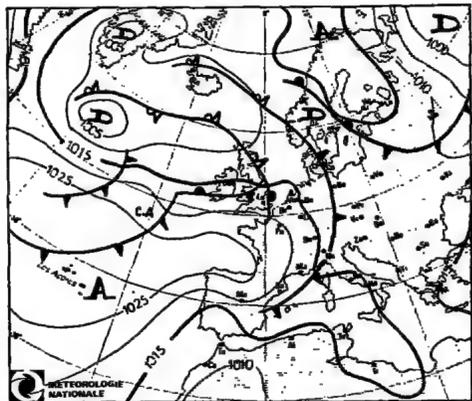
FRANCE-CULTURE
20 h 30 Antipodes : la littérature latino-américaine.
21 h 30 Paléontologie : l'outillage, un des principaux groupes de la nouvelle chaine.
22 h 30 Nuits magiques : La nuit et le moment ; Dario Moreno.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 2 JUILLET 1986 A 0 HEURE UTC



PRÉVISIONS POUR LE 4 JUILLET A 0 HEURE UTC



Evolution probable de temps en France entre le mercredi 2 juillet à 0 heure et le jeudi 3 juillet à minuit.
Après un affaiblissement temporaire, le champ de pression sera en hausse et persistera le retour de conditions anticycloniques.

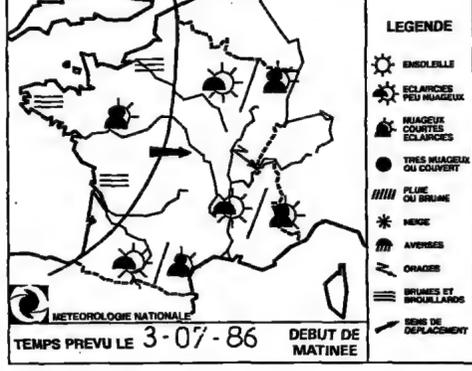


Table with columns: TEMPERATURES maximales - minimales, Temps observés, and a legend for weather symbols.

* TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

Le Monde PUBLICITE ARTS ET SPECTACLES

BONNEMENTS VACANCES



FRANCE ETRANGER
76 F 1 semaine
130 F 1 mois
260 F 3 mois
354 F 1 an

Le Monde CADRES

INFORMATIONS « SERVICES »

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE GESTION Recherche pour sa filiale à Casablanca UN DIRECTEUR DES ETUDES Envoyer CV + Photo + Préentions à : LOMBARD SELECTION 25, Rue Saint-Ambroise. 75011 Paris.

Organisme para-public recherche UN(E) CHARGÉ(E) DE MISSION pour le service de formation professionnelle de la direction de la formation et de l'insertion professionnelle. Candidat(e) âgé(e) de 30 ans minimum. Etudes supérieures (Bac + 4) et expérience confirmée dans le montage, la gestion et l'animation de stages, en particulier pour les publics féminins.

Société d'expertise comptable et commissariat aux comptes recherche COLLABORATEURS Expérience en expertise comptable et commissariat aux comptes. Ecrire avec C.V., présent, sous n° L 6 à 8000P, 80, rue du Rendevous, 75012 PARIS.

L'IMMOBILIER

appartements ventes 3° arrdt GENITE POMPIDOU PLEIN C&S PENTHOUSE 1 ch, terrasse 2 200 000 F. URGENT. HAMILTON 43-25-50-58.

4° arrdt 18, PL. DES VOSGES App. 33 m² et 1 000 000 F. ou 36. 48-83-41-84 h. bar.

5° arrdt LUXEMBOURG 2 pièces clair, calme. Prix 530 000 F. Tél. 43-25-97-16.

6° arrdt Comme une petite maison DUPLEX CHARMÉ living, cheminée, cuisine, salle à manger + 2 chambres, bain, calme. Prix : 1 500 000 F. SERGE KAYSER (1) 43-25-90-00.

9° arrdt A vendre pet. studio aménagé. 43, r. Fontaine, 9°. 35-61-54-17 le soir, hors week-end.

11° arrdt PARTICULIER VEND DUPLEX (75 m²) + TERRASSE A CHAUFFAGE. C&S. PENTHOUSE. OUE ETAGE, bon 5° Bastille. 1 500 000 F. SERGE KAYSER (1) 43-25-90-00.

12° arrdt PRÉS AVENUE DE ST-MANDÉ Imn. atq. gd liv. 36 m², 2 ch. balcon, 17 m², km. s. d'ent. bon + parking. 1 200 000 F. MICOT 43-44-43-87.

14° arrdt DENFERT Imn. rénové, 2 pièces tout confort, 320 000 F. T. 43-25-97-16.

15° arrdt SUR JARDINS Récent, magnifique studio, balcon, parking, 610 000 F. Tél. 47-34-35-17.

16° arrdt PASTEUR - VAUGRAND BEAU 2 P., cal., bain, Ramp. 480 000 F. - 45-28-98-04.

appartements achats Recherche 3 à 5 pièces, Paris, centre P. 6°. P. 12, 14, 15, 16°, avec ou sans travaux. FAUCOMPTANT chez nous. T. 48-73-20-87 même le soir.

POUR CLIENTS EN ATTENTE SERGE KAYSER RECHERCHE APPARTEMENTS ET MAISONS RIVE GAUCHE Tél. (1) 43-25-90-00.

Société leader dans son secteur d'activité recherche LE RESPONSABLE de ses programmes immobiliers pour sa filiale de promotion immobilière. Le candidat aura une expérience d'au moins 3 ans en tant que responsable de programmes et connaîtra tous les aspects de la profession : administratif, fiscal, technique, financier, juridique, commercial.

BETINA L'INTERIM INSTANTANÉ recherche COMMERCIAUX (H./F.) 5 postes à pourvoir début SEPTEMBRE. NOUS OFFRONS : - Une dynamique d'entreprise - Le soutien d'une équipe expérimentée - Une rémunération motivante - Une clientèle existante. NOUS CHERCHONS : - Des commerciaux BTS-DUT, 2 à 5 ans d'expérience commerciale. Se présenter ou écrire c.v. et photo à BETINA, 25, rue Leprieux-BETINA, 75002 PARIS.

Etablissement scolaire recrute ANIMATEUR/TRICE SURVEILLANT/TESEI Envoyer c.v. au Foyer des PTT 36, av. du Président-Wilson, 94230 CACHAN.

Etablissement scolaire recrute CADRE EDUCATIF RESPONSABLE INTERNAT FEMININ Expérience soignée. Logement de fonction (couple possible). Env. c.v. au FOYER DES PTT 36, av. du Président-Wilson, 94230 CACHAN.

REPUBLICA SUPERBES LOCALS D'ACTIVITE Société cède directement droit au bail à partir du 1° août. Locaux d'activité, 3° arrondissement, République, 1500 m², au 7°. 9° étage, grande terrasse + 22 parkings au 4° étage. Loyer annuel : 1 700 000 F.I.T. Téléphonez au : 43-36-04-40.

25% REDUCTION Séjour à l'hôtel ou en famille. Couvre toute la France - pas limite de jours. REGENCY SCHOOL OF ENGLISH Ramsgate-on-Sea, Kent, England. Tél: 843-58 12 12 Télex 96454 Regram ou Mme. BOULLON 4, rue de la Persevalière, 95 FAUBONNE, Tél: 39-59-25 (X) (le soir)

Le Centre GURDJIEFF OUSPENSKI pour le développement intérieur de l'homme. Tél. 84-36-01-59. Apprenez l'anglais à Londres. Stages résidentiels de 6 à 12 semaines pour adultes. Logement universitaire pour jeunes de 10 à 15 ans. Stages de 3 semaines, résidentiels ou à la journée 13 juillet-2 août 3 août-23 août. Surveillance assurée programme d'activités sport, excursions. Log. disp. pour les parents. THE KENSINGTON SCHOOL OF ENGLISH app. par le British Council 4, Russel Gardens, London W14 8EY. Tél. 01-603 2160/3926 Télex : 28906, n° 484.

ACHAT BIJOUX OR, BRILLANTS Ancien joaillier, spécialiste PERHONO, bijou Italien Opéra, 4, Champs-Élysées, 101, 37, av. Victor-Hugo, Vannes - Occasions - Echanges. Moquettes Achat MOQUETTE 100% PURE LAINE Prix posée : 99 F/m². Téléphonez 46-56-81-12.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 4260 VERTICALEMENT 1. Petit bouc ou grosse mouche. - 2. Dessus de couche. Indéfini. - 3. Cité dans le passé. Défaut d'articulation ou mouvement aisé. Nid à « poussières ». - 4. Jeu de boules. Peut être cinglante ou très gaie. - 5. Homme fort. Note. Piqué des vers. - 6. Aspiration d'ouvriers dans leur activité. Ne court donc pas les rues. - 7. Qualifié un hareng vide d'œufs. Mis en plus. - 8. Natures ou pas en nature. Bienheureux. - 9. Note. Réserve de pou dre. Cheville tordue.

Solution du problème n° 4259 Horizontalement 1. Journaux. - II. Saillie. - III. Loup. Et. - IV. Irruption. - V. Ere. Mi. - VI. T.B. Enfant. - VII. Tas. Datte. - VIII. E.V. (E.V.) Fugate. - IX. Alu. O.M.S. - X. Grelot. - XI. Adultères. Verticalement 1. Juliette, GA. - 2. Or. Bavard. - 3. Usure. Leu. - 4. Rapure. Full. - 5. Ni. Pendu. OT. - 6. Alé. Fagot. - 7. Ultimatum. - 8. Xi. Ointes. - 9. Eau. Tes. Us. GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 4 JUILLET « Hôtel du Marais illuminé », place des Voies 21 h, métro Pont-Marie (Les Filaneries). « Le Marais (nord), la place des Voies », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau (G. Botreau), ou 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé). « Promenade dans le Marais illuminé », 21 h, 62, rue Saint-Antoine (M. Hager). « Hôtels et jardins du faubourg Saint-Germain », 15 h, métro Solferino (M. Polver). « Saint-Médard, vieille église du quartier Montferrand », 16 h, entrée église et « Six jardins de rêve en un seul ou grandeur et décadence d'un médium », 15 h, 9, rue des Abondances (Paris et son histoire).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au Journal officiel du mercredi 2 juillet 1986 : DES ARRÊTÉS Du 11 juin 1986 modifiant l'arrêté du 20 juin 1984 relatif à la création de l'Etat d'éducateur sportif du premier degré pour l'encadrement des activités physiques et sportives des personnes mentales. Du 20 juin 1986 modifiant l'arrêté du 23 avril 1982 relatif aux règles générales d'attribution de l'aide instituée en faveur des artisans et commerçants par l'article 106 de la loi de finances pour 1982.

EN BREF

NUIT AMERICAINE. - Pour célébrer le centenaire de la statue de la Liberté et pour commémorer l'Indépendance Day, l'hôtel Marmot-Prince de Galles organise le vendredi 4 juillet, à partir de 20 h 30, une « nuit américaine ». Dîner-buffet en musique avec des spécialités traditionnelles, entre autres old fashion chicken pie, cucumber bisque, baked burbon glazed ham, spare ribs, spinach salad, des salades composées, des gâteaux et desserts typiques (220 F par personne avec une demi-bouteille de vin). Toute la soirée, on assistera à la retransmission télévisée des manifestations organisées à New-York. De 22 h 30 à minuit, l'émission Miss Liberty de TF 1 sera réalisée en direct du patio de l'hôtel. * Réservations au 47-23-55-11.

PRESSE

ENFANTS DE TOUS PAYS. - Les enfants d'immigrés occupent une place croissante dans les crèches et les écoles maternelles. Ils ont aujourd'hui de un jour à six ans. C'est la petite enfance immigrée. En l'an 2000, ils auront de quatre à vingt ans. Comment préparer leur avenir afin que leur intégration soit parfaitement réussie ? Le mensuel Hommes et Migrations consacre son dossier de juin à « La petite enfance ». * 40, rue de la Dufaie, 75020 Paris. N° 1093, 21,50 F.

LE CARNET DU Monde

Mariages - Anne ALSTON et Marc MORTUREUX sont heureux de faire part de leur mariage, célébré le 28 juin 1986, 16, avenue Reille, 75014 Paris.

M. et M^{me} Livia Alston, 6501 Marjory Lane, Bethesda, Maryland 20817 USA. M. et M^{me} Bernard Mortureux, 6, rue de Tolol, 75012 Paris.

- Anne GIREAU et Didier MESOGON sont heureux de faire part de leur mariage qui a eu lieu dans l'intimité, le 24 juin 1986, à Paris.

37, rue Olivier-de-Serres, 75015 Paris. Décès - M. Léon Bomey, son épouse, M. et M^{me} André Bomey, Marie-Jeanne et Marryvonne Bomey, ses enfants et petits-enfants, font part du décès de M^{me} Georgette BOMEY, née Sarazin, le 29 juin 1986.

118, avenue Paul-Lafont, 86100 Châtelleraut. - Marly CLERIS nous a quittés, le 28 juin 1986. Nous sommes tristes.

- Paul Gomez à l'immense tristesse de faire part du décès de Rafati GOMEZ-LOPEZ, survenu à Paris, le 29 juin 1986.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 3 juillet, à 14 heures, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, place Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris-7^e. Ni fleurs ni couronnes.

Don au profit de la recherche à la Fondation pour la recherche médicale, 54, rue de Valenciennes, à Paris. 14, rue Bartholot, 75005 Paris. Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les livraisons du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

- Christine Marty, Véronique et Olivier, M. et M^{me} Claude Marty, Le docteur et M^{me} Michel Marty et leur fille, M. Laurent Marty et sa fille, Le docteur et M^{me} Jaeger et leurs enfants, ont la douleur d'annoncer le décès de Didier MARTY.

Les obsèques ont eu lieu le 30 juin 1986, au cimetière des Ulis. Ils remercient tous ceux qui leur ont manifesté leur amitié à cette occasion.

- Hélène Rebol et sa famille ont la douleur de faire part du décès, le 24 juin 1986, de leur mère, veuve, grand-mère et arrière-grand-mère, Sophie NAZAROFF, dans sa quatre-vingt-unième année.

- Le docteur André-Marie Saladin a la douleur de faire part du décès de son père, M. André SALADIN, avocat honoraire, ancien bâtonnier, survenu le 15 juin 1986.

38, boulevard Carnot, 31000 Toulouse. - Alain et Anne Mirimanoff, son fils et sa belle-fille, Sandra et Julie Mirimanoff, ses petits-enfants, M^{me} Max Migraine, sa sœur, Francis, Patrick, Christian et Dominique Migraine, Elisabeth Got, ses neveux et nièces, Les familles Staschelin et Kober, de Bâle, Jean-Pierre Bouyssemaie, ont le regret de faire part du décès de Maggy STAEHELIN, survenu en son domicile, le 29 juin 1986, à l'âge de soixante-dix ans.

L'inhumation a lieu dans l'intimité, le 2 juillet, à la Maillanoy-sur-Seine (76). Cet avis tient lieu de faire-part.

122, Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Communications diverses - M^{me} Hélène Sella qui, le 28 juin 1986, a été jugée digne du titre de docteur avec mention très honorable (Paris-V), remercie le directeur de

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au Journal officiel du mercredi 2 juillet 1986 : DES ARRÊTÉS Du 11 juin 1986 modifiant l'arrêté du 20 juin 1984 relatif à la création de l'Etat d'éducateur sportif du premier degré pour l'encadrement des activités physiques et sportives des personnes mentales. Du 20 juin 1986 modifiant l'arrêté du 23 avril 1982 relatif aux règles générales d'attribution de l'aide instituée en faveur des artisans et commerçants par l'article 106 de la loi de finances pour 1982.

EN BREF

NUIT AMERICAINE. - Pour célébrer le centenaire de la statue de la Liberté et pour commémorer l'Indépendance Day, l'hôtel Marmot-Prince de Galles organise le vendredi 4 juillet, à partir de 20 h 30, une « nuit américaine ». Dîner-buffet en musique avec des spécialités traditionnelles, entre autres old fashion chicken pie, cucumber bisque, baked burbon glazed ham, spare ribs, spinach salad, des salades composées, des gâteaux et desserts typiques (220 F par personne avec une demi-bouteille de vin). Toute la soirée, on assistera à la retransmission télévisée des manifestations organisées à New-York. De 22 h 30 à minuit, l'émission Miss Liberty de TF 1 sera réalisée en direct du patio de l'hôtel. * Réservations au 47-23-55-11.

PRESSE

ENFANTS DE TOUS PAYS. - Les enfants d'immigrés occupent une place croissante dans les crèches et les écoles maternelles. Ils ont aujourd'hui de un jour à six ans. C'est la petite enfance immigrée. En l'an 2000, ils auront de quatre à vingt ans. Comment préparer leur avenir afin que leur intégration soit parfaitement réussie ? Le mensuel Hommes et Migrations consacre son dossier de juin à « La petite enfance ». * 40, rue de la Dufaie, 75020 Paris. N° 1093, 21,50 F.

LE CARNET DU Monde

Mariages - Anne ALSTON et Marc MORTUREUX sont heureux de faire part de leur mariage, célébré le 28 juin 1986, 16, avenue Reille, 75014 Paris.

M. et M^{me} Livia Alston, 6501 Marjory Lane, Bethesda, Maryland 20817 USA. M. et M^{me} Bernard Mortureux, 6, rue de Tolol, 75012 Paris.

- Anne GIREAU et Didier MESOGON sont heureux de faire part de leur mariage qui a eu lieu dans l'intimité, le 24 juin 1986, à Paris.

37, rue Olivier-de-Serres, 75015 Paris. Décès - M. Léon Bomey, son épouse, M. et M^{me} André Bomey, Marie-Jeanne et Marryvonne Bomey, ses enfants et petits-enfants, font part du décès de M^{me} Georgette BOMEY, née Sarazin, le 29 juin 1986.

118, avenue Paul-Lafont, 86100 Châtelleraut. - Marly CLERIS nous a quittés, le 28 juin 1986. Nous sommes tristes.

- Paul Gomez à l'immense tristesse de faire part du décès de Rafati GOMEZ-LOPEZ, survenu à Paris, le 29 juin 1986.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 3 juillet, à 14 heures, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, place Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris-7^e. Ni fleurs ni couronnes.

Don au profit de la recherche à la Fondation pour la recherche médicale, 54, rue de Valenciennes, à Paris. 14, rue Bartholot, 75005 Paris. Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les livraisons du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

LE BAT AUTOUR

UN DEBUT DE CONCOUR

Un début de concours... (Texte partiellement visible et très flou)

La tête et les jambes

La tête et les jambes... (Texte partiellement visible et très flou)

هنا امة للاصل

11-11-11

société

LE DÉBAT AUTOUR DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE

COHABITATION ET DÉFENSE

POINT DE VUE

Un début de concurrence ?

La défense cessera-t-elle d'être le sujet, par excellence, d'une cohabitation harmonieuse entre le chef de l'Etat et le gouvernement ? La question mérite d'être posée après l'annonce, par les services du premier ministre, que M. Jacques Chirac présidera, le jeudi 10 juillet, un « conseil ministériel » sur la défense au camp de Suiques (Marne), à l'occasion d'une série d'exercices du corps blindé et mécanisé organisés par l'armée de terre.

Ce « conseil ministériel » interviendra près de deux semaines après la réunion, le mardi 24 juin, à l'Élysée, d'un conseil de défense présidé par M. François Mitterrand, dont les collaborateurs avaient en soin de préciser, ensuite, qu'il avait été convoqué sur l'initiative du président de la République.

M. Mitterrand sera sur le chemin du retour de son voyage en Union soviétique le 10 juillet prochain, lorsque M. Chirac, profitant d'une série d'exercices au camp de Suiques, où lui seront présentés des matériels blindés et mécanisés, présidera un « conseil ministériel ». Au cours de ce conseil, le ministre de la défense, M. André Giraud, fera part de ses réflexions sur la préparation de la nouvelle loi de programmation militaire à ses collègues de l'économie et des finances, des affaires étrangères, de l'intérieur et du budget. Le premier ministre prononcera son premier discours de chef de gouvernement sur la défense.

En annonçant ce « conseil ministériel » sur le terrain, les services du premier ministre ont tenu à indiquer que cette réunion de Suiques était organisée « à la suite du conseil de défense, le 24 juin, à l'Élysée et

et il accuserait plutôt l'entourage, voire certains états-majors militaires, d'avoir sous-informé M. Mitterrand de la réalité de l'état dans laquelle se trouverait, de son point de vue de premier ministre actuel, la défense française. Ce qui pourrait, à terme, laisser prévoir, comme le bruit en court avec insistance, des mutations dans la hiérarchie.

Quoi qu'en disent les services de l'Élysée, le « conseil ministériel » convoqué à Suiques pour le 10 juillet prochain apparaît bien comme une initiative qui tend à renforcer l'unité gouvernementale avant les dernières discussions, en conseil de défense, pour la mise au point de la loi de programmation militaire 1987-1991 soumise au Parlement à la fin de l'année. On sait, par exemple, que le ministre de l'économie et des finances, en accord avec le ministre du budget, n'est pas en harmonie parfaite avec le ministre de la défense sur la part de la richesse nationale qu'il faut attribuer aux armées. Dans ces conditions, le « conseil ministériel » devrait être l'occasion de constituer un front face aux souhaits présidentiels.

Quatre jours après, le défilé du 14 juillet à Paris mettra en vedette le corps blindé et mécanisé, qui se sera illustré à Suiques devant le premier ministre. Le chef de l'Etat ira, dans l'après-midi, dans la Meuse, rendre un hommage à la division d'hélicoptères créée du temps de M. Charles Hernu. Cohabitationniste dans la pratique, M. Giraud mène une réflexion sur le nécessaire équilibre entre les chars et les hélicoptères.

JACQUES ISNARD.

1987 : l'année des incertitudes

par PAUL QUILÈS (*)

DEPUIS le général de Gaulle, notre politique de défense est définie à travers des lois de programmation qui précisent pour cinq ans les objectifs et les moyens. Bien entendu, la défense du pays exige une réflexion à long terme et les lois de programmation ne peuvent à elles seules décrire la politique de défense.

Le gouvernement de M. Chirac a décidé de ne plus appliquer la loi de programmation 1984-1988 et d'en élaborer une autre. Surprenante attitude, que ne permettent pas de comprendre les réponses évasives apportées par le ministre de la défense dans son interview au Monde du 27 juin.

Une loi de programmation militaire ne peut à mon sens être remise en cause que pour trois séries de raisons :

- 1) Parce que la nature ou la gravité de la menace a évolué.
- 2) Parce que des bouleversements technologiques conduisent à repenser la stratégie de défense.
- 3) Parce que le volume des mesures financières consacrées à la défense doit être réajusté.

Sur ce point, M. Giraud est évasif : oubliée la promesse d'augmenter les crédits militaires au collectif de printemps 1987 ; « souhaitable » et « sans doute », l'objectif fixé d'atteindre rapidement 4 % du PIBM.

Le lecteur attentif aura, en revanche, relevé qu'il faudra « ajuster la barre en fonction des contraintes économiques que le gouvernement rencontrera ». Cette grande prudence dans la rédaction est révélatrice des intentions gouvernementales. Les promesses quelques peu aventureuses faites pendant la campagne électorale, risquant fort de ne pas être tenues.

moins — contrairement à ce que suggère M. Giraud — que le président Reagan vient encore de réaffirmer que l'objet de l'IDS était bien, à terme, de faire disparaître le concept de « destruction mutuelle assurée », fondement même de la dissuasion.

Quand au terrorisme, cité comme une nouvelle menace, ce n'est malheureusement pas un élément récent. Mes prédécesseurs, comme moi-même, l'avions intégré dans nos réflexions, mais l'existence du terrorisme ne semble pas un argument pour changer de loi de programmation puisque cette menace n'appelle pas de système d'arme spécifique.

2) Parce que des bouleversements technologiques conduisent à repenser la stratégie de défense.

On ne voit pas ce qui serait venu, depuis trois ans, induire de tels bouleversements, dont les effets ne feraient sentir qu'à long terme, compte-tenu des délais de conception et de fabrication des systèmes d'armes modernes. La mise en œuvre de la défense n'a rien évoqué de tel pour justifier la mise en chantier d'une nouvelle loi.

3. — Parce que le volume des mesures financières consacrées à la défense doit être réajusté.

Sur ce point, M. Giraud est évasif : oubliée la promesse d'augmenter les crédits militaires au collectif de printemps 1987 ; « souhaitable » et « sans doute », l'objectif fixé d'atteindre rapidement 4 % du PIBM.

Le lecteur attentif aura, en revanche, relevé qu'il faudra « ajuster la barre en fonction des contraintes économiques que le gouvernement rencontrera ». Cette grande prudence dans la rédaction est révélatrice des intentions gouvernementales. Les promesses quelques peu aventureuses faites pendant la campagne électorale, risquant fort de ne pas être tenues.

politique spatiale militaire représentera à terme, en régime de croisière, environ 2 milliards de francs par an... A comparer aux 76 milliards de francs consacrés actuellement à l'équipement de nos forces.

Des ombres au tableau

A côté de ces mérites, il y a bien sûr quelques ombres au tableau. Certains programmes ont connu des retards, personne ne songe à la nier. Comme dans tous les pays, il existe des difficultés techniques ou financières qui peuvent retarder la réalisation d'un tel programme. Mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt : en francs constants, la loi de programmation militaire a été respectée à 97,5 % entre 1984 et 1986. Un tel taux n'a jamais été atteint auparavant. La précédente loi (1977-1982), par exemple, n'a été exécutée qu'à 94 %.

Toute loi de programmation nécessite des adaptations en cours d'exécution : j'en ai apporté, comme tous mes prédécesseurs avant moi. Adapter ne veut cependant pas dire abandonner ou remettre en cause.

Je crains que les raisons de l'abandon auquel nous assistons ne soient à rechercher ailleurs, dans les difficultés budgétaires du gouvernement par exemple. Celui-ci est tiraillé entre les promesses fiscales et les demandes des ministères « dépenses sociales ». En réalité, tout laisse à penser que le ministre de la défense grossit les besoins — et pour cela il doit noircir le paysage, — afin d'obtenir plus de son collègue des finances !

Il va donc falloir faire des choix. Lesquels ? Nul ne le sait ou ne veut le dire aujourd'hui. Tout au plus les lecteurs du Monde auront-ils noté que « le ministre de la défense n'a pas à faire ses choix en fonction de données sociales ». Il est incontestable que ce ministre est d'abord chargé, dans le cadre de la politique de défense arrêtée par le gouvernement, d'assurer l'entraînement et l'équipement des armées au moindre coût et avec la plus grande efficacité. Peut-on cependant se désintéresser des problèmes sociaux lorsque l'on est responsable de l'emploi de plus d'un million de personnes et que l'on exerce la tutelle sur un secteur économique qui pèse pour plus de 200 milliards de francs par an sur l'économie du pays ? L'unité de l'Etat et la solidarité gouvernementale rendent artificiel l'isolement des problèmes sociaux du reste de l'action gouvernementale. C'est ce que reconnaît M. Giraud, en expliquant qu'il se préoccupe, avec d'autres ministres, du terrorisme.

Les raisons de l'abandon de la loi de programmation militaire peuvent être aussi de nature politique. M. Chirac, nul ne l'ignore, est particulièrement pressé de présenter une nouvelle loi marquée de son label. Malheureusement, cette loi ne sera pas votée avant la fin de l'année, alors que le budget 1987 aura déjà été adopté par le Parlement. Sur quelles bases sera préparé ce budget ? L'ancienne loi de programmation aura été abandonnée, la nouvelle ne sera pas prête...

Dans ces conditions, 1987 risque d'être l'année des incertitudes. Cela est regrettable, car une politique de défense cohérente doit s'inscrire dans le durée, éviter les à-coups et ne pas être soumise aux aléas du calendrier de la vie politique.

(*) Ancien ministre de la défense.

SERVICES

JOURNAL OFFICIEL
N° 130 du 3 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 11 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 12 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 13 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 14 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 15 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 16 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 17 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 18 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 19 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 20 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 21 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 22 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 23 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 24 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 25 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 26 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 27 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 28 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 29 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 30 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 31 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 32 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 33 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 34 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 35 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 36 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 37 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 38 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 39 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 40 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 41 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 42 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 43 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 44 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 45 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 46 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 47 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 48 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 49 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 50 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 51 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 52 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 53 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 54 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 55 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 56 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 57 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 58 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 59 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 60 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 61 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 62 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 63 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 64 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 65 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 66 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 67 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 68 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 69 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 70 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 71 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 72 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 73 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 74 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 75 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 76 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 77 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 78 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 79 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 80 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 81 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 82 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 83 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 84 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 85 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 86 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 87 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 88 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 89 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 90 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 91 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 92 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 93 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 94 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 95 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 96 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 97 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 98 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 99 du 11 juillet 1986

ARRÊTÉS
N° 100 du 11 juillet 1986

T DU Monde

CHRONIQUE
M. Chirac... M. Giraud... M. Mitterrand...

LE MONDE ÉDUCATION
Le « Monde Éducation », publié chaque mercredi (journal dans jeudi), est suspendu pendant les vacances scolaires d'été. Sa parution reprendra normalement avec la rentrée de septembre.

ARTICULES
LE TOUR DU MONDE
LIBRAIRIE

UNIVERSITÉ DE TOURS
Une formation doctorale en Sciences Sociales Appliquées aux Développement
Responsables : Claude PARALLAT - Philippe MATHIS

UNIVERSITY OF HARTFORD BUSINESS SCHOOL
Master's degree of Business Administration
Un programme intensif de 11 mois dispensé à plein temps par le corps professoral de l'université de Hartford (Connecticut, USA)

ÉDUCATION

INSCRIPTIONS-MARATHONS DANS LES UNIVERSITÉS PARISIENNES

La tête et les jambes

Les inscriptions en première année universitaire ont commencé mardi 1^{er} juillet, jour des résultats du bac S1, en province, elles s'échelonnent souvent sur plusieurs jours, il n'en est pas de même dans toutes les universités parisiennes, et surtout dans certaines disciplines, comme le droit, les sciences économiques et les langues étrangères appliquées, qui sont censées offrir plus de débouchés. Résultat : le nombre de candidats dépasse largement la capacité d'accueil, et l'établissement est amené à pratiquer une sélection plus ou moins franche.

A Paris-I et à Paris-II, la « loi de l'autobus » prévaut : les premiers arrivés sont les premiers servis. A Paris-VII, tout le monde est admis aux pré-inscriptions, le « tri » s'opère dans un second temps, en fonction des résultats scolaires. Plus brutale, Paris-IX exige une mention assez bien pour les bacs C, D, E, S1 et S2, et 13 de moyenne pour les autres.

La méthode la plus répandue consiste à envoyer dans deux faces différentes une bonne âme pour faire la queue. Sophie est arrivée dès 23 heures pour inscrire son frère à Dauphine en première année de droit, tandis qu'un copain agissait de même à Assas au cas où il n'aurait pas obtenu de mention. Lui-même allait chercher ses résultats au lycée et rejoignait l'un ou l'autre en fin de matinée.

Que de parents et de grands-parents dans les files d'attente !

Le CNESER repousse le projet de loi sur l'enseignement supérieur. Le CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) a, lors de sa réunion du 1^{er} juillet, rejeté le projet de loi Devaquet sur l'enseignement supérieur par vingt-sept voix contre vingt-quatre et deux abstentions. C'est à la demande du Conseil d'Etat (le Monde du 26 juin), qui la semaine dernière avait interrompu l'examen du texte, que le CNESER, dont le vote est consultatif, a examiné le projet de loi. Le Conseil supérieur de l'éducation nationale doit quant à lui se prononcer sur le texte le 4 juillet.

POLICE

APRÈS LA SUSPENSION DE CINQ RESPONSABLES NATIONAUX

Crise au syndicat des policiers en civil

Une crise interne secoue, depuis le 27 juin, le Syndicat national autonome des policiers en civil (SNAPC), majoritaire parmi les inspecteurs et enquêteurs, avec près de 59 % des suffrages aux élections professionnelles de 1985.

Cinq responsables nationaux ont été suspendus de leur mandat par le conseil national du syndicat, sur l'initiative du secrétaire général, M. Gérard Munaut, qui demande à l'administration de mettre fin à leur détachement syndical. Il s'agit de MM. Jean-Louis Llorca, secrétaire général adjoint, Jean-Pierre Caillot, secrétaire national, chargé de la presse, Gérard Vaution, trésorier national, Jean-Pierre Marre, secrétaire national, et Bernard Antenni, conseiller syndical, chargé de la constitution d'un syndicat autonome des commissaires de police.

La raison invoquée pour cette décision, sans précédent dans l'histoire du syndicat, est la participation de ces syndicalistes policiers au rassemblement du 7 juin contre la privatisation de TF 1, dans le cadre du « comité presse-police-justice ». A cela, les sanctions rétorquent que ce comité « existe depuis 1973 et a permis aux diverses corporations

— policiers, avocats, magistrats, journalistes — d'œuvrer ensemble afin que ces professions ne s'isolent pas les unes des autres et qu'elles mettent leurs forces en commun dans la défense des libertés constitutionnelles et du service public ».

En réalité, l'enjeu de cette crise est le rapprochement du SNAPC, représentant les policiers en civil, avec la Fédération autonome des syndicats de police (FASP), majoritaire parmi les policiers en tenue. Depuis mars, les deux organisations ont constitué une intersyndicale en vue de créer une organisation unifiée à la fin de l'année. Or, cette unité syndicale n'est guère appréciée par les nouveaux responsables du ministère de l'intérieur, tandis que les cinq responsables syndicaux, mis en difficulté par certains de leurs camarades, en sont justement de fermes partisans.

Aussi ceux-ci voient-ils, derrière la révolution de palais dont ils sont victimes, la main du ministère de l'intérieur. Contestant le rôle du secrétaire général, M. Munaut, qu'ils accusent de s'être prêtés à un « complot » avec l'administration sur le dos de policiers sacrifiés, ils estiment que la décision dont ils sont victimes n'est pas statutaire. Aussi refusent-ils de s'y plier, appelant à un « débat démocratique », en vue d'un congrès extraordinaire du SNAPC.

E.P.

La prétendue insuffisance des crédits

L'adaptation de la loi de programmation militaire actuelle n'est donc nullement démontrée. Cette loi a prouvé ses mérites. Elle a permis de maintenir, en dépit de la crise économique, l'effort de défense à 3,8 % du produit intérieur brut marchand entre 1984 et 1986, contre 3,4 % lorsque M. Chirac était premier ministre, entre 1974 et 1976, et 3,6 % à l'époque de M. Barre. L'évolution de ces chiffres rend sans objet la polémique sur M. Giraud essayant d'entretenir sur la prétendue insuffisance des crédits du budget du ministère de la défense en 1984, 1985 et 1986.

La modernisation de nos forces nucléaires s'effectue selon le calendrier prévu. Les grands programmes de matériels qui équipent nos forces au milieu de la décennie prochaine ont été lancés : le missile Hadès — successeur du Pluton, — le char Leclerc, le porte-avions à propulsion nucléaire, le sous-marin nucléaire lance-engins de nouvelle génération, etc.

Des besoins nouveaux sont certes apparus dans le domaine spatial, mais ils ont été pris en compte avec les programmes de satellite d'observation (Hélios) et de communication (Syracuse II). Quant à soutenir que cela poserait des problèmes financiers insurmontables justifiant une remise en cause de la loi de programmation, cela n'est pas sérieux : note

SCIENCES

Un Allemand à la tête du transport spatial européen

Le directeur de la société allemande Man Technology, M. Joerg Feustel-Buechel, succédant à l'autonome au Français Michel Bignier, appelé à prendre sa retraite. A ce poste, M. Feustel-Buechel aura notamment pour tâche de suivre le développement, la production des projets spatiaux, ainsi que tout ce qui a trait aux problèmes de contrôle de qualité.

THE AMERICAN MBA IN PARIS

UNIVERSITY OF HARTFORD BUSINESS SCHOOL

Master's degree of Business Administration
Un programme intensif de 11 mois dispensé à plein temps par le corps professoral de l'université de Hartford (Connecticut, USA)

Les participants :

- professionnels désireux d'acquérir une formation à la gestion au plus haut niveau.
- étudiants diplômés du 2^e cycle Universitaire ou de « Grandes Ecoles ».

Début des cours : Septembre.
Documentation sur simple demande.

THE UNIVERSITY OF HARTFORD BUSINESS SCHOOL 21, rue Van Loo 75016 PARIS - Tel. 42 88 97 71

SOCIÉTÉ

L'AFFAIRE DU CARREFOUR DU DÉVELOPPEMENT

Les explications de M. Christian Nucci

M. Christian Nucci s'est expliqué, pour la première fois, le mardi 1^{er} juillet, sur l'affaire du Carrefour du développement. Alors que certains socialistes estiment qu'il a fait preuve « d'imprudence » — pour le moins — dans la gestion de son cabinet, l'ancien ministre de la coopération, qui, samedi encore, affirmait à la convention nationale du PS, n'avoir « rien de plus à dire », est sorti de sa réserve pour répondre aux questions des journalistes d'Antenne 2 et de TF 1.

« Il n'y a pas eu de fonds versés par Carrefour du développement au PS », a affirmé M. Nucci, indiquant qu'il se trouvait « à la disposition » des différentes juridictions chargées de l'affaire, pour que « la vérité soit faite ». M. Nucci a précisé que M. Yves Chelier, son ancien chef de cabinet aujourd'hui introuvable, lui avait été présenté « par l'intermédiaire de gens travaillant avec le ministère de la défense ». Il avait « le profil classique » pour ce poste et bénéficiait de la « totale confiance » du ministre.

M. Nucci a admis que les sommes allouées à l'association

par son ministère (environ 80 millions de francs en deux ans et demi) étaient importantes, mais il les a justifiées par le coût élevé de l'organisation du sommet de Bujumbura, au Burundi, en décembre 1984, organisation qui a, selon lui, posé « de nombreux problèmes ». Il a estimé qu'il n'y avait « rien de surprenant » à ce qu'il possédait un compte bancaire commun avec son ancien chef de cabinet. Ce compte, a expliqué l'ancien ministre, « était approvisionné par les fonds mis à la disposition de chaque ministre par les services du premier ministre pour un certain nombre de dépenses concernant le cabinet ».

Les déclarations de M. Nucci ne semblent pas avoir totalement satisfait certains de ses amis. Il s'explique, mais ne convainc pas vraiment, écrit le Matin de ce mercredi, qui juge que l'ancien ministre « n'a pas été très clair » sur son compte commun avec M. Chelier.

De fait, plusieurs spécialistes s'étonnent que ces fonds spéciaux, habituellement versés en liquide et conservés par chaque ministre

dans un coffre-fort, aient pu se trouver sur un compte bancaire ordinaire (l'agence Duroc de la BNP). Ils relèvent néanmoins que cette pratique peut être admise, eu égard aux activités d'un ministre comme la coopération. Mais, comme l'a précisé l'ancien ministre, M. Michel Aurillac, dans le Monde du 2 juillet, il s'agissait d'un « compte privé » sous « des noms personnels » et non pas d'un compte public portant l'intitulé « M. le ministre ».

Aucune information n'a pu être obtenue sur les mouvements de fonds sur ce compte, auxquels la police judiciaire semble cependant s'être intéressée de près.

Le juge d'instruction chargé du dossier, M. Jean-Pierre Michau, a eu, mardi, un entretien d'un quart d'heure avec le président de l'Assemblée nationale. Il s'agissait, a-t-on indiqué dans l'entourage de M. Chaban-Delmas, d'une « visite de courtoisie », normale lorsqu'un parlementaire est mis en cause.

Depuis que M. Nucci a porté plainte contre X... pour « faux et usage de faux », le juge peut l'entendre, s'il le souhaite, en tant que plaignant — la levée de son

immunité parlementaire n'est donc pas nécessaire — mais seulement sur l'objet de sa plainte. Celle-ci est intervenue à propos de l'acquisition du château d'Orléans, qui ne représente qu'une partie de l'affaire.

C'est sur cette opération, au terme de laquelle M. Chelier et M^{me} Marie-Danielle Bahissou, inculpée et démise de ses fonctions de sous-préfet du Cher par un décret du président de la République en date du 29 juin, — que le juge semble orienter ses investigations. Il reste à établir l'utilisation par la Promotion française de quelque cinq millions de francs de fonds publics versés par Carrefour du développement, outre le million de francs pour l'achat du château. Selon M^{me} Huvellin, avocate de M^{me} Bahissou, M. Chelier avait affirmé à sa cliente que l'argent destiné à l'achat du château provenait de la fortune de sa famille en Nouvelle-Calédonie. M^{me} Bahissou, elle, ne s'occupait pas des comptes et s'était bornée, affirme-t-elle, à organiser des stages de formation professionnelle jusqu'à sa nomination à Bourges.

C.L.

A SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE (Yvelines)

Le meurtre d'un homme d'affaires libyen serait apparemment d'origine crapuleuse

Après le meurtre, pendant la nuit de lundi 30 juin au mardi 1^{er} juillet, d'un industriel libyen, Mohamed Bouzou (ses dernières éditions du 2 juillet) à son domicile de Saint-Nom-la-Bretèche (Yvelines), les policiers de Versailles, dirigés par le commissaire Alain Tourne, continuent à entendre les témoins : l'employée de maison de l'industriel qui se trouvait sur la pelouse de la propriété lorsqu'un commando de cinq hommes, le visage couvert de bas, a fait irruption après avoir décapé le grillage ; Fouad Bouzou, vingt ans, le fils de la victime qui se trouvait au sous-sol de la maison, l'amie de M. Bouzou, une jeune femme d'origine asiatique qui se trouvait au premier étage et les voisins.

Pour le moment, les policiers qui n'excluent cependant aucune hypothèse, selon notre correspondant Alex Leroux, estiment que l'agression est de nature crapuleuse. Les cinq hommes de commando, de type européen, qui s'exprimaient en français, étaient tous armés d'armes de poing. Alerté par le bruit, M. Bouzou s'était battu avec ses agresseurs avant d'être atteint par une balle au thorax.

Le frère d'un conseiller d'Idriss I^{er}

De notre correspondant régional

Nice. — Tout en cherchant à cerner la personnalité de M. Bouzou — qui n'avait, apparemment, aucune activité politique, — les enquêteurs du SRPJ de Versailles ont également effectué, mardi, une longue perquisition au siège de la société d'import-export qu'il dirigeait à Nice. Spécialisée dans le négoce de matériels pour le bâtiment-travaux publics (BTP), cette société semble avoir fonctionné régulièrement depuis sa création, en 1979, par deux entrepreneurs nigériens, qui en sont restés les actionnaires. Selon ses proches, enfin, M. Bouzou n'avait jamais fait l'objet de menaces.

D'origine targaï, M. Mohammed Hamida Bouzou, né le 2 décembre 1936, à Ghat, dans la région du Fazzan, avait quitté son pays pour la France, il y a une dizaine d'années, après la nationalisation de sa société d'importation de matériels français. En janvier 1981, il était devenu président-directeur général de la société Trameport, 36, rue de la Buffa, à Nice, créée, dix-huit mois plus tôt, par les frères Jean-Baptiste et René Rossi, appartenant à une vieille famille niçoise, dont il avait fait la connaissance en Libye.

Après avoir réalisé un excellent chiffre d'affaires en 1981, avec un

bénéfice net de 422 000 F, l'activité de la société, principalement orientée vers la Libye et l'Arabie saoudite, avait fortement décliné en 1982 pour se redresser en 1983 et en 1984. A la clôture des résultats de ce dernier exercice, le rapport de gestion présenté aux actionnaires préconisait une reconversion vers le négoce de matériel agricole et d'irrigation. La société avait lancé des actions vers d'autres pays du Moyen-Orient et d'Afrique.

D'après les documents déposés au greffe du tribunal de commerce de Nice, Trameport a employé, durant cette période, de quatre à huit salariés et n'a jamais distribué de dividendes. M. Bouzou, marié à une Libanaise, en 1964, au Caire, et père de cinq enfants, avait-il d'autres ressources ? On ignore. Mais, sans mener un train de vie fastueux, il avait acquis, il y a cinq ans, une villa cossue à Saint-Nom-la-Bretèche, tout en disposant d'un grand appartement dans un luxueux immeuble du quartier résidentiel de Cimiez, à Nice. Bénéficiaire d'une carte de résident, d'une validité de dix ans, il avait sollicité de nombreux visas pour des déplacements à l'étranger, justifiés par ses activités professionnelles. Son frère avait été l'un des conseillers du roi Idriss I^{er}, renversé par des officiers libyens, en 1969.

GUUY PORTE.

M. Pierre Messmer : une faute politique.

M. Pierre Messmer, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, a estimé, le mardi 1^{er} juillet, que l'affaire du Carrefour du développement représentait « non seulement [...] une faute administrative et morale, mais [...] une faute politique ». Pour lui, cette affaire est « doublement malheureuse », parce qu'« elle fait apparaître dans une administration de l'Etat des fautes graves, commises dans la gestion des fonds publics », et parce que « la défaillance s'est produite dans un secteur particulièrement sensible, celui des relations avec des pays qui ont avec nous des accords de coopération ». « S'il y a eu des détournements de fonds, ils ont été faits aux dépens de pays pauvres », a jugé M. Messmer.

De son côté, sous la plume de Jean-Pierre Ravery, l'Humanité, affirme, ce mercredi : « Dans ce contexte de cohabitation, il est [...] douteux que l'Etat dépeigne en affaire d'Etat. Peut-être le gouvernement Chirac y trouve-t-il pour l'instant un moyen commode de détourner l'attention de l'opinion publique au moment où il décide d'imposer de nouveaux sacrifices aux salariés pour cause de déficit de la Sécurité sociale. Mais sans doute ne laissera-t-il pas les choses aller trop loin, d'autant que les services secrets pourraient effectivement avoir bénéficié d'une partie des fonds détournés. »

Le quotidien communiste remarque à ce propos : « Carrefour du

développement a été créé fin juin 1983, trois jours après une visite au Tchad de Christian Nucci. L'ancien président de la République tchadienne, Goukouni Oueddei, chassé l'année précédente par le poulain des Etats-Unis et de la France, Hissène Habré, s'apprêtait à tenter de reconquérir sa capitale.

« Pendant tout le mois de juillet, l'Elysée assure que Paris n'interviendrait pas militairement et qu'il se contenterait de livrer des armes à son protégé. Mais en coulisse, des barbozines payées au prix fort furent envoyées faire le coup de feu contre les troupes de Goukouni Oueddei. Il est possible qu'une partie de l'argent de Carrefour du développement ait servi à financer cette opération ainsi que quelques autres. Un domaine parmi d'autres où les actes n'ont pas été conformes aux grands discours... »

SPORTS

LES INTERNATIONAUX DE TENNIS DE WIMBLEDON

Femmes au chaudron

Tim Mayotte devait affronter Ivan Lendl, mercredi 2 juillet en quarts de finale des Internationaux de Grande-Bretagne.

Mais le champion de Roland-Garros, quelque peu décontenancé par la pugnacité de l'Américain Matt Anger, jusqu'alors surtout connu sur le circuit pour être le fiancé de l'ex-championne de Flushing Meadow, Tracy Austin, a été quatre fois en situation de devoir disputer un incertain cinquième

combat. On l'imagine bien vaguement sorcière, cette Américaine aux cheveux pendants de dentelle. On ne serait pas autrement surpris de la savoir puisant dans des grimoires les recettes d'une éternelle jeunesse. Ou encore perçant d'aiguilles les figurines de ses rivales. Gagner comme cela depuis aussi longtemps, ce n'est pas tout à fait catholique. On ne peut pas tout expliquer par l'entraînement, la salle de musculation et le talent. Il doit bien y avoir derrière tout cela quelque sac à malices.

Mais les maléfices vieillissent comme les petites filles. Il lui faut remuer de plus en plus souvent et de plus en plus fort le bout du nez pour jouer ses mauvais tours aux jeunes filles. Cela ne marche plus très bien. Bref, Mandlikova doit en profiter. C'est le bon moment.

D'ailleurs, on la soupçonne, elle aussi, de participer au grand sabbat des courts. Il y a un rien de méchanceté dans la manière dont elle bat ses adversaires, qui ne trompe pas. Il n'y a qu'à voir la cruauté de sa victoire sur Lori McNeil pour s'en convaincre. Elle ne lui avait rien fait, cette pauvre petite Lori. Elle lui avait tout juste pris un set parce qu'elle pensait

set dans le troisième tie-break que lui a imposé son rival. Les autres quarts de finale des Internationaux de Grande-Bretagne.

Mardi 1^{er} juillet, les deux premières mondiales, Martina Navratilova et Chris Evert-Lloyd, se sont qualifiées pour les demi-finales féminines, où elles affronteront respectivement Gabriela Sabatini et Hana Mandlikova.

que c'était ce qu'elle avait de mieux à faire ici.

Lorsque l'on a passé son enfance dans un faubourg crasseux de Houston (Texas) et quand on a appris à jouer au tennis grâce à un programme d'aide aux enfants noirs pauvres, on ne veut surtout pas manquer une occasion de se faire remarquer lors du plus prestigieux tournoi du monde. Alors, elle s'est fait remarquer : menée 5-2 dans la première manche, elle est revenue à 6-6 en sauvant une balle de set, puis elle a enlevé le jeu décisif. Belle performance de la soixante-dix-septième mondiale contre la troisième ! Mais cela, Mandlikova ne pouvait bien évidemment pas le supporter. Elle a marmonné on ne sait trop quelle malédiction. Et Lori a été ridiculisée : 6-0, 6-2. Elle ne savait plus que servir des doubles fautes et voler dans le filet, la pauvre.

A ce point, cela ne pouvait être que de la sorcellerie, on en conviendra. Alors, elle nous ferait un gros plaisir, Hana, en jouant jeudi le même tour à Chris Evert-Lloyd. Notre pardon est à ce prix.

ALAIN GRAUDO.

LES RESULTATS DU 1^{er} JUILLET

SIMPLE MESSIEURS
(Quarts de finale)
Haut de tableau. — Lendl (Tch., 1), b. Anger (E-U, 29), 6-7 (7-9), 7-6 (7-2), 6-4, 7-6 (12-10).

SIMPLE DAMES
(Quarts de finale)
M. Navratilova (E-U, 1) b. B. Bunge (RFA, 28), 6-1, 6-3 ; G. Sabatini (Arg., 12) b. C. Lindqvist (Sue., 17), 6-3, 6-2 ; H. Mandlikova (Tch., 4) b. McNeil (E-U, 77), 6-7 (4-7), 6-0, 6-2 ; C. Evert-Lloyd (E-U, 2) b. H. Sukova (Tch., 8), 7-6 (10-8), 4-6, 6-4.

De notre envoyé spécial

Londres. — Le mois dernier, Hans Mandlikova nous avait beaucoup fascinés à Roland-Garros. Eh bien elle a l'occasion de se faire pardonner. La Tchecoslovaque n'a pour cela qu'à prendre un revanche sur Chris Evert-Lloyd, jeudi 3, en demi-finale des Internationaux de Wimbledon. Bien sûr, battre M^{me} Lloyd, c'est plus facile à écrire qu'à faire sur le court. Pourtant, c'est l'occasion ou jamais, n'en déplaise aux admirateurs incondamnés de « Crisnie ». Sur l'herbe, son jeu ne peut pas dissimuler les petites rides qu'elle masque encore si bien sur terre battue.

Petites rides ? C'est un set perdu au deuxième tour contre Pam Casale. C'est une effrayante course-poursuite en huitièmes de finale contre Kathy Jordan, qui menait 3-1. C'est encore une manche perdue mardi contre Helena Sukova en quarts de finale. Et, cette fois, le vent de la défaite lui a bien soufflé aux oreilles.

Le grand sabbat des courts

Certes, elle a gagné, Evert-Lloyd. Elle disputera les demi-finales. Mais, pour la grande Tchecoslovaque, qui a donné trois balles de match à l'Américaine sur une double faute, ce fut une sorte de suicide tennistique, une manière de se jeter par la fenêtre pour en finir. Absurde dénouement ! Elle avait eu deux balles de set dans le jeu décisif de la première manche. Elle avait enlevé le deuxième en revenant de 4-1. Et elle servait pour égaliser 5-5 après avoir effacé trois balles de match dans l'ultime manche. Bref, Sukova avait les moyens de faire ici presque aussi bien que sa mère, Vera, en 1962. Dimanche qu'elle les ait perdus au plus mauvais moment.

Mais Chris Evert-Lloyd ne peut pas être sortie indemne d'un tel

BTS: diplôme d'Etat
Commerce International
Tourisme
Publicité

avec ou sans le bac

Information Orientation
par minitel (1) 42.65.43.68
+ connexion
ou par téléphone (1) 42.66.66.82

COMMERCE INTERNATIONAL

BAG OU NIVEAU BAC

Formation franco-américaine aux techniques du commerce international

DIPLOME D'ETAT EN 2 ANS

BTS DE COMMERCE INTERNATIONAL
BTS D'ACTION COMMERCIALE

3^e ANNEE AU CHOIX

CYCLE EUROPEEN
en association avec le CENTRE DE MANAGEMENT AUX AFFAIRES GENEVE

CYCLE INTERNATIONAL
en association avec l'USL University of Southwestern LOUISIANA USA

Sièges en Europe dans nos centres associés: Bruxelles, Lausanne, Londres, Madrid, Stuttgart et aux Etats-Unis. Pratique intensive des langues.

Formation franco-américaine. Diplômes américains MBA - 1 an aux USA MRA - 2 ans aux USA.

FINANCEMENT A 100% DU MONTANT DES ETUDES

INSTITUT EUROPEEN DE FORMATION AUX AFFAIRES ET A LA CONDUITE DES ENTREPRISES

IAC

DEMANDE DE DOCUMENTATION GRATUITE

CYCLE EUROPEEN CYCLE INTERNATIONAL

42 66 66 82

Nom: _____
Prénoms: _____
Adresse: _____
Code postal: _____ Ville: _____

IAC: 71, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS

REPERES

Excédent commercial 40 3 m

TRANSFERTS

Des réact

SUSP

مكتبة الامم المتحدة

REPÈRES

Gaz : baisse des prix en France

Le prix du gaz va baisser à compter du 15 juillet de un centime par kilowatt-heure (- 4,5 %) pour les 8,6 millions de clients domestiques.

Excédent commercial : 40,3 milliards de DM en cinq mois pour la RFA

La balance commerciale de l'Allemagne fédérale est restée largement excédentaire en mai, avec un solde positif de 8,1 milliards de DM.

Etats-Unis : faible hausse des indicateurs économiques

L'indice composite des principaux indicateurs économiques aux Etats-Unis a progressé de 0,2 % seulement en mai, au plus modeste performance de ces trois derniers mois.

CONJONCTURE

APRÈS AVOIR ATTEINT 10 MILLIARDS DE DOLLARS

L'endettement extérieur de l'Etat est ramené à 2,3 milliards de dollars

En avril dernier, l'Etat a remboursé 400 millions de dollars sur l'emprunt de 4 milliards de dollars qu'il avait contracté à l'automne 1982.

A la fin du mois de mai dernier, M. Balladur avait annoncé son intention d'éteindre 1,340 milliard de dollars de dettes sur cet emprunt en renonçant à trois tirages venant à échéance les 3 juin (140 millions de dollars), 24 juin (600 millions de dollars) et 9 juillet (600 millions de dollars).

M. Bérégovoy - fort de la stabilité retrouvée du franc - avait, de son côté, écarté par anticipation 1 milliard de dollars sur ce même emprunt : 400 millions en août 1985, 600 millions en décembre. Ainsi, les deux ministres auront pu rembourser 2,740 milliards de dollars en un peu moins d'un an, ramenant à 1,260 milliard de dollars la dette de l'Etat français sur l'emprunt de 4 milliards souscrit fin septembre 1982 auprès d'un consortium de banques internationales.

M. Bérégovoy a déclaré fin mai que l'euro-emission de 1,8 milliard de dollars venant à échéance en juillet 1990 serait remboursée intégralement dès ce 8 juillet. De son côté, M. Bérégovoy avait pu procéder, en mai 1985 (opération effective en juillet), au remboursement anticipé de 650 millions de dollars sur l'euro-crédit bancaire de 1,240 milliard de dollars.

de francs de déficit de la balance commerciale pour le seul premier trimestre 1985.

Un mois et demi après l'annonce de ce plan, M. Delors faisait savoir que la France avait déposé auprès de la CEE une demande d'emprunt de 4 milliards d'ECU. Notre pays utilisait ainsi - après l'Italie en 1976 et l'Irlande - le mécanisme dit des facilités pétrolières institué par la CEE en 1975 pour venir en aide aux membres de la Communauté économique européenne éprouvant des difficultés avec leur balance des paiements du fait du premier choc pétrolier.

L'emprunt de 4 milliards d'ECU souscrit en juin 1983 par l'intermédiaire de la CEE s'était fait en quatre opérations : une euro-emission de 1,8 milliard de dollars à taux variable ; une émission euro-obligataire de 150 millions d'ECU en trois tranches ; un euro-crédit bancaire de 1,240 milliard de dollars ; une émission à taux fixe de 350 millions de dollars.

M. Balladur a déclaré fin mai que l'euro-emission de 1,8 milliard de dollars venant à échéance en juillet 1990 serait remboursée intégralement dès ce 8 juillet. De son côté, M. Bérégovoy avait pu procéder, en mai 1985 (opération effective en juillet), au remboursement anticipé de 650 millions de dollars sur l'euro-crédit bancaire de 1,240 milliard de dollars.

C'est dire que, mardi prochain, l'Etat aura remboursé 2,450 milliards de dollars sur l'emprunt communautaire de 4 milliards d'ECU. Resteront donc dus sur cette opération européenne 940 millions de dollars et 150 millions d'ECU, soit environ 1,1 milliard de dollars.

Un troisième emprunt avait été souscrit par l'Etat fin 1982 dans le

plus grand mystère après de l'Arabie saoudite. Il portait sur environ 2 milliards de dollars, la somme exacte n'ayant jamais été précisée. Mais, en août 1985, cet emprunt était complètement remboursé, avait publiquement déclaré M. Pierre Bérégovoy.

Au total, la dette extérieure de l'Etat (2) contractée en 1982 et en 1983 au moment de nos pires difficultés, après avoir atteint les 10 milliards de dollars - emprunt soudien compris - sera ramenée, la semaine prochaine, à 2,350 milliards de dollars, soit environ 17 milliards de francs.

La seule faiblesse de cette opération de désendettement est que l'Etat rembourse ses emprunts étrangers non avec des devises gagnées par notre industrie et par nos services (le commerce extérieur est toujours déficitaire, et la balance des paiements couvrant est tout juste équilibrée) mais avec des capitaux étrangers attirés en France par les taux d'intérêt élevés qui y sont servis, rassurés aussi par la politique libérale menée par M. Balladur (3). Autant dire que nous remboursons avec des devises qui ne nous appartiennent pas.

ALAIN VERNHOLLES.

(1) En 1982, le déficit du commerce extérieur avait atteint 93,3 milliards de francs en termes de balance des paiements.

(2) La dette extérieure de l'Etat n'est qu'une petite partie de la dette extérieure de la France, qui s'élevait fin 1985 à 65,6 milliards de dollars (dernier chiffre officiel connu).

(3) Fin mai 1986, les réserves de devises de la France étaient ramenées à 160 milliards de dollars.

AGRICULTURE

PAS DE SANCTIONS AMÉRICAINES CONTRE LA CEE

DANS L'IMMÉDIAT

Les mesures de représailles que les Etats-Unis devaient mettre en œuvre mardi 1er juillet à l'encontre de la CEE ont été reportées. Les deux parties ont décidé de s'accorder une seconde chance afin d'éviter que leur contentieux sur l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté ne débouche sur une guerre commerciale déclarée.

Les négociateurs américains et européens ont annoncé, à l'occasion d'une conférence à Annapolis (Maryland), que les discussions entre Washington et Bruxelles se prolongeront au-delà du 1er juillet. A cette date cruciale, les Etats-Unis et la CEE devaient, faute d'un accord, déclencher des représailles mutuelles consistant à limiter certaines importations agricoles.

Les discussions vont être « involontairement » prolongées de quelques jours, et aucune action unilatérale ne sera engagée avant que les négociations en cours - ne s'achèvent d'une façon ou d'une autre », a affirmé M. Clayton Yeutter, représentant spécial du président Ronald Reagan pour le commerce, qui s'est déclaré « prudemment optimiste ».

M. Willy de Clercq, commissaire européen pour les affaires étrangères, a, pour sa part, indiqué à l'AFP que les positions de Bruxelles et de Washington restaient « diamétralement opposées » sur le fond.

Les deux hommes devaient poursuivre leurs tractations dans l'après-midi à Paris, mercredi 2 juillet. MM. Yeutter et de Clercq ont indiqué qu'ils recherchent une solution « temporaire », faute de s'accorder sur l'interprétation de la règle du GATT (accord général sur le commerce et les tarifs) qu'invoquent les Etats-Unis pour justifier leurs demandes.

Washington considère que l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE et l'application du régime de préférence communautaire vont léser les exportateurs américains de produits agricoles à hauteur de quelque 600 millions de dollars par an. Les Etats-Unis souhaitent donc obtenir réparation.

Pour la CEE, au contraire, ces deux pays vont ouvrir leurs frontières plus largement en entrant dans la Communauté et, pour les pays tiers, les gains l'emporteront largement sur les pertes.

Dans l'entourage de M. Yeutter, on indiquait que le président Reagan dispose d'un texte « prêt à signer » proclamant les représailles contre la CEE dans l'hypothèse d'un constat d'échec des négociations.

M. Paul Luyten, haut responsable à la Commission européenne, a affirmé que la CEE « n'a pas à payer » pour son régime de préférence douanière, pas plus que les Etats-Unis ne le font pour leurs relations commerciales privilégiées avec le Canada et Israël.

Les représailles envisagées par les Etats-Unis portent sur les exportations européennes de vin blanc de jus de fruit, de bière et de chocolat. Les contre-mesures européennes s'appliqueraient surtout aux livraisons américaines de tourteaux, de maïs, de blé et de riz. - (AFP, Reuters.)

PÊCHE

Un thonier français libéré, sous caution par les Espagnols. - Le thonier français le Henry, arraisonné le 28 juin par un patrouilleur espagnol (le Monde du 1er juillet), a été autorisé à quitter l'Espagne après paiement d'une caution d'un million de pesetas (50 000 F). Il était accusé de pêcher bars saisons. Le tribunal maritime de San-Sebastian n'a pas tranché l'affaire de fond. - (AFP, AP, Reuters.)

TRANSPORTS

Des charters pour les DOM-TOM

Des charters pour les DOM-TOM. - La compagnie française de charters Minerve est autorisée à desservir San-Francisco et Tahiti au départ de Paris. Cette libéralisation, réalisée au détriment de la compagnie UTA, devrait s'accompagner de la remise en cause du monopole d'Air France entre les Antilles et la métropole. En effet, Minerve annonce qu'elle a donné son accord au cahier des dispositions communes qui réglementent la desserte des départements d'outre-mer. Elle pense s'associer avec le voyageur Nicolas Frontières pour organiser, d'ici quelques jours, des vols entre Paris, Pointe-à-Pitre et Fort-de-France.

Commandes d'avions en série

L'année 1986 promet d'être bonne pour les constructeurs d'avions, au moins au niveau des commandes. Celles-ci se multiplient. C'est d'abord McDonnell Douglas qui a reçu de SAS la commande de quatorze appareils MD-87 (110 sièges) et MD-81 (133 sièges) livrables entre 1988 et 1991, pour la somme de 3,4 milliards de couronnes danoises (2,8 milliards de francs). La compagnie américaine USAir, elle, achète sept Boeing-737-300 (138 passagers) équipés de réacteurs franco-américains CFM-56, pour la somme de 175 millions de dollars (1,2 milliard de francs). Enfin, la compagnie française UTA manifeste l'intention d'acquiescer deux Boeing 747-400, version pilotée à deux et à rayon d'action allongé (13 000 km) du Jumbo. Le montant du contrat s'élevait à 260 millions de dollars (1,8 milliard de francs).

LE PLAN DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Des réactions mesurées

Dans l'ensemble, M. Séguin a réussi son opération : les réactions syndicales aux mesures qu'il a annoncées mardi 1er juillet sont positives ou du moins équilibrées.

« Pour FO, M. Bergeron, secrétaire général, s'est déclaré « satisfait de l'orientation générale », malgré l'augmentation des cotisations, en raison du caractère « immédiat » des mesures et de l'examen « approfondi » des comptes, et surtout parce que le gouvernement « a décidé d'écarter un système à deux vitesses ».

« La CGDT, en « désaccord avec le mixage des contributions », a décidé, qui fait peser sur les salariés « l'effort le plus important », « consiste avec intérêt que le gouvernement a décidé de ne pas s'engager dans la recherche d'une diminution des prestations » et juge que « le renforcement des attributions de la commission des comptes et la création d'une commission de sauvegarde de l'assurance-vieillesse vont dans le bon sens ».

« La CGC « approuve les mesures provisoires prises » et même le prélèvement sur les revenus « à condition qu'il s'agisse d'une mesure provisoire non reconductible ». Elle aussi « note avec satisfaction » les commissions annoncées et « attend avec impatience la mise en œuvre des réformes structurelles ».

« La CFEC « se félicite de la confirmation d'une prochaine concertation mais regrette que les majorations de cotisations portent davantage sur les salaires que sur l'ensemble des revenus » et « attend » la confirmation de la priorité

M. Séguin, professeur, polémiste et politique

M. Philippe Séguin, en présentant le mardi 1er juillet son programme pour la Sécurité sociale, a joué à la fois le professeur, le polémiste et le politique avec un sens certain du théâtre. Professeur, il a longuement exposé, la règle à la main, s'aidant de tableaux et de graphiques, la situation financière de la Sécurité sociale, présentant les problèmes branche par branche et s'attachant à remonter jusqu'aux années 60 pour retracer l'évolution. Il a ainsi rappelé le développement des hôpitaux depuis le début des années 70 et la phase d'« humanisation », ou l'accroissement du nombre de personnes âgées et le vieillissement de la population pour illustrer les défis posés à l'assurance-vieillesse et à la « dérive » des dépenses.

Polémiste, il a critiqué de fâcheuses la gestion socialiste, notamment le transfert de charges de l'assurance-chômage vers la branche vieillesse, baptisé abaissement de l'âge de la retraite, et qualifié de « non-sens générationnel ». Il a en particulier réservé ses traits les plus acérés à M. Pierre Bérégovoy, accusé d'avoir pratiqué un « rouissage systématique des comptes », d'avoir fait une présentation « ultra-optimiste », et de « repousser l'exécution budgétaire en décalant les paiements à la Sécurité sociale ».

En revanche, si M^{me} Georgette Duflo a fait de « la cavalerie » en retardant le paiement des allocations familiales et en décalant le versement du dernier acompte mensuel aux hôpitaux, M. Séguin a reconnu qu'elle avait eu « parfaitement conscience de la situation » en réclamant un relèvement de la cotisation vieillesse. Elle avait d'ailleurs dû « limiter le déficit annoncé

à la politique familiale », attend les décisions.

« Pour la CGT, en revanche, M^{me} Thérèse COPIN, secrétaire de la confédération, dit que celle-ci « est consciente des besoins de financement, mais (que) ces nouvelles positions sur le pouvoir d'achat auront des conséquences négatives sur l'emploi, et donc sur les recettes de la Sécurité sociale », et demande de mettre à contribution ceux « dont l'essentiel des revenus est fait de dividendes ».

« La CGPE « prend acte » des « inévitables décisions », « accueille favorablement » les mesures sur les commissions, mais souhaite que les nouvelles recettes n'amènent pas à « étudier l'examen des réformes structurelles ».

Parmi les politiques, M. Jacques Barrot, président de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée, trouve que la « trêve » obtenue par M. Séguin doit « être mise à profit pour engager des réformes de fond », notamment « un financement qui ne pénalise pas l'emploi » et qu'il faut « séparer les branches pour garantir la politique familiale ».

« M. Bérégovoy s'est dit « très choqué » de l'augmentation des cotisations, et estime que les mesures « ne se justifient pas ». La veille, il avait réclamé que soit publiée chaque mois la trésorerie de la Sécurité sociale, qui seule « donne une idée exacte de l'évolution des recettes et des dépenses ».

« M^{me} Duflo, pour sa part, a souligné que « l'équilibre 1987 n'est pas acquis d'avance ». En revanche, elle juge « très pessimistes » les prévisions de déficit pour 1986.

« M. Claude Poperein, membre du bureau politique du PCF, trouve les décisions « ni originales ni efficaces, mais intolérables ». « La maladie dont souffre la protection sociale s'appelle chômage ».

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT

Le Monde DES LIVRES

PRÉCISION. - Après la publication dans le Monde du 2 juillet d'un article consacré au changement d'administrateur général au Commissariat à l'énergie atomique, le CEA nous précise que le nombre de techniciens n'a pas dépassé 450 en 1985.

UN SEUL BILLET POUR LA SEMAINE. DU SUSPENSE TOUS LES JOURS. Billets en vente jusqu'au 7 Juillet. Tirage du lundi 7 au dimanche 13 Juillet. loterie nationale

AFFAIRES

ÉTRANGER

Après la décision
du Conseil constitutionnel

LES SOCIALISTES DEMANDENT UN DÉBAT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE SUR LA PRIVATISATION

Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale estime que les « strictes réserves d'interprétation » dont le Conseil constitutionnel a assorti sa décision de valider la loi d'habilitation en matière économique et sociale (*Le Monde* du 28 juin), placent le gouvernement « sous haute surveillance » et justifient les questions posées par les orateurs du PS lors des débats parlementaires. « Toutes les questions que nous avions posées sont reprises dans les réserves du Conseil constitutionnel », a déclaré, mardi 1^{er} juillet au cours d'une conférence de presse, M. Jean Le Garrec, député du Nord, ancien secrétaire d'Etat chargé des nationalisations.

Les socialistes estiment, en outre, que les considérations développées par le Conseil constitutionnel tendent, notamment, à faire inscrire dans l'ordonnance sur la privatisation les principes de composition de la commission d'experts qui sera chargée d'évaluer les sociétés transférées au privé. M. Le Garrec a souligné que le Conseil recommande le choix d'experts compétents, totalement indépendants des acquéreurs éventuels.

Le groupe socialiste demande donc au président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, M. Michel d'Ornano (UDF-PR), de réunir celle-ci pour entendre le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, M. Edouard Balladur. Il demande aussi l'inscription à l'ordre du jour de la présente session extraordinaire d'une question orale avec débat, qui permettrait aux socialistes de faire valoir leurs « réserves », au premier ministre et au ministre d'Etat de « fournir les informations nécessaires sur la préparation de l'ordonnance ».

LE RENOUELEMENT DE L'ACCORD MULTIFIBRE

Premiers dérapages

La France a mis une réserve officielle à la négociation de l'accord bilatéral mené le vendredi 27 juin entre la CEE et Singapour, dans le cadre du renouvellement de l'AMF (accord multilatéral) (1), qui expire fin juillet. Elle estime que cet accord dépasse de 0,5 à 1 point le mandat de négociation de la Commission européenne qui lui a été confié le 11 mars par le conseil des ministres. On s'inquiète particulièrement à Paris du dérapage qui pourrait se produire dans les négociations avec Macao, ajournées une première fois et qui devraient reprendre ce mercredi, et surtout avec Hongkong, le premier fournisseur de textile-vêtement de la Communauté. Ces craintes sont encore avivées par l'accession à partir du 1^{er} juillet de la Grande-Bretagne, pays libéral, à la présidence du Conseil de la Communauté européenne.

Les négociations bilatérales, moins spectaculaires que les discussions multilatérales, chacune servant au moins aussi fondamentales, car elles précèdent, pays par pays, et produisent par produit, les quotas d'exportations. Le mécanisme de l'AMF veut en effet que les négociations bilatérales accompagnent les négociations multilatérales, chacune servant de monnaie d'échange à l'autre.

Or, ces discussions donnent lieu à des calculs fastidieux, qui s'accommodent mal de négociations rapides. Ainsi, la Commission n'a pas respecté le premier des deux butoirs mis au mandat qui lui a été donné. Ce mandat prévoyait un taux maximal de progression annuelle des exportations de 0 à 1 point pour les quatre pays fournisseurs dominants (Hongkong, Corée du Sud, Singapour et Taiwan) et de 1 à 2 points pour les autres fournisseurs AMF. Le deuxième butoir prévoyait que la progression annuelle totale des importations communautaires en provenance des pays AMF ne devait pas dépasser 6 % (*Le Monde* du 11 mars).

Or la commission a, une première fois, franchi la barre de 1 à 2 points dans les négociations avec Singapour. Un dérapage limité, dans la

mesure où le pays n'est pas un exportateur dominant (il ne représente que 1 % des importations totales de textiles de la Communauté), mais qui pourrait servir de précédent.

Le scénario se reproduit en effet aujourd'hui avec Macao, un fournisseur déjà plus important. Mais le pire reste à venir : les négociations avec Hongkong, pays dominant, qui représente à lui seul 16 % du marché. Selon son mandat, la Commission devrait donc négocier avec lui un taux de croissance des importations inférieur à 1 %. Un seul qui risque d'autant moins d'être respecté que la Grande-Bretagne, qui désormais préside la Commission, serait particulièrement favorable à un assouplissement des conditions faites à son ancienne colonie.

Argument avancé par Londres : le mandat donné à la Commission prévoit que les pays exportateurs qui ont ouvert leur marché peuvent recevoir des conditions plus favorables que les autres. Ce qui est effectivement le cas pour Hongkong, Singapour ou Macao, dont les protections à l'importation sont négligeables, par rapport à celles des Coréens, des Indiens ou des Pakistais. Mais leur marché intérieur est autrement petit : 5,3 millions d'habitants pour Hongkong, 2,5 millions pour Singapour et 0,3 million pour Macao, et ne constituent donc pas un débouché suffisant aux exportations textiles communautaires.

En règle générale, comment vérifier que les accords conclus ne dépassent pas le cadre fixé par les Etats membres de la Communauté ? Une solution serait d'attendre la fin des négociations bilatérales pour en faire l'addition. Mais ne sera-t-il pas alors trop tard pour faire machine en arrière, sans heurter les susceptibilités nationales des pays en développement ?

DOMINIK BAROUCH.

(1) Les accords multilatéraux sont des accords internationaux instaurant des quotas à l'exportation de produits textile-habillage.

ENTREPRISES

Yamaha prend le contrôle de MBK

La firme japonaise Yamaha va porter sa participation dans le capital de MBK-Industries (ex-Motobécane) de 10 % à plus des deux tiers, à l'occasion d'un doublement du capital du numéro deux français des deux roues, qui sera porté à 100 millions de francs. La société belge d'origine le distributeur de Yamaha en Belgique) et deux sociétés régionales de Picardie (la Société de développement régional et Picardie Investissement), qui détenaient respectivement 10 % et 80 % du capital de MBK, participent également à l'opération. Par contre, Sonauto (distributeur de Yamaha en France) et Fichtel und Sachs (fournisseur allemand d'équipements automobiles), précédemment actionnaires chacun à 10 % de MBK, ne suivent pas l'augmentation de capital. Selon M. Anatole Temkine, le président du conseil d'administration de MBK (cette structure remplace le directeur et le conseil de surveillance), cette plus grande concentration du capital devrait servir le développement de MBK. Le président de Yamaha Europe, M. Hisahiro Okawa, prend la direction générale de la société.

Fortes augmentations des bénéfices de l'UAP en 1985

L'UAP, premier groupe français d'assurance, présidé par M^{me} Yvette Chassagne, a réalisé, en 1985, un chiffre d'affaires consolidé (primes émises) de 33,7 milliards de francs (+ 14,1 %). Son résultat consolidé atteint 1 790 millions de francs, contre 1 320 millions de francs en 1984, et aurait dépassé 2 milliards de francs en se fondant sur les critères comptables de l'exercice précédent. Les plus-values réalisées à l'occasion d'arbitrages dans le portefeuille sont passées de 1,1 milliard de francs en 1984, à plus de 2 milliards de francs en 1985, soit moins de 10 % des plus-values latentes réalisées par ce portefeuille.

La valeur des capitaux propres réévalués (part des actionnaires) est passée de 9,4 milliards de francs fin 1982, à 23,2 milliards de francs au 30 juin 1986, équivalant pratiquement à la même date (23,5 milliards de francs). Les investissements se sont élevés à 13 milliards de francs en 1985, dont 8,3 milliards de francs de création d'épargne nette.

CEA-Industries se porte bien

A l'issue de son deuxième exercice, CEA-Industries, filiale à 100 % du Commissariat à l'énergie atomique dont elle regroupe les participations industrielles, se porte bien, malgré un contexte difficile pour les activités nucléaires. Son chiffre d'affaires consolidé pour 1985 atteint 28,3 milliards de francs, dont l'essentiel est fourni par le secteur du cycle du combustible (77 %), le reste se partageant entre les centrales et les services nucléaires (14 %), les services en informatique (5,5 %) et les techniques biomédicales (2,1 %). Le résultat net consolidé avant impôt s'élève à 2,13 milliards de francs et devrait permettre la distribution d'un dividende de 46 millions de francs. La part du chiffre d'affaires réalisée à l'exportation représente 38 %, grâce notamment à la bonne santé de la COGEMA, numéro un mondial du cycle du combustible.

GTE reprend le britannique Rotaflex (éclairage)

GTE Corporation, fabricant américain d'équipements téléphoniques, électriques et électroniques, a pris le 1^{er} juillet, le contrôle de la société britannique Rotaflex, spécialiste de l'éclairage industriel. Il détient 58 % du capital de cette société grâce à l'appui des administrateurs de Rotaflex qui l'ont aidé à réunir une offre publique d'achat de 58,3 millions de livres (650 millions de francs). GTE a réalisé en 1985 1,9 milliard de dollars de chiffre d'affaires dans l'éclairage (marque Sylvanio). Les ventes de Rotaflex ont atteint 50 millions de livres en 1985.

LE MEXIQUE AURAIT PAYÉ LES 600 MILLIONS DE DOLLARS D'INTÉRÊTS ÉCHUS

Le ministère mexicain des finances a officiellement fait savoir que Mexico payait, le mardi 1^{er} juillet, au titre des intérêts échus de sa dette extérieure (dont le total est évalué à 97 milliards de dollars), 600 millions de dollars. En revanche, la déclaration rendue publique à cette occasion dément les informations selon lesquelles le Mexique aurait dû rembourser à ses créanciers plus de 1,6 milliard de dollars à cette date. Ce total comprend, selon le texte officiel, un montant de 950 millions correspondant à deux remboursements du principal, dont l'échéance tombait au 1^{er} octobre 1985, mais pour lesquels le Mexique, en raison du tremblement de terre, a obtenu deux ajournements successifs de six mois.

A propos du récent voyage à Washington du ministre des finances, M. Gustavo Petricoli, qui s'est entretenu dans la capitale américaine avec le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker, le président de la Réserve fédérale, M. Paul Volcker, le directeur général du Fonds monétaire, M. Jacques de Larosière et d'autres personnalités officielles ainsi qu'avec les représentants des grandes banques créancières, le communiqué déclare que le Mexique « cherche à conclure (avec ses créanciers) un accord qui ne comprenne pas seulement l'octroi de crédits supplémentaires ; il entend également obtenir des concessions visant à réduire les pressions que le poids de la dette extérieure fait peser sur l'économie ». L'idée serait de limiter les versements à un montant compatible avec un taux de croissance de 3 % à 4 % et de le faire varier en fonction de l'évolution du prix du pétrole. Le Mexique exprime l'espoir de conclure avec le FMI et les banques créancières un accord d'ici un mois.

● M. Berber Comblé, président de la Banque mondiale. — M. Berber Comblé, qui fut jusqu'à l'année dernière, et pendant vingt ans, un membre influent du Congrès américain, a pris, mardi 1^{er} juillet, ses nouvelles fonctions de président de la Banque mondiale.

AVIS FINANCIER

Table with financial data, including columns for various companies and their financial metrics. Includes the name 'ELM' in a stylized font.

L'histoire d'une révolution médicale. Ecrite par Dornier.

Il y a tout juste trois ans, un nouvel instrument thérapeutique déclençait une révolution médicale: le lithotriporteur rénal de DORNIER. Elaboré en coopération avec des capacités médicales, cet appareil dispense de toute opération chirurgicale pour éliminer la plupart des calculs rénaux. Une technologie de pointe utilisant le phénomène des «ondes de choc» constitue la base de ce traitement.

Depuis 19 ans DORNIER procède à des recherches sur les possibilités d'utiliser ces ondes à des fins médicales. Les ondes de choc ont en effet cette caractéristique de pénétrer les tissus sans les endommager. Cependant, quand elles frappent de plein fouet un calcul rénal, elles en détruisent la structure. Les calculs rénaux se réduisent alors en particules

de la taille de grains de sable que l'organisme élimine par la voie naturelle. Au bout de 2 à 4 jours déjà, les patients peuvent généralement quitter la clinique.

Entre-temps plus de 150 lithotriporteurs rénaux sont en service dans les cliniques les plus prestigieuses du monde; et leur nombre va croissant. Aussi, à l'heure actuelle, enlève-t-on toutes les 5 minutes des calculs rénaux en un point quelconque du globe, sans qu'une opération chirurgicale soit nécessaire pour ce faire.

Nul doute que le savoir-faire amassé de longue date par les chercheurs de DORNIER en matière d'ondes de choc constitue la clé de voûte de cette révolution. Néanmoins, les expériences particulières acquises dans la construction aéronautique jouent également un

rôle important. Car les mêmes exigences valent pour la construction d'avions et celle d'appareils médicaux: priorité absolue à la sauvegarde de la vie humaine.

Qui que ce soit qui construit ou construira un lithotriporteur: un fait est certain cependant, c'est qu'aucun de ces appareils en puissance ne possède la caractéristique essentielle d'un lithotriporteur rénal: la sécurité découlant de plus de 100.000 traitements réussis. Cette sécurité, actuellement, seule une entreprise au monde peut la garantir: DORNIER.

DORNIER

DORNIER Medizintechnik GmbH · Postfach 1128 · D-8034 München-Germaring
République fédérale d'Allemagne · Téléphone: 089-94 10 80 · Telex: 17 897 348 ddm



هنا من الأصل

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

LE MEXIQUE AURAIT PAYÉ LES 800 MILLIONS DE DOLLARS D'INTÉRÊTS ÉCHUS

Le Mexique a payé les 800 millions de dollars d'intérêts échus sur ses obligations étrangères...

PALAIS DE LA NOUVEAUTÉ EXERCICE 1985
L'assemblée générale s'est tenue le 25 juin 1986 et a approuvé les comptes de l'exercice 1985.

COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE
L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 24 juin 1986, sous la présidence de M. Paul Gracet, président du conseil d'administration.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE
Électricité de France. Obligations 11,70 %, octobre 1979. Les intérêts courus du 25 juillet 1985 au 24 juillet 1986...

ELM LEBLANC
L'assemblée générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1985, s'est réunie le 30 juin 1986 sous la présidence de M. Marcel Leblanc...

HAUSSMANN FRANCE
Créée à l'initiative de la banque Worms, la SICAV Haussmann France s'est ouverte au public le 26 juin 1985.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE
Obligations 14,70% juillet 1983. Les intérêts courus du 25 juillet 1985 au 24 juillet 1986...

SIPAREX
SIPAREX a réalisé en 1985 un bénéfice net de 17,4 millions de francs contre 16,5 millions en 1984.

Evolution Dornier

Le plus important. Car les mêmes existants sont utilisés pour la construction d'avions et de matériels médicaux...

ROME AIR FRANCE 1580F ALLER RETOUR CHE BELLO! AIR FRANCE INNOVE EN EUROPE

MATIÈRES PREMIÈRES

L'INDUSTRIE DES MÉTAUX NON FERREUX EN 1985

Une adaptation douloureuse à la crise

La mine, la métallurgie, la transformation et la récupération sont-elles quatre industries-clés pour la France ? Comme le suggère le rapport annuel de la Fédération des métaux et minéraux non ferreux, présenté le mercredi 2 juillet, au moment où ce secteur évolue dans un environnement économique défavorable (crise de surproduction, stagnation de la demande, chute des prix des matières premières minérales), la question est embarrassante pour la fois les professionnels et les pouvoirs publics. Signe de ce malaise diffus, le groupe d'experts (1) chargé depuis octobre 1985 d'évaluer les nouvelles priorités de l'industrie des « non-ferreux » semble pénétrer. Son rapport, dont la remise était prévue pour juin, ne sera rendu public qu'à l'automne; les travaux effectués ne permettent encore de fixer aucune orientation originale.

Cette incision tranchée avec les choix très nets opérés au milieu des années 70, à une époque où les risques de pénurie sur certaines substances minérales (cuivre, titane, cobalt) paraissent réels, la France se préoccupait surtout de la sécurité des approvisionnements. L'incitation financière à la recherche et à l'investissement miniers, la création de filières à travers le « plan métaux » et la mise sur pied d'un stock stratégique témoignent de ce souci. Mais la surabondance générale devenue flagrante au lendemain d'un second choc pétrolier (1979) a rendu de tels dispositifs moins nécessaires. Au moment où la profession considère encore les industries minières et métallurgiques de trans-

formation et de recyclage comme des secteurs clés, d'autres discutent sur l'intérêt de maintenir en l'état ces « quatre ferres au feu » ; à la lumière d'un exercice 1985 difficile. Malgré d'énormes surcapacités mondiales, et une dégradation brutale des cours, l'industrie minière française a maintenu sa présence sur les cinq continents, dans une vingtaine de pays. Mais, événement inattendu, la société Penarroya a cédé sa découverte de Neves Corvo (un très riche gisement de cuivre situé au Portugal) au groupe anglo-saxon Rio Tinto Zinc, les dirigeants ayant jugé cette possession non rentable en raison des bas prix du métal.

Les dépenses consacrées à la recherche et à l'investissement par les opérateurs français sont, de surcroît, tombées en 1985 autour de 2 milliards de francs, contre 3,6 milliards en 1977 (francs constants). Assurer une base arrière sur le territoire national (2 % de la superficie de l'hexagone est exploitée et fournit 15 % des besoins du pays) ; conserver une vaine de savoir-faire pour gagner des marchés à l'étranger (ingénierie) ; n'exploiter que les meilleurs gisements. Voilà les préoccupations miniers mis « au point sec », privés de grands projets...

À l'autre bout de la filière, l'industrie de la récupération a connu à son tour les affres de la surproduction. Alors que le taux de récupération du plomb dans les batteries atteignait 90 % au début de la décennie, il n'est plus que de 66 % ; la chute des cours a découragé les affineurs, qui préfèrent vendre leurs

déchets (plomb, cuivre, aluminium) au plus offrant. C'est véritablement l'affinage qui fournit 30 % des besoins français en métaux ; et aussi pillée par les Japonais et les Allemands de l'Est (en 1985, les ventes de déchets français à l'étranger ont représenté près de 1,3 milliard de francs, contre 900 millions de francs en 1982).

Des obstacles proprement français

La métallurgie et la première transformation des non-ferreux ont connu pour leur part le casse-tête de l'ajustement de l'offre à la demande, dans un marché mondial pléthorique et hyper-concurrentiel. Mais, de l'avis des professionnels, cette adversité extérieure (marquée par la contraction des échanges) a été accentuée par des obstacles proprement français. « La survie du secteur exige un environnement économique et réglementaire qui soutienne sa compétitivité », remarque la Fédération des métaux et minéraux non ferreux. Elle souhaite ainsi voir la taxe professionnelle ramenée à 2,5 % de la valeur ajoutée, contre plus de 4 % en 1985. « Nous voulons bénéficier de conditions comparables à celles de nos concurrents sur les coûts de l'énergie et des transports », ajoute un responsable de la fédération. C'est dans cet esprit que son président, M. Gérard-Jean, s'oppose à l'application d'une taxe aux industriels qui émettent de gros déchets de soufre dans l'atmosphère. Créée en 1985 pour financer l'Agence de l'air, cette mesure coûterait 2,6 mil-

liards de francs par an à l'usine de Nouvelles-Godaux (plomb-zinc) (2).

Dans le contexte libéral actuel, la profession des non-ferreux a semblé-il compris qu'elle n'obtiendrait rien des pouvoirs publics pour financer des installations victimes du retour-nement des prix mondiaux. Elle se bat dès lors pour une mise sur pied d'égalité avec la concurrence étrangère. A-t-elle choisi les bonnes armes ? Si Pechiney bénéficie pour l'électricité de conditions particulières, négociées avec EDF, il est vrai qu'il fait figure d'exception. Les coûts des transports peuvent en outre dépasser de 3 à 15 % ceux des pays voisins. On saura bientôt si, dans l'esprit du gouvernement, l'industrie des non-ferreux mérite un accord à la doctrine ambiante du laisser-faire.

En 1985, ce secteur, qui compte 43 400 actifs pour 146 entreprises, a réalisé un chiffre d'affaires de 50 milliards de francs, dont 38 milliards à l'exportation. Son déficit commercial s'élevait à 5,14 milliards de francs. Au cours des quatre premiers mois de 1986, il s'est encore creusé...

ERIC FOTTORINO.

(1) Présidé par le directeur d'ERAP, M. Boisson, ce groupe a été formé par le Commissariat général du Plan. Son rapport devra fixer les nouveaux impératifs de la politique industrielle française dans le domaine des matières premières minérales.

(2) Elle n'a encore jamais été levée à ce jour.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 1^{er} juillet =

Calme + 0,07 %

La Bourse de Paris a connu le 1^{er} juillet un nouveau record, l'indicateur instantané se maintenant avec peine au niveau modeste de hausse observé le matin (+ 0,15 %). Peu avant le coup de cloche final, il gagnait seulement 0,07 %, dans un marché chahuté par un volume d'activité réduit à la portion congrue.

Du côté des valeurs en hausse, on pointait Télémac Electric, Bis, Rousset-Uclaf, CNI, Raffinage, et aussi SBE, SEB, Source Ferrer. Au chapitre des replis figurait Cimex France, Cofirag, Imtral, SAT, Luchaire et Polier.

Au tour de la corbeille, les investisseurs notaient la grande sélectivité du marché. Les investisseurs concentraient leurs achats sur les titres les plus en vue, délaissant le reste de la cote. Les opérateurs étrangers continuaient d'alimenter un léger courant d'achat. Quant à la suspension du titre Générale de Fonderie, décidée pour le 30 juin et le 1^{er} juillet, elle a été motivée par les perspectives de restructuration de la société. Celle-ci devrait en effet vendre sa division chauffage (qui représente 30 % du chiffre d'affaires) pour la somme de 140 millions de francs, à la firme Nord-Est. Parallèlement, la direction de la Générale de Fonderie serait en train de négocier la cession de sa division appareils sanitaires. Elle ne dédaignerait plus alors que deux divisions (Electricité et carriage).

Sur le marché obligataire, la tendance était plus ferme qu'à la corbeille, malgré l'incertitude concernant l'évolution immédiate des taux d'intérêt.

Sur le MATIF, le contrat à échéance Mars gagnait 40,50, à 12,50 ; février, 77,950 (- 200 F) ; napoléon : 521 F (inchangé).

NEW-YORK, 1^{er} juillet ↑

Nouveau record

L'indice Dow Jones a battu le 1^{er} juillet un nouveau record, une demande de dernière heure lui permettant de rester au-dessus de la barre des 1 900 points. Le veille, des prises de bénéfices avaient empêché de se maintenir à ce niveau. Mardi 1^{er} juillet, il terminait ainsi à 1 903,54 (+ 10,83 points), dans un marché assez actif - 147,6 millions de titres étaient échangés, contre 135,13 millions le 30 juin. Les hausses prévalaient une nouvelle fois : 870 valeurs progressaient, 656 se repliaient, 932 restaient inchangées.

Au tour de « Big Board », les observateurs expliquent que la faible augmentation de l'indice des principaux indicateurs économiques au mois (+ 0,2 %) rendait plus probable un abaissement du taux d'escompte de la Réserve fédérale. Cette mesure est en effet attendue pour stimuler l'économie américaine. Quand interviendra-t-elle ? Alors que les optimistes estiment qu'elle sera prise avant le long week-end de la fête nationale, certaines ventes bénéficiaires ont montré que ce sentiment n'était pas généralement partagé. Parmi les valeurs les plus actives, on notait Bell South (4,184 millions d'échanges), Union Carbide (2,626 millions), Illinois Power, Sanders et IBM.

VALEURS	Cours de 30 juin	Cours de 1 ^{er} juillet
Alcatel	38 1/8	38 1/4
A.T.T.	25 3/8	25 3/8
Bombardier	63 1/4	64 3/8
Chemical Bank	45 1/8	45 1/8
Du Pont de Nemours	33 1/4	33
Eastman Kodak	58 1/2	58 3/8
GenCorp	50 1/8	50 1/8
Ford	55 1/2	56 1/2
General Electric	80 3/4	82 1/8
General Motors	51 1/8	51 1/8
Goodyear	32 7/8	32 7/8
IBM	147 1/8	148 5/8
I.T.T.	54 1/4	54
Mobil	31 1/2	31 1/2
Piper	71 3/4	72 5/8
Schlumberger	34 1/8	33 7/8
Tenneco	31 3/4	31 1/2
UAL Inc.	54 7/8	54 3/8
Union Carbide	21 1/8	21
U.S. Steel	31 1/2	31 3/4
Westinghouse	53 1/8	53 3/4
Xerox Corp.	66 3/4	66 3/4

CHANGES

PARIS

Dollar : 6,9950 F ±

Après son repli de la veille, le dollar s'est légèrement redressé mercredi 2 juillet pour des raisons techniques, malgré l'annonce d'une très faible hausse des indicateurs économiques en mai.

FRANCFORT 1^{er} juillet 2 juillet

Dollar (en DM) .. 2,185 2,19

TOKYO 1^{er} juillet 2 juillet

Dollar (en yen) .. 163 163,30

MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (2 juillet) 7,3/16 %

New-York (1^{er} juillet) 6,7/8 %

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

30 juin 1^{er} juillet

Valeurs françaises ... 135,1 135

Valeurs étrangères ... 107,4 106,9

C^o des agents de change (base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général ... 355,6 354,9

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

Industrielles ... 1 892,72 1 903,54

LONDRES

(Indice Financial Times)

Industrielles ... 1 367,1 1 373,7

Mines d'or ... 202,5 204,2

Fonds d'Etat ... 90,34 90,43

TOKYO

1^{er} juillet 2 juillet

Nikkei Dow Jones 17 571,10 17 622,7

Indice général ... 1 354,94 1 355,68

MATIF

Notionnel 10 % - Cotation en pourcentage du 1^{er} juillet

Nombre de contrats : 5 103

ÉCHÉANCES

COURS	1 ^{er} juillet 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Dernier	111,30	111,75	112,40	112,55
Précédent	110,75	111,30	112	112,05

AUTOUR DE LA CORBEILLE

RECUL DU BÉNÉFICE ATOCHEM. - Le groupe chimique Atochem, filiale d'Elf-Aquitaine, a vu son bénéfice net consolidé (part du groupe) décroître en 1985 à 40 millions de francs, contre 176 millions de francs en 1984. Dans le même temps, le chiffre d'affaires d'Atochem a progressé de 3,75 %, pour s'établir à 23,77 milliards de francs. Pour 1986, a indiqué le 30 juin M. Puchol, PDG du groupe, le chiffre d'affaires devrait être « substantiellement accru », par la répercussion de la baisse du prix du brut sur les produits dérivés

du pétrole, et par la poursuite de la baisse du « billet vert ».

SICAV COURT TERME : REDISTRIBUTION DES ACTIFS. - Les encours de SICAV CT ont augmenté en juin de 3,4 milliards de francs, à 179,3 milliards de francs. Les SICAV monétaires ont augmenté de 21,8 milliards, à 68 milliards. Cette redistribution a permis de verser à 10,3 milliards en juin, 8,95 milliards. Les SICAV « sensibles » ont, elles, reculé de 8,1 milliards, à 112,6 milliards.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

COURS DU JOUR	UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ base	+ base	+ base	+ base	+ base	+ base
SE-U	6,9960	6,9990	+ 5	+ 17	+ 25	+ 50
S. can.	5,8714	5,8773	- 62	- 43	- 107	- 78
Yen (100)	163,30	163,30	+ 37	+ 182	+ 172	+ 186
DM	3,1913	3,1941	+ 64	+ 76	+ 123	+ 123
Flora	2,5330	2,5363	+ 16	+ 23	+ 39	+ 52
F.B. (100)	15,5987	15,6228	- 32	- 29	- 49	- 77
F.S.	3,9117	3,9155	+ 33	+ 71	+ 128	+ 153
L (1 000)	16,469	16,7975	- 286	- 321	- 329	- 343
S. can.	10,7429	10,7975	- 286	- 247	- 328	- 409

TAUX DES EUROMONNAIES

SE-U <th>6 7/8</th> <th>7 1/8</th> <th>6 7/8</th> <th>7</th> <th>6 3/4</th> <th>6 7/8</th> <th>6 11/16</th> <th>6 13/16</th>	6 7/8	7 1/8	6 7/8	7	6 3/4	6 7/8	6 11/16	6 13/16
DM	4 3/8	4 5/8	4 4/8	4 5/8	4 1/2	4 5/8	4 3/16	4 11/16
Flora	6 3/8	6 5/8	6 1/4	6 3/8	6 1/8	6 3/8	6 1/8	6 1/8
F.B. (100)	6 1/2	7 1/2	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 3/8
F.S.	3 1/4	3 3/4	3 3/4	3 3/4	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2
L (1 000)	18	12	11 5/8	12 5/8	11 5/8	12 1/8	11 1/2	11 7/8
F. can.	1 1/4	1 1/2	1 1/2	1 1/2	1 1/2	1 1/2	1 1/2	1 1/2
F. can.	7	7 1/2	7 3/16	7 3/16	7 3/16	7 3/16	7 3/16	7 3/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matrice par une grande banque de Paris.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

ALSTHOM

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 JUIN 1986

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 26 juin 1986, sous la présidence de M. Jean-Pierre Desgeorges, président-directeur général.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1985 qui se soldent par un bénéfice net de 273 millions de francs, contre 270,3 millions de francs en 1984. Ce bénéfice s'entend notamment après dotation de 645,2 millions de francs au compte d'amortissements, contre 582,5 millions de francs l'année précédente.

Le résultat consolidé du groupe s'élève à 426,9 millions de francs, contre 466 millions, ce dernier montant incluant à hauteur de 119,3 millions de francs, l'incidence des renouvellements de méthode comptable opérés en 1984. Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 23,5 milliards de francs, dont 38 % à l'exportation.

Il a été décidé de distribuer un dividende de 16,50 F par action sur les actions composant le capital avant sa récente augmentation, auquel sera rattaché un avoir fiscal de 8,25 F, et un dividende de 8,25 F par action sur les actions provenant de l'augmentation de capital, assorti d'un avoir fiscal de 4,125 F. Au total, cette distribution représente une augmentation de 22 % par rapport à celle effectuée en titre de 1984. Ces dividendes seront payés en échange du coupon n° 44 à partir du 30 juin.

Comme les années précédentes, il sera proposé à chaque actionnaire une option entre le paiement de ces dividendes en numéraire ou en actions Alsthom, créées le 1^{er} janvier 1986. Conformément à la loi, le prix d'émission est fixé à 387,95 F, le délai d'option se terminant le 30 juillet.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 JUIN 1986

Allocution du président

Mesdames, Messieurs,

Avec un chiffre d'affaires consolidé voisin de celui de l'exercice précédent, le résultat du groupe en 1985 - 426,9 millions de francs - apparaît en progression sur celui de 1984, et l'on constate dans ce dernier l'incidence non renouvelable des changements de méthode.

Ces performances peuvent être considérées comme satisfaisantes, d'autant qu'out de être constatées en 1985 des provisions pour charges exceptionnelles d'un niveau supérieur à celui de 1984. Elles correspondent pour l'essentiel à la poursuite du programme d'adaptation des effectifs et de reconversion des emplois liés à la restructuration et à la modernisation des unités de production.

Notre appréciation de ces résultats a d'ailleurs été confirmée par les actionnaires eux-mêmes, qui ont assuré en fin d'exercice le succès de l'augmentation de capital, dont j'ai plaisir à vous remercier aujourd'hui.

Grâce aux efforts commerciaux menés depuis plusieurs années et notamment poursuivis en 1985, le groupe disposait, en fin d'exercice, d'un carnet de commandes représentant plus de deux ans de facturation à son niveau actuel.

Cependant, le marché des biens d'équipement correspondant à nos domaines d'activité ne donne aucun signe tangible de redressement. Le volume d'enregistrement des commandes nationales est affecté par la réduction du programme de centrales nucléaires d'Electricité de France, qu'aucun autre grand client n'est en situation de compenser. Quant à la conjoncture internationale, elle reste affaiblie, en raison de l'insuffisance des moyens financiers disponibles dans la plupart des pays.

Pour améliorer nos chances de succès à l'exportation, les services de marketing ont encore été renforcés dans toutes les divisions afin de mieux appréhender les besoins et les ressources de la clientèle.

Le développement des ventes à l'exportation impose également d'être à l'écoute de proposer les montages financiers les mieux adaptés à la situation des acheteurs potentiels et à l'économie de leur pays. L'assouplissement récent des procédures de financement et du contrôle des changes a ouvert à cet égard de nouvelles perspectives. Les moyens dont la société s'est dotée et l'appui de ses banquiers permettent aux commerçants de disposer d'une véritable « ingénierie financière » de nature à rendre nos offres plus attractives en les adaptant mieux aux possibilités des clients.

Par ailleurs, nous espérons que les mesures existantes d'accompagnement de nos exportations seront maintenues, voire améliorées, dans le contexte actuel de guerre économique.

Ainsi, en dépit de l'étroitesse et des difficultés du marché, ces efforts d'adaptation permettent d'espérer un niveau d'enregistrement des commandes en 1986 susceptible de conserver le montant élevé du carnet de commandes du groupe.

Le total des ordres reçus à ce jour depuis le début de l'année nous laisse bon espoir d'atteindre cet objectif,

malgré une situation commerciale préoccupante de la division mécanique et de celle des matériels ferroviaires.

Les deux paquebots de croisière, dont la construction vient de nous être confiée par la compagnie américaine Sitmar-Lines, sont de nature à renforcer cet espoir.

La politique d'internationalisation du groupe, dont j'ai fait état ici même l'an dernier certains aspects, est activement poursuivie.

Elle consiste à rechercher et à promouvoir des regroupements, plus particulièrement au plan européen, en vue d'améliorer la rentabilité de nos domaines traditionnels d'activité et de permettre à chacun d'eux de demeurer en situation de compétitivité vis-à-vis des principaux leaders mondiaux de la spécialité.

Elle tend d'autre part au renforcement de nos implantations à l'étranger, spécialement dans les pays présentant un important potentiel de développement.

La prise de contrôle des activités d'appareillage haute et moyenne tension de la société suisse Sprecher et Schaub illustre excellemment cette politique. L'opération réalisée confère un secteur où nous nous placions déjà parmi les tout premiers constructeurs mondiaux. Elle permet en outre de renforcer, dans le domaine de l'appareillage, notre implantation au Brésil et d'acquiescer des positions non négligeables en Suisse, en Allemagne et en Autriche.

Parallèlement - alors que les filiales et participations industrielles implantées à l'étranger, dans lesquelles le groupe est impliqué, représentent déjà un chiffre d'affaires de plus de 4 milliards de francs et un effectif de l'ordre de 8 000 personnes - se poursuit avec félicité la recherche d'opportunités pour consolider les implantations existantes ou en organiser de nouvelles.

J'ajouterais que la division robotique et matériaux, qui constitue l'organisme privilégié de gestion d'un certain nombre d'activités de pointe et la principale structure d'accueil des secteurs de diversification, présente une croissance satisfaisante et des résultats encourageants.

Enfin, il serait injuste de ne pas souligner, avec force, que le développement du groupe au milieu d'un environnement économique défavorable est avant tout le fruit de la compétence, du dynamisme et de la faculté d'adaptation du personnel de tout niveau auquel je me plais à exprimer ici, en votre nom comme au mien, un sentiment de sincère gratitude.

Pour terminer, mesdames et messieurs, il me semble raisonnable de vous annoncer, en ce milieu d'exercice, que - hors le cas d'accident imprévisible qui viendrait gravement perturber la gestion de votre société - la poursuite de nos efforts devrait normalement conduire à constater, fin 1986, un résultat net pour la société du même ordre que celui du précédent exercice.

J.-P. DESGEORGES,
président-directeur général.



A.G.O. et A.G.E. du 26 juin 1986

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1985 faisant ressortir un résultat de 18,05 millions de francs contre 13,71 millions de francs en 1984 pour la société, de 23,59 millions de francs contre 21,77 millions de francs pour le Groupe et de 21,9 millions de francs contre 21,7 millions de francs hors intérêts des minoritaires.

Il a été décidé le paiement, à compter du 7 juillet 1986, d'un dividende de 25 F par action, soit un dividende global de 37,50 F par respectivement 24 F et 36 F l'an dernier.

Dans son allocution, le président Pierre Finat a tout d'abord rappelé que les cours des premiers mois de l'exercice, les diverses activités du Groupe avaient poursuivi leur développement, que le début de l'exercice avait été marqué, en particulier, par la mise en service dans la filiale Tarfex de la plus grande unité de calandrage existant au monde. Il a également rappelé que le groupe avait poursuivi sa croissance externe par des prises de participation intéressant les diverses activités (SHIPC dans le domaine de la chimie, Verrebot au sein de la division Elastomères, Allier, Neri et SRSE qui viennent encore renforcer la division Routes, et enfin la société Gaillon qui complète les activités de la division Soles et Revêtements).

Il a enfin indiqué que les premiers mois de l'exercice étaient en progression dans le détail, et que les perspectives sur les mois à venir étaient favorables.

An cours de l'Assemblée extraordinaire qui a suivi l'Assemblée ordinaire, les actionnaires ont donné leur accord de principe sur une augmentation de capital permettant de porter celui-ci à 80 870 200 F et à la fois à la fois.

Le Conseil d'administration qui s'est tenu à l'issue des assemblées a décidé d'engager immédiatement une opération d'augmentation de capital ouverte le 7 juillet avec la souscription d'une action pour quatre au prix de 750 F, ce qui devrait permettre à la société de réunir une somme de l'ordre de 76 millions de francs en portant le capital à 51 087 700 F.

Cette opération, qui renforce les fonds propres de l'entreprise, permettra en outre de saisir toute opportunité raisonnable qui se présenterait.

LES DOCKS DES PÉTROLES D'AMBÈS

L'assemblée générale, réunie le 27 juin 1986 sous la présidence de M. Bruno Signatar, a approuvé les comptes de l'exercice 1985 faisant ressortir un bénéfice net de 760 877 F.

Le dividende a été fixé à 6,50 F net par action, assorti d'un avoir fiscal de 3,25 F soit un revenu global de 9,75 F (contre 4,71 F net pour l'exercice précédent) à verser en paiement le 21 juillet 1986.

Sur la base des données actuellement connues, il faut s'attendre à une diminution du trafic des entrepôts en 1986. Cette diminution est liée à la fermeture de la raffinerie Shell-Paulliac, laquelle entraîne dès à présent des modifications sensibles dans les circuits d'approvisionnement et de distribution en G

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS 1er JUILLET Cours relevés à 17 h 31

Main market table with columns for Valeurs, Cours, and % change. Includes sub-sections for 'Règlement mensuel' and 'Étrangères'.

NEW-YORK...
L'indice Dow Jones...
Le marché américain...

CHANGES
PARIS
Dollar: 8,9950 F
Yen: 163,50 F

MATIF
COTONS
Café
Cacao

LE MARCHÉ INTERNATIONAL DES DEVICES
Table with columns for Valeurs, Cours, and Dernier cours.

Comptant (réaction)
Table with columns for Valeurs, Cours, and Dernier cours.

Second marché (réaction)
Table with columns for Valeurs, Cours, and Dernier cours.

SICAV (réaction)
Table with columns for Valeurs, Cours, and Dernier cours.

Droits et bons
Cote de changes
Marché libre de l'or
Table with columns for Valeurs, Cours, and Dernier cours.

Le Monde

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La Commission informatique et libertés émet des réserves sur la carte d'identité infalsifiable

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) vient, une nouvelle fois, de prouver son indépendance. L'avis qu'elle a adopté, mardi 1^{er} juillet, sur le projet de décret relatif à la création d'un système de fabrication et de gestion informatisée des cartes nationales d'identité...

La CNIL a mis en évidence les ambiguïtés et les zones d'ombre de ce projet (Le Monde du 28 mai), qui va bien au-delà de la première tentative, avortée, en 1980, de créer une carte d'identité infalsifiable...

Avant sa délibération, la CNIL avait déjà obtenu deux modifications du projet de décret. D'abord, qu'il ne soit plus question d'une lecture « magnétique » de la carte...

Adopté par onze voix pour, une abstention et une voix contre (il y avait quatre absents), l'avis de la CNIL est le fruit du travail de M. Jacques Thyraud, premier président et sénateur (RI) de Loire-Cher...

Bourse de la matinée

EN HAUSSE

La Bourse de Paris a de nouveau gagné du terrain le 2 juillet, à la séance du matin; l'indicateur instantané s'inscrivait en hausse de 0,39 %.

Les plus fortes progressions étaient enregistrées par Motex Leroy Somer (+ 3,52 %), Dumex (+ 2,69 %), UCB (+ 1,50 %), Cerefor (+ 1,39 %) et Source Perrier (+ 1,36 %).

A LA BOURSE DE PARIS

Valeurs françaises négociées dans la matinée du 2 JUILLET

VALEURS	Cours précédent	Premier cours	Dernier cours
Agos	424	424	430
Agos (S.A.)	1690	1690	1680
Alcatel (S.A.)	787	787	787
Alcatel (S.A.)	405	410	410
Banque Paribas (S.A.)	1072	1076	1085
Bois de France (S.A.)	1730	1740	1740
Compagnie Industrielle des Télécommunications (S.A.)	1158	1158	1150
CSA	3822	3820	3819
Carrefour	2880	2880	2890
Compagnie Générale de Navigation Maritime (S.A.)	1070	1072	1074
Club Méditerranée	534	530	530
Debut	1300	1330	1336
Elf (S.A.)	1288	1290	1288
ELF-Aérienne	288	288	288
Enlil	2680	2710	2710
Lafrance-Copie	1320	1322	1328
Mécatel	2930	2930	2925
Midi (S.A.)	5990	5960	5970
Midi-Horlogerie	2095	2098	2098
Orléans	987	1005	1005
Parafin	3480	3490	3505
Parafin-Rhône	1135	1140	1150
Peugeot S.A.	891	891	891
Renault (S.A.)	713	713	713
Sonair Parif	730	740	740
Télécommunications de France (S.A.)	3100	3130	3120
Thomson-CSF	1205	1215	1208
Time-CSP	357	357	355 50
VAL	2680	2690	2685
Valeo	501	500	503

M. Robert Pandraud, ministre délégué chargé de la sécurité lors de son audition le 24 juin.

« Policiers et gendarmes - Le projet de décret voudrait étendre l'interrogation directe du système de gestion informatisée, aux autorités judiciaires, services de la police nationale, services de la gendarmerie nationale... »

« Perte ou vol - La CNIL demande que soit dissocié du fichier national le recensement des cartes perdues, volées ou usurpées... »

« Conservation - La CNIL demande au gouvernement de réduire la durée de conservation des informations dans le système de gestion informatisée... »

« Destruction - Les membres de la CNIL se souviennent, pour certains, de l'Occupation et savent quelle aurait pu être l'utilité de fichiers informatisés dans la répression conduite par le régime de Vichy... »

« Contrôles d'identité - Le gouvernement, soucieux d'accroître l'efficacité de son contrôle national de projet de loi généralisant les contrôles d'identité... »

« Facultative - La CNIL rappelle, en préambule, que la carte nationale d'identité reste facultative... »

« Personnes recherchées - Le projet de décret prévoit que la lecture automatisée de la carte nationale d'identité... »

« Empreintes digitales - L'une des dispositions les plus curieuses du projet de décret consistait dans le relevé d'une empreinte digitale... »

« Le projet de décret prévoit que la lecture automatisée de la carte nationale d'identité... »

M. Thyraud était, à l'origine, partisan d'aller plus loin en demandant déjà la suppression de cette disposition, « excessive par rapport à la finalité recherchée ».

La CNIL demande enfin que lui soient fournis toutes les indications utiles sur le choix du matériel et la conception technique du dispositif lorsqu'il aura été déterminé...

EDWY PLENEL.

FEU VERT DES POUVOIRS PUBLICS POUR LES LICENCIEMENTS CHEZ BOUSSAC

Après des semaines de laborieuses négociations, la direction de la société Compagnie Boussac-Saint Frères (la filiale industrielle du groupe Boussac) a mis au point avec le ministère des affaires sociales et de l'emploi un plan social concernant la suppression immédiate de 1460 emplois...

Après des semaines de laborieuses négociations, la direction de la société Compagnie Boussac-Saint Frères (la filiale industrielle du groupe Boussac) a mis au point avec le ministère des affaires sociales et de l'emploi un plan social concernant la suppression immédiate de 1460 emplois...

CONSTANTIN COSTA-GAVRAS RÉÉLU À LA TÊTE DE LA CINÉMATHEQUE FRANÇAISE

Le cinéaste d'origine grecque Constantin Costa-Gavras a été réélu à la tête du conseil d'administration de la Cinémathèque française...

Brasserie

LORRAINE

Les Rendez-Vous De L'été

A la plus grande terrasse fleurie de PARIS.

FRUITS DE MER TOUT L'ÉTÉ



Places des Terres, 75008 Paris
Téléphone : 42 27 50 04

Ouvert jusqu'à 2 heures du matin.

Quand Jean-Marie Le Pen chaperait des gâteaux...

Depuis une semaine, maintenant, l'Assemblée nationale débat des dossiers de la sécurité : le terrorisme d'abord, l'application des peines ensuite, maintenant la lutte contre la criminalité et la délinquance...

Le garde des sceaux maintient un discours qui ne peut que satisfaire les sentiments « sécuritaires » de l'électeur de droite auquel il propose des textes qui, en général, vont bien moins loin dans ce domaine...

M. Emmanuel Aubert (RPR, Alpes-Maritimes), rapporteur de la commission des lois pour le texte sur la délinquance et la criminalité, a pourtant tenté de cadrer le débat, mardi 1^{er} juillet...

« Un nécessaire rééquilibrage »

UN VIOLONISTE FRANÇAIS LAURÉAT DU CONCOURS TCHAIKOVSKI

Raphaël Oleg, un jeune violoniste français, a remporté, mercredi 2 juillet à Moscou, le premier prix de violon du concours Tchaïkovski...

LE BON BOCK DÉVASTÉ

Un incendie a dévasté le restaurant Le Bon Bock, rue Dancoeur à Montmartre, détruisant un ensemble unique de deux cents toiles des peintres mineurs qui gravitaient autour du Bateau-Lavoir...

« LA PASTOURELLE » LIVRES ANCIENS (Maroquin-Edition originale) Catalogue illustré sur demande

justice il voit, dans l'ensemble de ces textes « un nécessaire rééquilibrage ». Les socialistes refusent tout autant l'accusation inverse...

M. Jean-Pierre Michel (PS, Haute-Saône) va même plus loin dans la réplique en expliquant que le projet gouvernemental sur la comparaison directe met tellement à mal les droits de la défense qu'il est contraire à la Constitution...

M. Chalandon a voulu, lui aussi, justifier son projet, par un souci d'améliorer le fonctionnement de la justice et la protection des prévenus. Mais, s'il a annoncé qu'il voulait « développer la diversification des peines »...

Les députés de la majorité ne peuvent qu'apprécier de tels propos, au moins si l'on en croit M. Christian Demuynek (RPR, Seine-Saint-Denis), qui a affirmé que « nos compatriotes en ont assez de voir qu'il ne fait pas bon être honnête en France »...

Le musée du Jeu de paume va fermer ses portes

Il n'est pas courant de célébrer publiquement la fermeture d'un musée. Pourtant, mardi 1^{er} juillet, un impressionnant triumvirat, composé de MM. Hubert Landais, directeur des musées de France...

Comme son jumeau élevé côté Seine, le bâtiment fut conçu pour abriter une orangerie. Napoléon III la transforma en jeu de paume pour son fils, le prince impérial...

CRÉATEURS D'ENTREPRISES

VOTRE SIÈGE SOCIAL A PARIS A PARTIR DE 180 F HT PAR MOIS

Réception et réimpression du courrier
Permanence téléphonique / permanence téléx
Rédaction d'actes et constitution de sociétés.

GEICA/42-96-41-12 58 bis, rue du Louvre, 75002 Paris

Le numéro du « Monde » daté 2 juillet 1986 a été tiré à 466 302 exemplaires

Des remarques que ne désavouent pas le Front national, ses orateurs allant simplement un peu plus loin. M. Edouard Frédéric-Dupont (FN, Paris) demande tout simplement le rétablissement de la peine de « relégation dans un lieu lointain »...

Le président du Front national adore raconter des petites histoires. Pour prouver l'intérêt de la sanction et son caractère dissuasif, il fit un aveu : à neuf ans, il s'était laissé aller à « dérober, sur la plage de la Trinité, des piles de gâteaux dans la voiture du pâtisseries »...

THIERRY BRÉHER.

CEPES

CLASSE PRÉPARATOIRE

médecine pharmacie

Quartier latin ou Neaussy
7, r. Ch.-Lafitte, 92200 Neaussy, 47.22.94.94 - 47.45.09.19

هنا اصل

D'AVI

Le

S'ENTRE TENDRE

ITT-CGE: membres dans les

Jean GIN

Le Monde Infos-Spectacles sur Minitel 36-15-91-77 + ISLM